

COMPTES DE L'AGENCE POUR 2005

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2006

Rapport du Conseil des gouverneurs

Conformément à l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour 2005.

Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et l'introduction du Directeur général aux comptes, et les comptes eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

La Conférence générale,

Vu l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour l'exercice 2005, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [*].

[*] GC(50)/8.

[1] INFCIRC/8/Rev.2

Cinquantième session ordinaire
Comptes de l'Agence pour 2005

Table des matières

	<u>Page</u>
Table des matières	v
Introduction et événements financiers marquants	1
Description des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2005	4
Partie I - Opinion du Vérificateur	7
- Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	9
Partie II - États financiers	
I État des recettes et des dépenses et modifications des réserves et des soldes des fonds pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005	53
II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2005	54
III État des mouvements de trésorerie pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005	55
IV État des crédits ouverts au budget ordinaire pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005	56
(Supplémentaire) État des soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005	57
Partie III - États complémentaires	
S1 Fonds du budget ordinaire -	
a Contributions au budget ordinaire – État au 31 décembre 2005	61
b Contributions supplémentaires au budget ordinaire de 2005 - État au 31 décembre 2005	65
S2 Fonds de roulement - État au 31 décembre 2005	68
S3 Avances au Fonds de roulement - État au 31 décembre 2005	69

S4	Fonds du budget ordinaire - État des excédents de caisse au 31 décembre 2005	72
S5	Fonds du budget ordinaire – I. Parts des États Membres dans l'excédent de caisse de 2004	73
	II. Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions au 31 décembre 2005	76
S6	Fonds du budget ordinaire – Budget ordinaire de 2005 - État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2005	77
	(Supplémentaire) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 - État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2005	78
S7	État récapitulatif des dépenses par grande catégorie et par groupe de fonds au 31 décembre 2005	79
	(Supplémentaire) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 - État récapitulatif des dépenses par grande catégorie au 31 décembre 2005	80
S8	Contributions au Fonds de coopération technique - État au 31 décembre 2005	81
S9	Programme de coopération technique - a Dépenses de programme recouvrables - État au 31 décembre 2005	85
	b Coûts de participation nationaux - État au 31 décembre 2005	87
S10	Comptes courants - État au 31 décembre 2005	89
S11	Dépôts en banque - État au 31 décembre 2005	90
S12	Encaisse, comptes courants et dépôts en banque, par groupe de fonds et par fonds - État au 31 décembre 2005	92
	Partie IV - Notes aux états financiers	93
	Partie V - Annexes	
A1	Fonds du budget ordinaire - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	109
A2	Fonds de coopération technique - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	110
A3	Ressources mises à la disposition de l'Agence - a Par les États Membres pour 2005 (contributions en espèces et en nature)	111
	b Par des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour 2005 (contributions en espèces et en nature)	115
	c Par programme sectoriel pour 2005 (contributions en espèces et en nature)	116

Comptes de l'Agence pour 2005

A. Introduction et événements financiers marquants

1. J'ai l'honneur de soumettre ci-après les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Le rapport du Vérificateur extérieur au Conseil des gouverneurs sur la vérification des comptes figure dans la partie I. Les comptes de l'Agence sont présentés dans les parties II et III constituées respectivement par les états financiers I à IV et les états complémentaires S1 à S12. La partie IV, intitulée 'Notes aux états financiers', décrit l'objet et le financement des fonds et les pouvoirs en vertu desquels ils sont administrés, ainsi que les principes comptables essentiels appliqués par le Secrétariat dans l'établissement des états financiers et des états complémentaires. Les notes donnent des informations complémentaires sur des éléments et des événements importants qui pourraient influencer sur la situation financière de l'Agence ou sur celle de fonds en sa possession ou sous son contrôle. Les annexes (partie V) présentent des informations qui, conformément aux normes comptables actuelles pour le système des Nations Unies, n'apparaissent plus sous la forme d'états financiers, d'états complémentaires ou de notes, mais qui sont jugées utiles pour les États Membres.

A.1. Principales modifications

2. Il n'y a pas de modifications importantes de la présentation cette année. L'état financier IV (supplémentaire) et les états complémentaires S6 (supplémentaire) et S7 (supplémentaire) rendent compte de la liquidation des soldes non engagés au 31 décembre 2005 liés au report de fonds de 2004 ; l'état complémentaire S1b rend compte des crédits supplémentaires ouverts pour 2005, et l'état complémentaire S9b de la situation concernant les coûts de participation nationaux.

3. Le Fonds général comprend quatre nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires (groupe de fonds III) :

- **Argentine** – pour appuyer le projet international de l'Agence sur les réacteurs et les cycles du combustible nucléaires innovants (INPRO) ainsi que son projet sur l'évaluation internationale de l'application des normes internationales de sûreté pertinentes relatives à la protection radiologique du public dans la zone d'influence du centre atomique d'Ezeiza ;
- **Banque mondiale** – pour appuyer la conférence internationale sur le thème 'Tchernobyl : regarder en arrière pour aller de l'avant' tenue à Vienne (Autriche) les 6 et 7 septembre 2005 ;
- **Procter & Gamble** – pour financer l'emploi de boursiers pour les travaux du projet sur l'évaluation des risques liés aux surfactifs dans les environnements côtiers ;
- **Projet du logement de l'Agence** – le solde du Fonds servira à financer le programme de perfectionnement et de formation du personnel de l'Agence.

4. Le Fonds général comprend six nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (FECT) (groupe de fonds IV) :

- FNUPI – pour appuyer le projet RAF5051 (Technique de l'insecte stérile pour la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose à l'échelle d'une zone) ;
- Canada (CT-FSN) – transferts du Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) au FECT pour appuyer les projets RER9085 (Création de capacités pour le renforcement de l'infrastructure nationale en matière de sécurité nucléaire) et UKR9022 (Renforcement de la sécurité des matières nucléaires) ;
- République tchèque (CT-FSN) – transferts du FSN au FECT pour appuyer le projet UKR0008 (Renforcement de la sécurité des matières nucléaires) ;
- Ukraine (CT-FSN) – transferts du FSN au FECT pour appuyer le projet UKR0008 (Renforcement de la sécurité des matières nucléaires) ;
- Commission européenne (CT-FSN) – transferts du FSN au FECT pour appuyer les projets ARM9017 (Amélioration du système de protection physique de la centrale nucléaire arménienne), AZB9003 (Appui à la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire) et RER9085 (Création de capacités pour le renforcement de l'infrastructure nationale en matière de sécurité nucléaire) ;
- Finlande (CT-FSN) – transferts du FSN au FECT pour appuyer le projet RAS9038 (Appui à la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire).

5. Un nouveau fonds spécial - le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer - (groupe de fonds VI) a été établi, avec comme financement initial la part du prix Nobel de la paix revenant à l'Agence.

A.2. Événements financiers marquants

A.2.1. Généralités

6. À la fin de 2005, le montant total des liquidités de l'Agence s'élevait, tous groupes de fonds confondus, à 240,1 millions de dollars (2004 : 213,3 millions de dollars).

A.2.2. Groupe de fonds I. Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement

7. Les ouvertures de crédits initialement approuvées, d'un montant de 281,4 millions de dollars, au taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar, ont été réévaluées à 315,7 millions de dollars en appliquant le taux de change moyen de 0,8017 euro pour 1 dollar, conformément à la résolution GC(48)/RES/6. Des crédits supplémentaires d'un montant de 2 653 031 dollars au taux de 0,9229 euro pour 1 dollar ont été approuvés pour couvrir la part de l'Agence dans le renforcement de la sécurité au Centre international de Vienne et les besoins correspondants dans les bureaux et laboratoires de l'Agence hors de Vienne. Sur la base du taux de change moyen, ces crédits ont été réévalués à 3 054 000 dollars.

8. Les disponibilités pour le Fonds du budget ordinaire, y compris le Fonds de roulement, ont augmenté, passant de 71,5 millions de dollars en 2004 à 78,8 millions de dollars en 2005. Par conséquent, la situation de trésorerie pour 2005 paraît raisonnablement saine. Toutefois, je dois attirer votre attention sur le fait que 17,6 millions des 78,8 millions de dollars représentent des paiements pour 2006 versés en avance par certains États Membres. En outre, il y avait 53 millions de dollars de contributions régulières non payées en fin d'exercice.

9. Les contributions régulières ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 316,5 millions de dollars pour l'année considérée, y compris les crédits supplémentaires, contre

301,5 millions pour l'année précédente. La principale raison de cette augmentation est l'accroissement du budget de 2005 par rapport à celui de 2004.

10. J'ai le plaisir d'annoncer qu'il y avait un excédent de caisse pour 2004 de 6,5 millions de dollars. Il s'explique essentiellement par le versement de contributions d'un montant de 35 millions de dollars au titre d'exercices antérieurs.

11. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses en 2005, qui s'élève à 5,7 millions de dollars (contre 4,1 millions de dollars en 2004), se décompose comme suit :

	<u>millions de dollars É.-U.</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Solde non utilisé des crédits ouverts (état financier IV)	1.5	0.6
Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées (annexe A1)	<u>4.2</u>	<u>3.5</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état financier I)	<u>5.7</u>	<u>4.1</u>

A.3. Groupe de fonds II. Fonds général – Fonds de coopération technique

12. Les ressources du Fonds ont augmenté, le total des contributions promises s'élevant à 69,4 millions de dollars (65,2 millions de dollars en 2004) pour un objectif de 77,5 millions de dollars (74,75 millions de dollars en 2004). Les liquidités ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 47,9 à 58,9 millions de dollars. Environ 13 % de ces liquidités sont détenus en monnaies difficiles à utiliser. L'Agence poursuit ses efforts pour réduire les montants détenus.

A.4. Autres groupes de fonds

13. La situation financière des groupes de fonds III, IV, et VI est satisfaisante. Ces fonds sont alimentés par des contributions extrabudgétaires d'États Membres ou d'établissements d'États Membres qui sont reçues avant que les activités correspondantes ne soient entreprises, ou dans le cadre d'accords de financement avec l'ONU ou d'autres organisations internationales, et d'accords avec les donateurs.

14. À la demande du Vérificateur extérieur, le groupe de fonds V, Programme des Nations Unies pour le développement, a été inclus dans le groupe de fonds IV pour les besoins de la présentation.

(signé)

MOHAMED ELBARADEI
Directeur général

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES COMPTES
AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2005**

Responsabilités du Directeur général

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies et qu'il établit des comptes annuels indiquant les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Agence internationale de l'énergie atomique durant l'exercice et leur situation financière respective à la fin de cet exercice, ainsi que l'utilisation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'Agence. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des avoirs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier interne permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

Déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier

Nous confirmons par la présente que les comptes ci-joints, constitués par les états financiers I à IV, les états complémentaires S1 à S12 et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies.

(signé) MOHAMED ELBARADEI
Directeur général

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

Vienne (Autriche), le 23 mars 2006

PARTIE I

Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs
Agence internationale de l'énergie atomique
1400 Vienne
Autriche

le 31 mars 2006

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui m'ont été soumis par le Directeur général en application de l'alinéa 11.03 a) du Règlement financier. J'ai vérifié ces états et exprimé mon opinion à leur sujet.

En outre, conformément à l'article 12.08 du Règlement financier, je sou mets mon rapport sur les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Norbert Hauser
Vice- Président de la Cour des comptes fédérale
Allemagne
Vérificateur extérieur

OPINION DU VÉRIFICATEUR

CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR CONCERNANT LES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

J'ai vérifié les états financiers ci-joints, constitués par les états I à IV, les états complémentaires S1 à S12 et les notes explicatives, de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. L'établissement de ces états financiers incombe au Directeur général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. Une vérification comporte l'examen, par sondage, des pièces justifiant les montants et les indications figurant dans les états financiers. Elle consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes établies par le Directeur général ainsi que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Suite à cet examen, je certifie qu'à mon avis :

- a) Les états financiers rendent dûment compte des opérations financières enregistrées pour la biennie terminée le 31 décembre 2005 et présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2005 ;
- b) Les opérations financières apparaissant dans les comptes, que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification, ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Agence ;
- c) Les états financiers ont été préparés conformément aux politiques et procédures comptables énoncées dans la note 2, qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui contient des informations et des observations complémentaires sur les états financiers et la présente opinion.

(signé) Norbert Hauser
Vice- Président de la Cour des comptes fédérale
Allemagne
Vérificateur extérieur

Bonn, le 31 mars 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Comprenant :

- | | | |
|-----|--|------------------------|
| ➤ A | Synthèse | (paragraphe 1 à 53) |
| | A.1 Principales constatations et recommandations
résultant de la vérification | (paragraphe 1 à 44) |
| | A.2 Portée et approche de la vérification | (paragraphe 45 à 53) |
| ➤ B | Analyse des états financiers | (paragraphe 54 à 96) |
| ➤ C | Constatations détaillées pour 2005 | (paragraphe 97 à 188) |
| | – comportant une analyse financière détaillée, un examen des procédures en matière de technologie de l'information, de garanties et de comptabilité, ainsi que d'autres questions importantes. | |
| ➤ D | Suite donnée à mes constatations de l'an dernier
et recommandations | (paragraphe 189 - 233) |
| ➤ E | Autres questions | (paragraphe 234 - 241) |
| | E.1 Cas de fraude ou de présomption de fraude | (paragraphe 234 - 237) |
| | E.2 Pertes d'avoirs, avoirs passés par profits
et pertes, et versements à titre gracieux | (paragraphe 238 - 241) |
| ➤ F | Remerciements | (paragraphe 242) |

A. SYNTHÈSE

A.1. Principales constatations et recommandations résultant de la vérification

A.1.1. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA VÉRIFICATION

Mes collaborateurs et moi-même avons vérifié les comptes de l'AIEA et trois fonds distincts.

1. Mes collaborateurs et moi-même avons vérifié les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 conformément au Règlement financier. En outre, j'ai procédé à une vérification distincte de l'Économat du Centre international de Vienne. Avec l'assistance du Bureau des services de supervision interne (OIOS), j'ai aussi procédé à des vérifications distinctes des autres fonds dont la gestion incombe à l'Agence, le restaurant de Seibersdorf et le Fonds de prévoyance pour le personnel. Les états financiers relatifs à ces fonds, accompagnés de l'opinion que j'ai formulée à leur sujet, ont été soumis au Directeur général. Les résultats du contrôle de performance de l'Économat ont été envoyés au Directeur général comme l'exigent les règles de gestion de l'Économat. Les principales recommandations sont incluses dans le présent rapport.

J'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers.

2. Mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2005.

Domaines couverts par le présent rapport :

3. Mon rapport comporte des observations et des recommandations ayant pour objet de contribuer à l'amélioration de la gestion et du contrôle financiers de l'Agence, qui sont formulées en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier. Pour 2005, mes travaux de vérification ont surtout couvert les domaines décrits dans les paragraphes ci-après.

Questions financières :
Euro,
Normes comptables internationales pour le secteur public,
Fonds pour les services de gestion des bâtiments

4. Mes collaborateurs ont analysé la situation financière de l'Agence en ce qui concerne l'adoption de l'euro comme monnaie de compte. Le rapport traite aussi des plans du système des Nations Unies relatifs à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des conséquences pour l'Agence. Mes propositions concernent par ailleurs les effets du Fonds pour la gestion des bâtiments (BMF) de l'ONUDI sur les comptes de l'Agence.

Questions relatives à la performance :
Technologie de l'information,
Garanties,
Achats,
Économat.

5. En outre, je présente plusieurs constatations résultant de nos procédures normales de vérification, comme l'examen des aspects organisationnels de la technologie de l'information et des activités de garanties, la nouvelle structure de la fonction d'achat et les activités de l'Économat.

Problèmes budgétaires du Fonds pour la sécurité nucléaire

6. Comme annoncé aux gouverneurs à la réunion du 2 mai 2005, mes collaborateurs et moi-même avons analysé les raisons de l'augmentation constante du solde de caisse du Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN), qui n'est pas due uniquement aux conditions mises par les donateurs.

Résultats des missions sur le terrain.

7. Je présente, pour action immédiate, les résultats préliminaires les plus importants des missions sur le terrain effectuées dans trois pays. Les détails devront être discutés avec la direction et figureront dans le rapport de l'an prochain.

Je commente aussi la situation financière générale.

8. Dans la partie B du présent rapport, je commente la situation financière générale de l'organisation, en évoquant aussi bien les aspects positifs que ceux qui doivent être améliorés. La partie C contient les constatations les plus importantes de notre travail de vérification – y compris les contrôles de performance – qui concernent les points sur lesquels d'autres améliorations sont possibles et/ou qui pourraient intéresser les États Membres.

Autres questions et suivi

9. Mon rapport comporte aussi un suivi des recommandations contenues dans mon rapport pour 2004 et des observations sur d'autres questions résultant de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2005 (parties D et E).

A.1.2. Récapitulation des constatations et des recommandations à l'intention du Secrétariat

A.1.2.1 Questions financières

10. **Je continue de recommander** d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour encourager les États Membres ayant des arriérés permanents de contributions régulières à payer les montants dus et d'appliquer les mesures appropriées à cette fin (B.1.1).

11. **Je recommande** que l'Agence garde à l'étude la question des contributions régulières dues par l'ancienne République fédérative de Yougoslavie et prenne des mesures si l'Assemblée générale ne prend pas de décision dans un délai raisonnable (B.1.2).

12. **J'invite instamment** le Secrétariat à intensifier les négociations avec l'ONUDI à propos du solde financier des versements au Fonds pour la gestion des bâtiments (B.2).

13. Le Secrétariat **devrait continuer d'encourager** toutes les organisations sises à Vienne à convenir d'une procédure uniforme d'approbation et de budgétisation des dépenses relatives aux projets de remplacement essentiels (B.2).

14. Si toutes les tentatives de parvenir à un accord échouent, **je recommande** de renégocier le mémorandum d'accord sur les services communs conclu entre les organisations sises à Vienne et d'établir un comité directeur pour les projets de remplacement essentiels (B.2).

15. La direction **devrait élaborer** une proposition séparée, accompagnée d'un calendrier réaliste, pour la mise en œuvre des IPSAS et la soumettre à l'attention des États Membres (C.1.1.1).

16. **Je recommande** d'inclure le plan d'assurance-maladie après la cessation de service dans la proposition et le calendrier de mise en œuvre des IPSAS (C.1.2.1).

17. À la fin de 2004, le solde de caisse du FSN s'élevait à 21 millions de dollars, dont environ 5,3 millions étaient réservés pour des contrats de travail et les achats prévus. Je recommande que l'Agence recense les engagements prévisionnels à la fin de 2005 et utilise autant que possible pour des activités financées par le FSN les montants ne faisant pas l'objet de tels engagements. Par souci de transparence, je suggère de présenter les engagements prévisionnels dans un rapport approprié du FSN (C.1.3).

18. Pour le FSN et les autres activités de programme financées par des fonds extrabudgétaires, le Secrétariat devrait abandonner son approche prudente en vertu de laquelle il ne budgétise pour des dépenses futures que les fonds déposés en banque en fin d'exercice et ne faisant l'objet d'aucun engagement prévisionnel. Je recommande de demander aux États Membres des assurances que les fonds seront disponibles lorsque les engagements de dépenses deviendront exécutables (C.1.3).

A.1.2.2 Questions administratives

19. J'apprécie les efforts que fait l'Agence pour optimiser les structures organisationnelles de la fonction achats et établir une approche stratégique de la planification des achats. Comme certaines des recommandations de l'OIOS n'ont pas encore été appliquées, **j'encourage** l'Agence à continuer ses efforts et à poursuivre l'élaboration des stratégies déjà à l'étude jusqu'à ce qu'elles puissent être appliquées (C.1.2.3).

20. Les ressources du FSN n'ont pas été utilisées de façon satisfaisante. **Je me félicite** des efforts de l'Agence pour accélérer la planification et l'exécution des projets. **J'encourage** à poursuivre les discussions concernant les conditions mises par les donateurs afin d'accroître la souplesse et d'améliorer la mise en œuvre des projets (C.1.3).

21. **Je recommande** que les services qui encourent des dépenses pour des projets FSN utilisent le système électronique d'appui à la performance (C.1.3).

22. Comme le nombre de personnes occupant des postes liés à la TI n'est pas connu avec certitude, les coûts du personnel et des services de TI ne peuvent pas être déterminés avec précision. Je recommande que l'Agence détermine combien de personnes occupent des postes de TI ou liés à la TI dans les divers départements. Elle devrait ensuite revoir et mettre à jour toutes les descriptions d'emploi pour le personnel ayant des fonctions de TI ou liées à la TI (C.1.4.1).

23. **Je recommande** que l'Agence analyse plus avant son organisation en matière de TI. Je continuerai d'étudier cette question et donnerai des informations plus détaillées sur nos constatations dans le prochain rapport (C.1.4.2).

24. Je considère que la notion de journée d'inspection est inadéquate en tant que mesure statistique des activités de garanties et **je recommande** d'étudier plus avant cette question. Je donnerai des informations détaillées sur nos constatations dans le prochain rapport (C.1.5.2).

25. Mes collaborateurs ont constaté que la coordination des activités de coopération technique (CT) avec d'autres organisations n'était pas suffisante. Afin de favoriser les synergies et de retirer des avantages de projets complémentaires d'autres organisations, je recommande de renforcer la coordination et la coopération avec toutes les institutions actives dans des secteurs similaires de la coopération technique. En outre, l'Agence devrait faire siens les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (C.2.1).

26. Par ailleurs, mes collaborateurs ont constaté que même après l'achèvement des projets de CT, les bénéficiaires dépendent de l'assistance de l'Agence. **Je recommande** que l'Agence fasse clairement comprendre aux bénéficiaires que son financement ne peut pas continuer indéfiniment. Une fois que la technologie nucléaire a été introduite et testée et que la formation nécessaire a été dispensée, il faut trouver d'autres bailleurs de fonds pour assurer la durabilité (C.2.2).

27. Dans de nombreux cas, des projets de CT lancés avec l'aide de l'Agence ont été abandonnés faute de fonds nationaux pour financer la poursuite des activités. **Je recommande** que l'Agence applique avec davantage de vigueur sa stratégie du critère central pour s'assurer que l'on se préoccupe assez tôt de l'obtention d'un appui financier futur des autorités nationales, d'autres organisations internationales ou de fondations privées (C.2.3).

28. Conformément au critère central, les projets de CT devraient relever de domaines dans lesquels existe un besoin défini selon les priorités des États Membres. Si un projet ne peut pas être relié aux priorités d'un pays telles qu'elles sont définies dans le programme-cadre national (PCN), **une explication doit être donnée** à l'Agence. Il faudrait y justifier la sélection du projet et les décisions prises (C.2.4 et C.2.5).

29. **Je recommande** que l'Agence joue un rôle plus actif dans la gestion et le suivi des projets de CT. Comme les rapports d'étape sur les projets sont importants pour contrôler et suivre les projets, l'Agence **devrait veiller** à ce qu'ils soient détaillés et présentés dans les délais voulus. En cas de non-respect des exigences en matière de rapports, **il faudrait envisager des mesures correctives**. La conformité aux exigences en matière de rapports pourrait aussi être prise en compte dans l'attribution des futurs projets (C.2.6).

30. **Je recommande** que l'Agence prenne d'autres mesures pour encourager les États Membres ayant encore des arriérés au titre des dépenses de programme recouvrables (DPR) à honorer leurs obligations dès que possible. Concernant les DPR dues par l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie pour les exercices 1984-2002, je renvoie à mes observations figurant sous B.1.2 dans l'analyse des états financiers (C.2.7).

31. Le Secrétariat **devrait tenir compte** des conséquences négatives éventuelles pour l'exécution des projets (nécessité de revoir la conception, choix des sous-traitants) en choisissant la solution de remplacement la plus appropriée lors de l'application du principe de la 'due prise en compte' (C.2.8).

32. **Je suggère** que les détails de la mise en œuvre du programme de CT soient communiqués clairement aux organes directeurs de l'Agence dans le cadre de l'application du principe de la 'due prise en compte' (C.2.8).

A.1.2.3 Autres

33. Le Secrétariat a décidé de ne pas inclure les trois fonds en euros (Économat, Fonds de prévoyance pour le personnel et restaurant de Seibersdorf) dans le rapport annuel aux États Membres. **Je recommande** qu'à l'avenir ces fonds soient systématiquement vérifiés par l'OIOS au titre d'une procédure interne. Pour cela, il faut modifier les règles régissant ces fonds (C.1.1.3).
34. **Je recommande** que le Directeur général change les règles régissant l'Économat pour réduire jusqu'à un niveau raisonnable les quantités maximales d'alcool et de tabac que peuvent acheter les participants de type A (P 5 et au-dessus) (C.1.2.2).
35. **Je recommande en outre** de rappeler fermement aux personnes ayant accès à l'Économat qui épuisent régulièrement leurs quotas leur obligation de consommer personnellement tous les produits (tabac, alcool et autres) qu'elles achètent (C.1.2.2).

A.1.3. Recommandations à l'intention des États Membres

36. Les États Membres de l'AIEA devraient approuver, dans le cadre d'un processus budgétaire en bonne et due forme, les projets de remplacements essentiels devant être financés par le Fonds pour la gestion des bâtiments administré par l'ONUDI étant donné qu'ils devront en fin de compte payer 53 % des coûts (B.2).
37. **Je recommande à nouveau** que les États Membres s'efforcent d'achever le processus de ratification pour permettre au Secrétariat d'introduire la budgétisation biennale (B.5).
38. Je me félicite de la conclusion du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) sur l'application des IPSAS et je recommande que, après que l'ONU aura pris une décision sur la question, les États Membres de l'AIEA **pourraient aussi envisager** les IPSAS comme objectif pour l'amélioration du système comptable afin d'accroître la responsabilisation et la transparence (C.1.1.1).
39. Les valeurs des quantités significatives utilisées par le Département des garanties de l'Agence ont été fixées en 1977 et n'ont pas été changées depuis. **J'invite** les États Membres à examiner les effets négatifs potentiels de l'utilisation aux fins des garanties de valeurs repères dépassées, et l'impact des quantités significatives en général (C.1.5.1).
40. Pour favoriser l'exécution des projets dans le cadre du FSN, **j'encourage** les États Membres à envisager de donner par écrit l'assurance que les fonds seront mis à disposition lorsque les engagements de dépenses deviendront exécutables. Ceci permettrait au Secrétariat de prendre des engagements même s'il n'a pas encore reçu les fonds (C.1.3).

A.1.4. Recommandations résultant des constatations de l'année précédente

41. Je note que des progrès ont été faits pour ce qui est des versements en euros au Fonds de coopération technique (FCT) et **j'encourage** l'Agence à continuer de chercher à accroître la proportion des recettes du Fonds versées en euros (D.1.2).

42. J'apprécie les efforts de l'Agence visant à éviter que les donateurs n'assortissent les contributions volontaires de conditions et **je recommande** que les donateurs acceptent 'l'accord modèle' (D.1.5).

43. Certaines des recommandations de l'an dernier relatives aux Laboratoires de Seibersdorf n'ont pas encore été pleinement appliquées. **Je considère** qu'il est urgent de couvrir immédiatement les risques subsistants afin d'éviter une faille dans la sécurité (D.2.1).

44. **Je continue de recommander** que la sécurité physique de la TI soit encore améliorée par le biais d'une politique stricte en la matière, valable pour l'ensemble de l'Agence. Par ailleurs, **je suggère** de suivre les normes internationales acceptées (D.2.2).

A.2. PORTÉE ET APPROCHE DE LA VÉRIFICATION

A.2.1. PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

Principes régissant ma vérification.

45. J'ai vérifié les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, conformément à l'article XII du Règlement financier et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes, qui est annexé à ce règlement. Ma vérification a été effectuée conformément aux Normes communes de vérification externe des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. La direction de l'Agence est responsable de l'établissement de ces états financiers, et je suis chargé d'exprimer une opinion à leur sujet en me fondant sur les pièces justificatives que j'ai obtenues au cours de ma vérification.

Vérification de fonds distincts.

46. J'ai procédé à des vérifications distinctes des fonds suivants dont la gestion incombe à l'Agence : Économat du Centre international de Vienne et – avec l'assistance de l'OIOS – restaurant de Seibersdorf et Fonds de prévoyance pour le personnel.

Vérification des états financiers.

47. Les états financiers relatifs à ces fonds, accompagnés de mon rapport de vérification (dans le cas de l'Économat) et de l'opinion que j'ai formulée à leur sujet, ont été soumis au Directeur général, comme le prévoient les règles applicables concernant les divers fonds.

Contrôles de performance.

48. Outre la vérification des comptes et des opérations financières de l'Agence, j'ai procédé à des examens en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes. En vertu de ce paragraphe, je peux formuler les observations que je juge utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et, en général, les incidences financières des pratiques administratives actuelles.

A.2.2. OBJECTIF DE LA VÉRIFICATION

Contrôles financiers pour la formulation d'une opinion.

49. La vérification avait principalement pour but de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'année avaient été encourues aux fins approuvées par la Conférence générale, si les recettes et les dépenses étaient classées et enregistrées comme il convient, conformément au Règlement financier de l'Agence, et si les états financiers présentaient convenablement la situation financière au 31 décembre 2005.

Vérification de l'optimisation des ressources pour la formulation de conseils.

50. En outre, j'ai aussi dans une large mesure examiné la performance de l'Agence pour déterminer si les dépenses sont encourues selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité. Ceci me permet de poursuivre mon objectif, qui est de donner des conseils constructifs plutôt que de formuler des critiques a posteriori.

A.2.3. APPROCHE DE LA VÉRIFICATION

Des contrôles directs approfondis m'ont convaincu de l'exactitude des relevés de l'Agence.

51. L'examen auquel j'ai procédé a été fondé sur une vérification par sondage au cours de laquelle les opérations enregistrées ont fait l'objet de contrôles directs approfondis dans toutes les parties des états financiers. Enfin, j'ai procédé à un examen pour m'assurer que les états financiers correspondaient exactement aux relevés comptables de l'Agence et étaient présentés convenablement.

52. Ma vérification a comporté un examen d'ensemble et les contrôles par sondage des relevés comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugé nécessaires en la circonstance. Ces procédures de vérification servent avant tout à se former une opinion sur les états financiers de l'Agence.

A.2.4. CONCLUSION DE LA VÉRIFICATION

Aucune insuffisance importante n'affecte l'opinion formulée après la vérification.

53. En dépit des observations formulées dans le présent rapport, mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Conformément à la pratique normale, mes collaborateurs consigneront des constatations supplémentaires dans des lettres adressées aux hauts responsables de l'Agence. Aucun de ces points n'a influé sur mon opinion concernant les états financiers et les états complémentaires de l'Agence, et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2005.

B. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Après le passage à l'euro, les variations de change n'auront plus d'incidence marquée sur la comparabilité.

54. Dans mon rapport de l'an dernier (par. 45), j'avais présenté les effets des variations de change sur l'établissement du budget et des rapports qui rendent impossible toute comparaison directe des chiffres. Si le problème a continué de se poser tout au long de 2005, l'adoption de l'euro en tant que monnaie de compte à partir du 1^{er} janvier 2006 réduira nettement l'effet de ces variations de change. Ceci devrait faciliter les comparaisons.

55. Comme l'euro sera déjà la monnaie de compte lorsque mon rapport sera soumis aux organes directeurs, je suis heureux de pouvoir abandonner le chapitre sur cette question à propos du Fonds du budget ordinaire.

Je fais rapport sur l'évolution de la situation financière de l'Agence sur plusieurs années.

56. Toutefois, je continue de donner des informations sur les tendances et des informations de référence pour plusieurs années. À cette fin, mes collaborateurs ont procédé à une analyse de plusieurs des chiffres clés de l'Agence et de leur évolution dans le temps.

B.1. Avoirs

B.1.1.

Les arriérés de contributions régulières sont très élevés.

57. Le niveau actuel des arriérés de contributions régulières reste élevé. Bien qu'au Conseil des gouverneurs les États Membres aient unanimement appuyé l'idée de conclure des plans de versement avec les pays ayant des arriérés, je n'ai pas constaté d'amélioration majeure en 2005.

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Contributions régulières à recevoir	50,932	44,881	37,579	28,686	23,738	43,945	60,800	57,099	53,014

Tableau 1: Contributions régulières à recevoir (CRR en milliers de dollars)
(source : états complémentaires S1a et S1b)

Il y a encore une grande partie des arriérés de contributions régulières qui datent de plus d'une décennie. Plus de 5 millions de dollars sont dus au titre de la période 1961-1997.

58. L'analyse chronologique des arriérés de contributions au Fonds du budget ordinaire est préoccupante. Ce n'est pas tant les arriérés de contributions pour l'année à l'examen : on peut s'attendre qu'une grande partie de ces sommes à recevoir seront versées. La proportion d'arriérés de contributions pour des exercices antérieurs à l'année à l'examen (19,2 millions de dollars) s'est légèrement améliorée par rapport à l'an dernier (22,6 millions de dollars). Toutefois, certains arriérés datent de 45 ans (1961). Plus de 5 millions de dollars restent dus pour la période 1961-1997 (note L.37).

Moins de 10 % des contributions supplémentaires ont été versés en 2005.

Des mesures devraient être appliquées pour encourager le règlement des arriérés.

59. La Conférence générale avait décidé que les crédits supplémentaires seraient financés par des contributions additionnelles des États Membres d'un montant de 4 825 000 dollars pour 2004 (GC(48)/RES/5) et de 2 653 031 dollars pour 2005 (GC(49)/RES/4). Sur un total de contributions supplémentaires mises en recouvrement de 2 896 590 dollars, seuls 207 586 dollars (moins de 10 %) avaient été versés à la fin de 2005. Les arriérés (53 014 000 dollars) signalés pour 2005 (tableau 1) comprennent 50 325 000 dollars au titre du budget ordinaire et 2 689 000 dollars au titre des contributions supplémentaires.

60. Je continue de recommander d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour encourager les États Membres ayant des arriérés permanents de contributions régulières à payer les montants dus et d'appliquer les mesures appropriées à cette fin.

B.1.2. Contributions régulières dues par l'ancienne République fédérative de Yougoslavie

Un montant de 2,7 millions de dollars reste dû par l'ancienne République fédérative de Yougoslavie. On peut se demander si cette somme sera jamais payée.

La question est en discussion à l'Assemblée générale de l'ONU. L'Agence devrait la garder à l'examen.

61. Les comptes de l'Agence pour 2005 montrent que l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie a un arriéré de contributions de 2 718 146 dollars (au titre des exercices 1990-2001).

62. Jusqu'aux comptes de l'Agence pour 2000, les arriérés de contributions de la 'Yougoslavie' apparaissaient comme ceux d'un État Membre, des notes de bas de page expliquant qu'il s'agissait d'un arrangement provisoire en attendant que soit réglée la question de la participation du pays à l'Agence. Dans les comptes de l'Agence pour 2001, les arriérés de contributions de la 'Yougoslavie' apparaissaient sous l'intitulé « Anciens membres ». Des notes à l'état complémentaire S1 expliquent que, après l'admission de la République fédérale de Yougoslavie (17 septembre 2001), l'ancienne Yougoslavie a cessé d'être membre.

63. Dans l'état complémentaire S1, la République fédérale de Yougoslavie (devenue 'Serbie et Monténégro' le 4 février 2003) apparaît comme État Membre ayant des arriérés de contributions. Ceux-ci sont liés à une contribution supplémentaire exigible en 2004 et à la contribution régulière pour 2005.

64. Contrairement aux autres anciens membres, tels le Cambodge ou la République populaire démocratique de Corée, l'ancienne Yougoslavie n'existe plus. Il est donc difficile de dire à qui l'Agence peut réclamer les arriérés de contributions et s'ils sont recouvrables.

65. Comme ce problème se posera dans la plupart des autres organismes des Nations Unies, la question a été examinée en 2005 par le Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies. Il a été recommandé que les arriérés de contributions restent inscrits dans les comptes des organisations jusqu'à ce que l'Assemblée générale de l'ONU achève l'examen de la question.

66. Je suis d'accord avec cette proposition. Toutefois, je souhaite attirer l'attention des États Membres sur le fait que ce montant important ne sera probablement jamais recouvré. L'Agence devrait garder la question à l'examen et prendre des mesures si l'Assemblée générale ne prend pas de décision dans un délai raisonnable.

B.1.3. Encaisse et dépôts à terme

Importance de la stabilité de la situation des liquidités

67. Les organisations financées par des contributions régulières ou volontaires dépendent de la ponctualité des versements. Elles doivent veiller à avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à leurs obligations. En ce sens les paiements importants reçus vers la fin de l'exercice sont les bienvenus ; cependant, ils ne règlent pas les problèmes de liquidités de la période précédant le versement.

La situation financière de l'Agence au 31 décembre est satisfaisante. Les liquidités ne sont pas toujours suffisantes.

68. L'Agence détient une réserve sous forme d'un fonds de roulement entièrement versé et reçoit les contributions de manière prévisible mais pas toujours dans les délais voulus. Par conséquent, la situation financière de l'Agence est satisfaisante. En termes de liquidités, toutefois, il est arrivé à plusieurs reprises par le passé que certains mois (surtout en octobre) l'encaisse soit pratiquement épuisée.

Année	Fonds du budget ordinaire \$ Groupe de fonds I	Fonds de coopération technique \$ Groupe de fonds II	Fonds pour les programmes extrabudgétaires \$ Groupe de fonds III	États Membres et organisations internationales \$ Groupe de fonds IV	PNUD \$ Groupe de fonds V	Fonds d'affectation spéciale \$ Groupe de fonds VI
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1996	69 928 380	33 006 654	14 867 058	9 221 892	428 561	5 988 310
1997	65 017 217	30 971 929	27 821 131	9 736 853	1 231 124	3 738 853
1998	51 761 735	32 582 527	28 865 361	8 285 040	340 368	3 588 817
1999	35 427 751	40 448 019	25 865 467	7 343 838	1 012 250	2 382 199
2000	26 691 085	44 523 349	24 138 357	8 262 694	553 565	3 776 756
2001	38 908 190	44 207 017	34 937 324	10 376 310	1 455 292	2 333 897
2002	31 228 958	38 755 513	45 125 624	9 905 089	248 906	989 906
2003	55 854 156	37 779 887	56 963 669	16 284 522	78 719	1 200 828
2004	71 465 954	47 925 260	74 184 228	18 467 255	-34 846	1 267 470
2005	78 768 296	58 944 426	77 292 335	23 280 994	0	1 842 375

Tableau 2 : Encaisse et dépôts à terme au 31 décembre (source : état financier II) ; à partir de 2005, le groupe de fonds V (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) apparaît dans le groupe de fonds IV

Les liquidités du Fonds du budget ordinaire sont suffisantes. Toutefois, la présentation est affectée par le taux de change.

69. Le tableau 2 indique l'encaisse au 31 décembre de chaque année. Le FBO dispose de liquidités suffisantes. Toutefois, une part considérable de ces liquidités est en euros. Lorsque l'euro est fort, l'encaisse exprimée en dollars est nécessairement plus élevée du simple fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

70. En conséquence, une provision pour revalorisation de liquidités a été inscrite dans l'état financier II (voir aussi la note P.40) pour un montant de 14,2 millions de dollars.

L'encaisse des fonds à financement volontaire est détenue principalement en dollars.

71. Comme ils sont financés par des contributions volontaires, tous les autres fonds de l'Agence ne sont pas soumis au système mixte de calcul des contributions. Les dépenses sont principalement en dollars, mais certaines sont faites en euros. Tant que les contributions et les dépenses sont en dollars, les augmentations ou les diminutions de l'encaisse ne sont pas affectées par les variations de change. Toutefois, les versements en monnaies autres que le dollar ont une influence sur le pouvoir d'achat des fonds.

B.2. Passif : Sommes à payer au Fonds pour la gestion des bâtiments de l'ONUDI

L'ONUDI réclame à l'AIEA des sommes au titre des Services de gestion des bâtiments (BMS) que celle-ci refuse de payer.

72. Au 31 décembre 2004, les états financiers de l'ONUDI faisaient apparaître un montant d'environ 4,1 millions de dollars au titre des sommes à recevoir. Ce montant était considéré comme dû par l'AIEA pour des activités prévues et facturées au titre du BMF. Les comptes de l'AIEA ne font apparaître aucune entrée correspondante, car la direction de l'AIEA n'a pas reconnu ce montant comme dette. Seul l'un de ces deux points de vue peut être correct. Au 31 décembre 2005, l'ONUDI comptabilisait des sommes à recevoir de l'AIEA pour un montant de 6,6 millions d'euros. Cette divergence d'opinions est née comme suit :

La part de l'Agence dans les coûts de gestion des bâtiments est de 53 %.

73. En vertu du mémorandum d'accord de 1977, l'ONUDI est responsable de la gestion des bâtiments, qui est un programme distinct dans le programme et budget de l'ONUDI. Dans le programme et budget pour 2006–2007, les dépenses brutes totales pour les services communs sont estimées à quelque 55 millions d'euros. Environ 84 % de ce montant sont remboursables par les autres organisations sises à Vienne. La part de l'Agence dans les coûts de gestion des bâtiments est d'environ 53 %.

Deux comités ont été créés pour mener des consultations et décider des priorités futures.

74. Un comité consultatif de gestion des bâtiments (BMAC) composé de représentants des organisations participantes a été créé pour conseiller l'ONUDI sur les principaux problèmes et priorités en matière de gestion des bâtiments, les normes de travail et les coûts qui en résultent, etc. À ses côtés, le Comité consultatif sur les services communs (CCCS) joue un rôle décisionnel central en ce qui concerne les programmes et budgets de tous les services communs. Le CCCS décide par consensus d'un calendrier pour la présentation des programmes et budgets et approuve ces derniers avant que des mesures ne soient prises par les diverses organisations sises à Vienne.

Les BMS de l'ONUDI doivent restituer les sommes économisées en fin d'exercice.

75. Dans les années 90, il est apparu qu'il était de plus en plus nécessaire de procéder à plusieurs réparations et remplacements qui ne pouvaient pas être financés par le budget ordinaire des BMS de l'ONUDI ; en particulier, restituer aux États Membres en fin d'exercice les sommes économisées n'est pas judicieux, car les réparations ne peuvent être planifiées que dans une certaine mesure. En cas d'urgence, il faut trouver des fonds, et la seule source possible est le budget ordinaire de l'ONUDI.

Un fonds spécial des BMS a donné une plus grande souplesse.

76. Par conséquent, les modalités de financement des BMS ont été renforcées et au début de 2002 un accord est intervenu sur la création du fonds spécial des BMS grâce auquel les soldes non dépensés des crédits non liés au personnel ouverts au budget ordinaire des BMS peuvent être reportés, ce qui donne davantage de marge pour utiliser pleinement le budget. Le fonds spécial était conçu comme une source de financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien et des grands projets, planifiés ou imprévus. Par ailleurs, la méthode de collecte des paiements a changé, l'ONUDI facturant désormais aux organisations les travaux par trimestre, payable d'avance, sur la base du budget approuvé par la Conférence générale de l'ONUDI.

L'ONUDI et l'AIEA ne sont pas d'accord sur la gestion du fonds.

77. Depuis quelques années, le fonctionnement des BMS pose quelques problèmes techniques et autres difficultés. Il s'agit notamment du manque de concordance temporelle entre les processus d'examen et d'approbation du budget de chaque organisation, de l'insuffisance des informations sur les coûts et les dépenses et, dans le cas de l'AIEA et de son budget à croissance réelle nulle, de la nécessité de financer les grands projets par des économies budgétaires.

Les BMS ne peuvent commencer des travaux que si le financement est assuré.

78. Les différences se sont matérialisées lorsque les BMS ont commencé de facturer aux autres organisations sises à Vienne les réparations importantes planifiées, notamment la rénovation du bâtiment C, dont le coût est estimé à 12 millions d'euros à partir de 2008. Les BMS ont déclaré que selon leurs règles financières, ils ne pouvaient engager de dépenses que si les fonds étaient disponibles. Ils peuvent obtenir des prix beaucoup plus bas si l'appel d'offres concerne la totalité des travaux à réaliser. Les États Membres de l'ONUDI ont accepté la rénovation du bâtiment C. À cette fin, toutefois, l'ONUDI aura besoin que la totalité du montant soit versée à l'avance par les organisations sises à Vienne.

L'AIEA ne peut pas payer pour des travaux futurs sans accord préalable ni processus budgétaire en bonne et due forme.

79. La direction de l'AIEA a refusé de payer les montants correspondant à des activités futures qui ne comportent pas de dépenses ou d'engagements de dépenses courants. Les règles en vigueur à l'Agence ne lui permettent pas d'enregistrer des dépenses correspondant à un paiement aux BMS conservé par eux dans un compte bancaire. En outre, la direction de l'AIEA a contesté un accord entre les organisations, dont les BMS prétendent qu'il est intervenu au BMAC dès le 12 octobre 2000, car le BMAC n'est pas un organe décisionnel. Par ailleurs, l'accord des États Membres de l'ONUDI n'était pas contraignant pour l'AIEA car les États membres des deux organisations sont différents (par exemple, les États-Unis, le Canada ou l'Australie ne sont pas membres de l'ONUDI).

J'ai tenté une médiation entre les deux organisations et proposé un compromis.

80. En tant qu'ancien vérificateur extérieur des comptes de l'ONUDI et actuel vérificateur de ceux de l'Agence, j'ai tenté une médiation entre les deux parties au différend. Ma proposition était que l'AIEA paie les montants dus pour les travaux de câblage, éclairage et pose de moquettes, autant que possible grâce aux économies réalisées au titre du budget ordinaire. En retour, l'ONUDI exclurait de ses calculs le montant contesté le plus important correspondant à la rénovation du bâtiment C. Ces réparations essentielles devraient être portées à l'attention du BMAC et du CCCS (à nouveau), être approuvées et faire l'objet d'un processus budgétaire normal dans les organisations concernées. Chaque organisation disposerait ainsi des fonds au moment voulu.

L'ONUDI réclame toujours 6,6 millions d'euros à l'AIEA.

81. Ceci a permis au moins de relancer les négociations. Le Secrétariat a versé un autre montant au titre des réparations importantes. Au 31 décembre 2005, tous les montants engagés ou décaissés par les BMS de l'ONUDI avaient été remboursés. Toutefois, l'ONUDI a toujours dans ses états financiers un montant à recevoir de l'AIEA, tandis que l'AIEA n'a pas de montant correspondant dans son passif, à juste titre à mon avis. Le BMAC et le CCCS n'ont pas encore entamé un nouveau processus d'approbation.

Un processus formel d'approbation des réparations importantes et de pleine responsabilisation est nécessaire.

82. Je recommande que le Secrétariat demande à l'ONUDI de mettre en place un processus formel d'approbation des remplacements importants, autres que les activités de maintenance régulière, au sein du CCCS faisant appel au mécanisme consultatif du BMAC, et de doter le CCCS d'une capacité de prise de décisions. Il doit y avoir pleine responsabilisation. Une fois les propositions examinées dans le cadre du processus budgétaire, les fonds seraient versés à l'avance chaque fois que des dépenses devraient être engagées. Si des difficultés surgissent, je recommande de renégocier le mémorandum d'accord afin d'éviter des différends entre organismes des Nations Unies.

Les États Membres devraient approuver les projets de remplacements essentiels.

83. Les États Membres devraient approuver, dans le cadre d'un processus budgétaire en bonne et due forme, les projets de remplacements essentiels devant être financés par le BMF étant donné qu'ils devront en fin de compte payer 53 % des coûts.

B.3. Recettes

Contributions à recevoir de l'ancienne Yougoslavie.

84. La validité des arriérés de contributions à recevoir de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie est traitée sous B.1.2.

B.4. Dépenses : chefs de dépense

Présentation par chef de dépense

85. Le tableau 3 ci-dessous donne une ventilation des dépenses encourues de 1996 à 2005 par chef de dépense.

En milliers de \$ au taux comptable	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Traitements	112 145	100 493	100 315	97 747	85 628	85 844	93 933	112 306	124 429	128 101
Dépenses communes de personnel	44 987	44 273	44 430	45 101	42 734	41 740	45 877	54 227	59 897	62 224
Personnel temporaire	9 406	8 337	8 140	7 665	6 666	7 424	9 354	11 721	13 761	16 811
Total des dépenses de personnel	166 538	153 103	152 885	150 513	135 028	135 008	149 164	178 254	198 086	207 136
Matériel	16 825	14 366	11 043	12 173	9 957	10 745	10 716	11 439	10 462	18 108
Voyages	18 499	17 090	17 437	15 698	14 494	13 510	14 446	16 116	18 227	20 820
Contrats	11 698	13 013	10 480	12 245	10 357	9 930	10 674	12 867	17 628	22 228
Dépenses générales de fonctionnement	21 413	18 738	18 988	18 014	16 603	16 378	18 360	24 084	26 392	28 742
Formation	963	907	813	855	680	658	707	685	771	1 148
Fournitures et accessoires	9 763	9 318	7 380	6 817	6 054	7 152	5 853	6 929	8 346	9 984
Divers	4 200	4 182	6 325	5 245	3 252	3 423	4 197	4 517	4 058	4 675
Total des dépenses non liées au personnel	83 361	77 614	72 466	71 047	61 397	61 796	64 953	76 637	85 884	105 705
Dépenses totales	249 899	230 717	225 351	221 560	196 425	196 804	214 117	254 891	283 970	312 841

Tableau 3 : Principaux chefs de dépense, groupe de fonds I (source : état complémentaire S7).

En 2005, on constate une forte augmentation de certains chefs de dépense. Les dépenses de personnel sont le facteur de coût le plus important.

86. La ventilation par chef de dépense donne des informations intéressantes sur les facteurs de coût à l'Agence. Le total des dépenses non liées au personnel a augmenté de 26,8 % au cours des dix dernières années (les taux de change officiels en 1996 et 2005 n'étaient pas très différents : 0,78 en 1996 et 0,845 en 2005). Le total des dépenses de personnel a augmenté d'environ 40,6 millions de dollars (24,4 %) pendant la même période. En 2005, certains des principaux chefs de dépense ont fortement augmenté.

87. La plus forte augmentation concerne les dépenses communes de personnel (plus de 17 millions de dollars). En 2003, le relèvement de l'ajustement de poste pour Vienne avait provoqué une hausse importante.

B.5. Introduction d'une budgétisation biennale

La budgétisation biennale doit encore recevoir l'acceptation formelle des États Membres pour entrer en vigueur.

88. Dans mon rapport pour 2004, je notais que l'Agence visait à aligner ses cycles budgétaires sur ceux qui sont communs au système des Nations Unies. L'Agence a pris les mesures nécessaires pour introduire la budgétisation biennale. À sa réunion de juin 1999, le Conseil des gouverneurs avait approuvé la proposition du Secrétariat de modifier le cycle budgétaire de l'Agence en faveur d'un cycle biennal.

L'appel que j'ai lancé l'an dernier en la matière n'a eu pour résultat qu'une ratification de plus.

89. L'amendement de l'article XIV A du Statut qui doit permettre d'introduire une budgétisation biennale a été approuvé par la Conférence générale en 1999 et doit être ratifié par les deux tiers des États Membres (93 sur 139 en novembre 2005) conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, avant de pouvoir entrer en vigueur (article XVIII C ii) du Statut). Bien que plus de cinq ans se soient écoulés depuis l'adoption de la résolution de la Conférence générale, l'amendement n'est pas encore en vigueur du fait de l'insuffisance des ratifications. En septembre 2005, seuls 38 États Membres (soit seulement un État Membre de plus qu'un an auparavant) avaient accepté la modification du Statut en déposant un instrument à cet effet auprès du gouvernement dépositaire visé à l'article XXI C du Statut. **Je recommande à nouveau** que les États Membres s'efforcent de mener à bien le processus de ratification.

B.6. Fonds de coopération technique (CT) et fonds extrabudgétaires

L'encaisse du Fonds pour les programmes extrabudgétaires a systématiquement augmenté et se trouve à un niveau élevé.

90. L'encaisse du Fonds pour les programmes extrabudgétaires a systématiquement augmenté au cours des dernières années et atteint désormais plus de 77,3 millions de dollars (tableau 2, colonne 4). Toutefois, les dépenses en 2005 n'ont été que de 37 millions de dollars, le solde s'établissant à 62,7 millions de dollars. C'est l'indication de problèmes persistants d'exécution des projets au titre de ce fonds. Un élément important du Fonds pour les programmes extrabudgétaires est le FSN. Au chapitre C.1.3 ci-après, je propose une façon de faciliter l'exécution des projets au titre de ce fonds.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Fonds de coopération technique	61 740 235	63 001 203	61 086 192	60 865 998	67 459 464	74 038 227
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	21 610 395	32 540 348	42 364 606	51 153 229	54 189 765	39 364 008
Fonds extrabudgétaire de coopération technique						
- États Membres/organisations internationales	4 076 351	6 787 143	5 624 543	11 856 003	10 312 049	13 071 305
- PNUD	-24 750	1 036 715	-1 133 550	-152 424	-93 850	0
- Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve	3 187 351	948 899	451 334	375 626	351 531	813 198
Total	90 589 582	104 314 308	108 393 125	124 098 432	132 218 959	127 286 738

Tableau 4 : Activités de CT et extrabudgétaires – recettes totales en dollars (source : état financier I).

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Fonds de coopération technique	62 438 515	71 080 210	71 053 802	68 416 180	65 563 025	72 350 437
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	20 971 715	26 832 277	34 710 336	39 498 719	39 167 409	37 031 886
Fonds extrabudgétaire de coopération technique						
- États Membres/organisations internationales	4 600 433	5 355 400	6 723 355	9 948 877	8 078 133	11 160 709
- PNUD	436 599	-77 988	110 911	7 579	20 136	0
- Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve	1 803 109	3 238 193	764 120	354 227	256 691	289 399
Total	90 250 371	106 428 092	113 362 524	118 225 582	113 085 394	120 832 431

Tableau 5 : Activités de CT et extrabudgétaires – dépenses totales en dollars (source : état financier I) ; le PNUD apparaît sous « États Membres/organisations internationales » depuis 2005.

La croissance globale constante des activités extrabudgétaires a pris fin en 2005.

91. Les tableaux 4 et 5 indiquent les recettes et les dépenses pour les activités extrabudgétaires de 2000 à 2005. Le total des recettes extrabudgétaires est en augmentation constante depuis 2000. En 2005, cependant, les recettes totales ont diminué du fait de la baisse des contributions au Fonds pour les programmes extrabudgétaires. Ces paiements ont été ramenés au niveau des dépenses de l'an dernier, soit une baisse de près de 15 millions de dollars.

B.6.1. Fonds de coopération technique

Le FCT a atteint un équilibre stable en matière de liquidités.

92. Depuis 2000, les recettes du groupe de fonds II (FCT) sont systématiquement inférieures aux dépenses, et le solde du fonds est passé de 19,9 millions de dollars en 2000 à 6,4 millions à la fin de 2003. En 2004, la situation s'est stabilisée car les recettes (y compris le versement de contributions pour des exercices antérieurs) ont été considérablement plus élevées que les dépenses. Bien qu'en 2005 les recettes de ce fonds n'ait pas atteint le niveau fixé comme objectif par le Conseil des gouverneurs (77,5 millions de dollars), la situation financière est restée inchangée car les dépenses ont été du même niveau que les recettes.

Dans le solde du FCT, les monnaies non convertibles représentent 7,5 millions de dollars.

93. Il importe de noter que le solde du FCT, qui s'élevait à 26 millions de dollars à la fin de 2005, n'est pas librement utilisable car 7,5 millions de dollars environ sont détenus en monnaies non convertibles. L'emploi de ces fonds est donc limité.

B.6.2. Fonds pour les programmes extrabudgétaires

L'utilisation du Fonds pour les programmes extrabudgétaires n'est toujours pas satisfaisante.

94. Dans mon rapport de l'an dernier, je signalais une grave sous-utilisation des ressources du groupe de fonds III (Fonds pour les programmes extrabudgétaires). Le solde du fonds à la fin de chaque exercice s'est élevé de façon continue pour atteindre 59,4 millions de dollars à la fin de 2004, et les liquidités ont gonflé jusqu'à 74 millions de dollars à la fin de 2004. En 2005, cette tendance s'est confirmée. Le solde du fonds est passé à 62,7 millions de dollars, et les liquidités à 77,3 millions de dollars.

Les conditions spéciales mises aux contributions volontaires empêchent l'exécution des projets.

D'autres investigations ont révélé les diverses raisons des insuffisances.

95. Le Secrétariat a expliqué que souvent les contributions au FSN sont soumises à des conditions spéciales fixées par le donateur, ce qui complique l'exécution des activités. Cependant, la mise en œuvre du programme finit par être menée à bien.

96. À la réunion du Conseil des gouverneurs du 2 mai 2005, j'ai annoncé que j'étudierais en détail les raisons, mis à part les conditions imposées par les donateurs, qui pourraient être à l'origine de cette situation. Mon examen a révélé que les raisons des insuffisances apparentes sont diverses. Il est apparu, notamment, que le taux de décaissement de l'argent donné était influencé négativement par les conditions budgétaires et par la façon dont les fonds sont gérés. On trouvera des détails sous C.1.3.

C. CONSTATATIONS DÉTAILLÉES POUR 2005

C.1. QUESTIONS FINANCIÈRES

C.1.1. États financiers

C.1.1.1 Normes comptables internationales pour le secteur public

La question concernant le choix des normes à adopter pour le système des Nations Unies a été tranchée.

Les IPSAS devraient être introduites dans les organismes des Nations Unies.

Les IPSAS permettent d'éviter l'hétérogénéité des pratiques comptables au sein des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies devront adopter la méthode de la comptabilité d'exercice.

97. Le 30 novembre 2005, un débat de longue durée concernant le choix des normes comptables à adopter au sein du système des Nations Unies a été clos. Les normes comptables internationales (IAS) utilisées dans le secteur privé étaient jugées trop commerciales, tandis que les normes comptables pour le système des Nations Unies, conçues pour les Nations Unies, présentaient, par rapport aux IAS, des lacunes en matière de responsabilisation, de transparence et de crédibilité.

98. Par conséquent, après de longues discussions au sein du groupe de travail sur les normes comptables et suivant les recommandations de ce dernier, le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) a décidé d'adopter les IPSAS dans tous les organismes des Nations Unies. Les IPSAS n'étant pas encore entièrement achevées, les Normes d'information financière internationales (IFRS) devraient provisoirement être utilisées, lorsque aucune IPSAS ne s'applique. Le 1^{er} janvier 2010 a été proposé comme délai limite pour l'entière conformité aux IPSAS. Cette date n'est toutefois pas contraignante ; elle ne représente qu'un objectif. Avant l'adoption intégrale des IPSAS, les organismes devraient continuer d'appliquer les normes comptables pour le système des Nations Unies.

99. Les vérificateurs extérieurs se félicitent de cette mesure visant à renforcer la responsabilisation et la gouvernance. En effet, compte tenu de certaines particularités comptables des organismes des Nations Unies – par exemple l'absence de provisions pour dépenses futures, la comptabilisation des contributions en nature, la comptabilité sur la base de la gestion, l'enregistrement des engagements comme dépenses et le non-enregistrement de l'amortissement des dépenses d'investissement – le Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies appuie la mesure.

100. L'adoption des IPSAS signifie que les organismes des Nations Unies devront adopter la méthode de la comptabilité d'exercice. Il s'agit de la seule norme appropriée applicable à des organisations à but non lucratif. Du matériel de formation théorique et pratique approprié ainsi que des logiciels commerciaux standard sont facilement disponibles sur le marché.

Cette mesure renforce la transparence et la responsabilisation au sein des Nations Unies.

101. Des informations financières améliorées entraînent un renforcement de la gestion financière et des renseignements plus précis sur les dépenses, facteurs qui constituent un apport positif à une gestion basée sur les résultats. Cela contribue à renforcer la responsabilisation, la transparence et la gouvernance et améliore la qualité et la crédibilité générales des rapports financiers des organismes des Nations Unies. Cela permet en outre de montrer aux donateurs comment leurs contributions ont été dépensées. À l'heure actuelle, cette question n'est pas suffisamment transparente, car les montants indiqués dans les dépenses n'ont pas nécessairement été déboursés en espèces : ces montants peuvent être déposés dans les comptes bancaires des organismes et les contributions en nature conservées dans des entrepôts.

Je voudrais signaler certaines des principales répercussions.

102. Puisque je suppose que, suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ONU, les organes directeurs de l'AIEA devront aussi décider d'adopter les IPSAS, je voudrais signaler certaines répercussions importantes que cela aurait sur la comptabilité et la budgétisation.

Les IPSAS entraîneront plusieurs changements : les dépenses futures doivent être enregistrées comme éléments du passif ; les engagements de dépenses ne seront pas enregistrés comme dépenses courantes ; les immobilisations doivent être amorties ; les contributions en nature doivent être traitées différemment ; il conviendra de dresser l'inventaire des immobilisations.

103. La méthode de la comptabilité d'exercice affectera les états financiers de plusieurs façons.

- Les dépenses au titre des prestations, par exemple le plan d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) (voir mon rapport de l'an dernier, par. 113) devront être enregistrées plus tôt et seront donc inscrites comme éléments du passif. L'an dernier, elles s'élevaient à environ 93 millions de dollars.
- L'enregistrement des engagements comme dépenses ne sera possible qu'après réception des biens ou services et des factures correspondantes. L'enregistrement des engagements non liquidés devra être supprimé.
- Les achats d'actifs ne seront pas portés aux dépenses, mais comptabilisés comme éléments de l'actif et amortis. Seul le montant de l'amortissement sera imputé au revenu actuel.
- Une méthode de comptabilisation des contributions en nature incluant nécessairement la comptabilisation des stocks devra être choisie.
- Il faudra indiquer les inventaires des immobilisations.

Le patrimoine pourrait devenir un montant négatif.

104. Ainsi, il y aura un accroissement à la fois de l'actif (immobilisations, inventaires) et du passif (ASHI). Il est donc possible que le patrimoine représente un montant négatif, ce qui pourrait causer des difficultés aux organismes des Nations Unies qui ne sont pas autorisés à emprunter des fonds supplémentaires. Se poseront alors non seulement la question de la comptabilisation de l'ASHI mais aussi celle de l'opportunité de financer cette obligation.

Nécessité d'instaurer de nouvelles procédures budgétaires pour l'amortissement.

105. Les considérations d'ordre budgétaire doivent déterminer jusqu'à quel point la budgétisation et la communication des résultats peuvent être menées à bien de manière conséquente. Cela comprend l'établissement de nouvelles procédures budgétaires qui tiennent compte des dépenses liées à l'amortissement et des besoins en liquidités pour l'achat d'actifs qui ne seront pas intégralement inscrits comme dépenses. La question du financement intégral des dépenses liées à l'ASHI doit être étudiée. L'impact de la volatilité accrue des dépenses liées à des obligations sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt devrait être précisé.

Je me félicite de l'introduction des IPSAS dans le système des Nations Unies.

106. Malgré les nombreux changements auxquels l'Agence devra procéder, je me félicite de la conclusion du HLCM et je recommande aux États Membres de l'AIEA de considérer les IPSAS comme l'objectif à atteindre pour l'amélioration du système comptable afin d'accroître la responsabilisation et la transparence.

Il convient d'élaborer un plan de mise en œuvre et un calendrier.

107. La direction devrait élaborer un plan séparé, accompagné d'un calendrier réaliste, pour la mise en œuvre des IPSAS et le soumettre à l'attention des États Membres. Mes collaborateurs et moi-même appuierons cette mesure en donnant au besoin des avis basés sur l'expérience de tous les membres du Groupe de vérificateurs externes couvrant tous les organismes des Nations Unies.

C.1.1.2 Base de la certification des états financiers

La certification des états financiers est basée sur la vérification par sondage.

108. Dans le cadre du processus de certification, je devais évaluer les principes comptables appliqués ainsi que les transactions effectuées en 2005. Mes collaborateurs s'y sont employés en vérifiant par sondage les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et des données figurant dans les états financiers.

Mes collaborateurs ont examiné près d'un demi-million d'entrées comptables.

109. Pour la vérification de 2005, mes collaborateurs ont dû examiner 474 841 entrées comptables dans le grand livre. Ils les ont vérifiées au moyen de méthodes de sondage mathématique-statistique conformes aux normes de vérification agréées par le Groupe de vérificateurs externes.

Aucune erreur importante n'a été détectée à l'issue du sondage.

110. Notre examen n'a révélé aucune erreur comptable importante. Toutes les transactions opérées par la Division du budget et des finances (MTBF) ont été minutieusement vérifiées avant d'être entrées dans le Système de gestion des informations financières de l'Agence (AFIMS).

En outre, tous les comptes de trésorerie ont été vérifiés et apurés.

111. La vérification par sondage nous permet de déclarer, avec une probabilité de 90 %, qu'il n'y a pas d'erreurs importantes dans l'ensemble des entrées comptables de l'Agence, ce que viennent étayer d'autres vérifications effectuées par mes collaborateurs pendant les contrôles de performance. En outre, tous les comptes de trésorerie ont été intégralement vérifiés et apurés sans que l'on constate d'écart important.

L'opinion sans réserve formulée à l'issue de la vérification est bien fondée.

112. Compte tenu de la vérification par sondage, de la vérification de tous les états financiers au moyen du logiciel de contrôle WinIDEA et de la vérification complète de tous les comptes de trésorerie, je suis en mesure d'émettre une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers pour 2005.

C.1.1.3 Exhaustivité des états financiers

Les fonds en euros doivent être certifiés pour le Directeur général.

113. Dans mon rapport de l'an dernier (voir par. 96 f), j'ai indiqué que les règles des fonds distincts tenus en euros (ceux de l'Économat et du restaurant de Seibersdorf et le Fonds de prévoyance pour le personnel) obligent le vérificateur extérieur à vérifier les résultats financiers de ces fonds et à en faire rapport au Directeur général, bien qu'ils ne soient pas inclus dans les états financiers de l'Agence.

Ces fonds resteront séparés et seront vérifiés par l'OIOS.

114. Sur avis juridique, le Secrétariat a décidé que les soldes de ces fonds ne peuvent être considérés comme des actifs de l'Agence. Je me range à cette décision, sous réserve qu'à l'avenir les vérifications soient menées à bien par l'OIOS rendant compte directement au Directeur général. Il convient d'amender comme il se doit les règles en question.

C.1.2. Questions relatives à la gestion

C.1.2.1 Plan d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Obligation de faire apparaître l'ASHI dans les états financiers.

115. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai signalé que les prestations au titre de l'assurance-maladie après la cessation du service doivent apparaître dans les états financiers, si le cadre financier de l'organisation le prévoit. Sinon, elles doivent être dûment signalées dans les notes.

La plupart des organismes des Nations Unies enregistrent les prestations au titre de l'ASHI comme un engagement de dépenses, 40 % les signalent dans les notes, et deux organisations financent cette obligation.

116. Je souhaite informer les États Membres de la situation dans d'autres organismes des Nations Unies et des débats entre les membres du Groupe des vérificateurs externes. Il a été indiqué que près de 60 % de tous les organismes des Nations Unies inscrivent les prestations au titre de l'ASHI comme obligations, sans toutefois les faire apparaître dans leurs états financiers. Seuls deux d'entre eux financent ces obligations. Les 40 % restants les signale dans les notes à leurs états financiers.

L'ASHI devrait être incorporé au processus d'introduction des IPSAS.

117. Il a été convenu que les vérificateurs extérieurs ne devraient pas insister davantage sur cette question, car dans le cadre du processus d'adoption des IPSAS les organisations devront de toute façon l'aborder. Je recommande donc que l'ASHI soit inclus dans le plan de mise en œuvre et le calendrier de l'Agence. Le Secrétariat a accepté de suivre l'évolution de cette question au sein du système des Nations Unies.

C.1.2.2 Économat

Principales conclusions de ma vérification de l'Économat du CIV.

118. L'Économat du Centre international de Vienne (CIV) est l'une des activités autonomes et sans but lucratif s'inscrivant dans le cadre des services communs du CIV. La gestion et le fonctionnement de l'Économat sont confiés à l'AIEA. Les règles de gestion de l'Économat m'obligent actuellement à présenter un rapport de vérification distinct et à communiquer une opinion directement au Directeur général. Bien que j'estime toujours que cela est inapproprié (voir sous C.1.1.3 et D.1.8), j'ai tout de même délivré une attestation de vérification pour 2005. Je présente ci-après les principales conclusions de ma vérification également aux États Membres.

L'Économat est suffisamment protégé contre la fraude interne. Les pertes dues aux vols sont négligeables.

119. La principale conclusion de l'examen des procédures d'achat et de vente ainsi que de l'administration de l'installation est que, à mon avis, l'Économat est bien protégé contre toute fraude pouvant être perpétrée par un membre ou plus de son personnel. Le vol ou tout autre comportement illégal commis par le personnel ou les clients ne peut jamais être totalement exclu, mais il s'agit de quelque chose de négligeable qui ne justifie pas la prise de mesures de précaution onéreuses.

Les quantités maximales permises de tabac et de spiritueux pourraient dans certains cas être trop élevées pour l'usage personnel seulement.

Une réduction des quantités maximales pour les célibataires est opportune.

Le Secrétariat ne partage pas mon opinion. Cependant, l'imposition de quotas est prévue par l'accord de Siège entre l'Agence et le gouvernement autrichien.

Il convient d'intervenir dans les cas d'épuisement régulier des quotas d'achat.

120. Le Directeur général a établi certaines limites pour le tabac et l'alcool. Dans l'ensemble, je ne remets pas ces limites en question. Selon le nombre de personnes à charge, il serait possible de consommer les quantités maximales, bien que celles-ci soient plutôt élevées dans le cas des alcools et du tabac. Cependant, j'estime qu'il est illogique d'appliquer les mêmes limites aux personnes ayant des charges de famille et à celles qui n'en ont pas, compte tenu de l'interdiction de transaction avec des tiers.

121. **Je recommande** que le Directeur général change les règles régissant l'Économat pour réduire jusqu'à un niveau raisonnable les quantités maximales d'alcool et de tabac que peuvent acheter les participants de type A (P 5 et au-dessus) sans charges de famille, compte tenu du fait que tous les achats sont destinés exclusivement à l'usage ou à la consommation personnels.

122. Le Secrétariat ne partage pas mon opinion en ce qui concerne les personnes jouissant du statut diplomatique qui ne sont soumises à aucun quota en vertu de l'accord conclu avec le gouvernement autrichien. Cependant, je voudrais signaler que l'article 1^{er} de cet accord (INFCIRC/15/Mod.3) stipule de manière générale que certains articles devraient être importés en quantités limitées et uniquement à des fins d'usage et de consommation personnels. Dans le règlement, le Directeur général ne fait qu'indiquer le sens à donner aux mots « quantités limitées ».

123. **Je recommande** de rappeler fermement aux personnes ayant accès à l'Économat qui épuisent systématiquement – trimestre après trimestre – leurs quotas, qu'elles ont l'obligation de consommer personnellement tous les produits (tabac et alcool en particulier) qu'elles achètent.

124. Mon rapport détaillé, accompagné de quelques recommandations supplémentaires, apparaît dans le rapport au Directeur général.

C.1.2.3 Achats

Mes collaborateurs ont examiné la fonction achats pour donner suite à une vérification menée à bien par l'OIOS en 2003.

125. En 2003, l'OIOS a examiné la fonction achats et a notamment donné des avis sur :

- La nécessité de consolider les diverses fonctions liées aux achats en une seule, ce qui signifie notamment instaurer un système informatique et un processus de travail communs ;
- Une modification des procédures d'achat actuelles par l'établissement d'une approche stratégique de la gestion des achats ;
- Une réduction du nombre des opérations d'achat de faible valeur.

Mes collaborateurs ont examiné ces questions pour donner suite à l'évaluation susmentionnée.

L'Agence a élaboré un plan de restructuration actuellement en cours de validation.

126. Suite aux recommandations formulées par l'OIOS, en janvier 2005 l'Agence a fusionné les anciennes Section des fournitures hors Siège et Section des approvisionnements et des fournitures en un Bureau des services d'achat (MTPS). Cependant, la consolidation de la fonction achats en une seule entité n'a été qu'un acte de pure forme qui, jusqu'à présent, n'a donné lieu à aucun changement visible ni dans l'organisation du travail ni dans le tableau d'effectifs. L'Agence m'a informé du fait que les processus et la structure des opérations du MTPS ont fait l'objet d'un examen en 2005, et qu'en janvier 2006 a été mis au point un plan de restructuration qui est actuellement soumis à la validation de l'OIOS.

L'Agence prévoit de regrouper tous les processus relatifs aux achats en une application unique.

127. Les anciennes sections conservent encore leur propre système d'achats, bien que cela soit inefficace. Puisque l'Agence partage cette opinion, le MTPS, le DDG-MT, le DGO et l'OIOS ont discuté des options disponibles et les ont évaluées. Ils ont convenu d'utiliser le système d'achat de la CT pour tous les services relatifs aux achats de l'Agence (sauf l'Économat). Le MTPS a pris les mesures nécessaires pour migrer tous les processus relatifs aux achats de l'Agence à l'application informatique de la CT, si bien qu'à partir de l'an prochain il n'y aura plus qu'un seul système d'achats en usage à l'Agence.

L'Agence prévoit de créer une section des services d'approvisionnement.

128. Les approvisionnements ne se faisaient qu'en réaction à des demandes spécifiques. L'Agence prévoit donc créer une section des services d'approvisionnement.

Environ 77 % des près de 5 200 commandes sont de faible valeur.

129. Mes collaborateurs ont effectué une analyse statistique des commandes saisies dans le système avancé des achats pour 2005. Ils ont constaté qu'environ 77 % des près de 5 200 commandes sont de faible valeur (inférieures à 2 000 \$). L'Agence entend créer une unité des approvisionnements stratégiques afin d'accroître les commandes globales et à long terme, et comme première mesure elle a regroupé les achats de faible valeur pour en réduire le nombre.

Certaines recommandations de l'OIOS n'ont pas encore été appliquées.

130. J'apprécie les efforts que fait l'Agence pour optimiser les structures organisationnelles de la fonction achats et établir une approche stratégique de la planification des achats. Comme certaines des recommandations de l'OIOS n'ont pas encore été appliquées, j'encourage l'Agence à continuer ses efforts et à poursuivre l'élaboration des stratégies déjà à l'étude jusqu'à ce qu'elles puissent être appliquées.

C.1.3. Fonds pour la sécurité nucléaire

Les ressources du FSN n'ont pas été utilisées de façon satisfaisante.

131. Dans mon rapport de vérification pour 2004, je signalais que l'utilisation des ressources du FSN n'était pas satisfaisante. Je recommandais que l'Agence accélère la planification et l'exécution des projets.

Les conditions imposées par les donateurs entravent encore l'exécution des projets.

132. À la fin de 2004, le solde de caisse du FSN atteignait 21 millions de dollars. Selon l'explication du Secrétariat, cet excédent était en partie dû au fait que le FSN est à la merci des conditions imposées par les donateurs qui stipulent comment leurs contributions doivent être dépensées. Pour améliorer la situation, l'Agence a réorganisé le FSN en réduisant les domaines d'intervention de huit à trois. En outre, l'Agence discute avec les donateurs pour assurer que leurs conditions s'alignent sur ses priorités et pour chercher à obtenir plus de souplesse de leur part. Il n'en demeure pas moins que les conditions imposées par les donateurs entravent encore l'exécution des projets.

Le solde de caisse du FSN est resté essentiellement inchangé.

133. Sur l'excédent de 21 millions de dollars, un montant de 5,3 millions a fait l'objet d'un engagement prévisionnel pour les contrats de travail et les achats prévus pour les projets convenus pour 2005-2007. Au total, en 2005, les dépenses se sont élevées à environ 11 millions de dollars, à l'instar des dons. À la fin de 2005, le solde de caisse du FSN est donc resté essentiellement au même niveau qu'un an auparavant.

La prudence dont fait preuve le Secrétariat dans l'utilisation des fonds n'est pas justifiée, car les règles de gestion financière permettent d'encourir des engagements de dépenses avant d'avoir reçu les fonds nécessaires.

Les engagements prévisionnels devraient être portés à la connaissance des États Membres.

Le Secrétariat devrait être moins prudent et utiliser les fonds disponibles ne faisant pas l'objet d'engagements prévisionnels.

Tous les services qui encourrent des dépenses pour des projets FSN devraient utiliser le système électronique d'appui à la performance.

134. Le Secrétariat a adopté une approche prudente et n'a budgétisé que les fonds déposés en banque au début de l'exercice 2005 et ne faisant l'objet d'aucun engagement prévisionnel. Cette approche s'aligne sur la règle de gestion financière 110.19 a) en vertu de laquelle des crédits ne peuvent être alloués qu'après réception des fonds nécessaires. Je voudrais **attirer l'attention du Secrétariat** sur les possibles exceptions à cette règle. La règle de gestion financière 110.19 b) iii stipule *notamment* que des crédits peuvent aussi être alloués avant réception des fonds nécessaires lorsqu'il y a des assurances écrites que les fonds seront disponibles lorsque les engagements de dépenses deviendront exécutoires.

135. Étant donné que la plupart des projets au titre du FSN sont établis en fonction de considérations à long terme et s'étalent sur plusieurs années, il semble raisonnable de reporter à l'année suivante l'excédent existant. Cela dit, les engagements prévisionnels dont fait l'objet cet excédent devraient être portés à la connaissance des États Membres. Cela leur permettrait de mieux évaluer la performance du FSN.

136. Je me félicite des efforts de l'Agence pour accélérer la planification et l'exécution des projets. J'encourage à poursuivre les discussions concernant les conditions mises par les donateurs afin d'accroître la souplesse et d'améliorer la mise en œuvre des projets. J'invite le Secrétariat à être moins prudent et à utiliser les fonds disponibles sous réserve que ceux-ci ne fassent l'objet d'aucun engagement prévisionnel.

137. Le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires a installé un système électronique d'appui à la performance (EPSS) pour traiter les projets FSN. Mes collaborateurs ont constaté que certains services encourant des dépenses pour de tels projets ne saisissent pas leurs données dans ce système. Afin d'en tirer le maximum d'avantages, je recommande que les services mettant directement en œuvre des projets FSN utilisent l'EPSS.

C.1.4. Technologie de l'information (TI)

C.1.4.1 Personnel de TI

C.1.4.1.1 Effectif

On ne sait pas avec certitude combien de personnes occupent des postes de TI et quels sont les services de TI fournis.

138. Lors d'une évaluation du personnel et des coûts de TI, mes collaborateurs ont constaté qu'on ne sait pas avec certitude combien de personnes et lesquelles occupent des postes de TI. D'après le Système d'information pour la gestion du personnel (PerMIS), quelque 234 personnes occupent des postes de TI ou liés à la TI. Ceci représente plus de 10 % de l'effectif total de l'Agence. Ce nombre n'a pas été confirmé par les départements en réponse aux questions sur leur personnel de TI. Il est apparu que les départements ont du personnel exerçant des fonctions de TI ou liées à la TI sans être enregistré comme tel dans le PerMIS. En partie, il y a aussi moins de personnes exerçant des fonctions de TI que le PerMIS n'en dénombre. Ceci est dû au fait que les tâches de personnes auxquelles des fonctions de TI avaient été initialement assignées ont changé sans que les changements ne soient consignés. En outre, les départements recrutent des consultants extérieurs pour travailler sur des projets de TI et mettre au point des logiciels correspondant à leurs besoins.

Les coûts du personnel et des services de TI ne peuvent pas être évalués avec précision.

139. En conséquence, les coûts du personnel et des services de TI ne peuvent pas être évalués avec précision. Cet état de choses a pour conséquences non seulement un manque de transparence, mais aussi une représentation erronée des fonctions de TI ; par exemple, il est impossible de noter une performance en TI sans connaître les chiffres concernant les effectifs et les coûts de TI.

C.1.4.1.2 Descriptions d'emploi

Les insuffisances proviennent en partie de l'utilisation de descriptions d'emploi dépassées.

140. Les insuffisances susmentionnées proviennent en partie de l'utilisation de descriptions d'emploi dépassées. Ces descriptions ne sont mises à jour qu'en cas de vacance de poste ou de promotion. En outre, mes collaborateurs ont constaté que les expressions 'TI' et 'lié à la TI' n'ont pas été clairement définies, car l'Agence ne fait pas de distinction entre spécialistes ou administrateurs d'applications et administrateurs de TI. Ce que fait une personne qui utilise, ou aide ses collègues d'un département opérationnel à utiliser, une application, par exemple saisie de données, validation de données, manipulation de données, communication, présentation et interprétation de résultats, ne correspond pas aux tâches d'un administrateur de TI. Ces personnes ne doivent donc pas figurer parmi le personnel de TI, mais apparaître parmi le personnel normal du département dans lequel elles travaillent.

Les personnes occupant des postes de TI devraient être dénombrées et les descriptions d'emploi revues.

141. Je recommande que l'Agence détermine combien de personnes occupent des postes de TI ou liés à la TI dans les divers départements. Elle devrait ensuite revoir et mettre à jour toutes les descriptions d'emploi pour le personnel ayant des fonctions de TI ou liées à la TI. Il est important de trouver une définition claire des expressions 'TI' et 'lié à la TI', car chaque employé travaillant avec la TI n'occupe pas nécessairement un poste de TI ou lié à la TI.

C.1.4.2 Organisation de TI

Objet principal de l'audit de la TI

142. L'objet principal de l'audit de la TI conduit par mes collaborateurs était d'examiner l'organisation de TI de l'Agence. Ils ont donc examiné l'effectif, les structures organisationnelles, les règles de base, les normes internationales adoptées, les méthodes de planification, de développement et de fonctionnement de la TI, l'infrastructure utilisée et prévue et les stratégies actuelles d'optimisation de la TI.

C.1.4.2.1 Effectif

Les postes de TI (234) sont répartis entre 23 services, certains membres du personnel dans d'autres postes ont des fonctions de TI et du personnel de TI supplémentaire est recruté temporairement.

143. Le schéma de recrutement du personnel de TI ne correspond pas à la réalité. D'après le tableau des effectifs, les 234 postes susmentionnés se répartissent entre 23 services (voir C.1.4.1). Lors de divers entretiens, mes collaborateurs ont appris que d'autres personnes étaient totalement ou partiellement employées à des tâches de TI. De plus, beaucoup d'autres personnes spécialistes de la TI sont recrutées temporairement pour des consultations ou la programmation d'applications. La Division du personnel et la Division du budget et des finances ont signalé des transferts de personnel à la Division de la technologie de l'information (MTIT). Toutefois, ces transferts ne sont pas allés de pair avec un changement de fonctions.

C.1.4.2.2 Sécurité physique de la TI

À côté des centres de données, plus de dix pièces inadaptées abritaient des serveurs.

144. Outre les deux centres de données de MTIT et du Département des garanties, plus de dix bureaux abritaient des serveurs. Les pièces et le mode de fonctionnement des serveurs ne satisfaisaient pas aux exigences d'une sécurité adéquate de la TI. L'Agence a prévu de déménager les centres de données et d'intégrer certaines des petites pièces où se trouvaient des serveurs. Les emplacements effectifs et prévus peuvent encore être améliorés s'agissant de sûreté et d'économie.

C.1.4.2.3 Services communs de TI

Il existe des services communs similaires dans plusieurs unités.

145. La division centrale en TI, MTIT, n'a ni le mandat ni les ressources nécessaires pour proposer l'ensemble des services communs. Ceci n'est pas conforme à la proposition de mise en œuvre déjà faite en 2000. Il existe des fonctions administratives de TI (groupe d'assistance, par exemple) dans plusieurs unités. Certaines de ces fonctions distribuées sont le résultat des efforts de décentralisation menés il y a plus d'une décennie. De l'avis de certaines de ces unités, MTIT ne possède pas le savoir-faire requis et/ou paraît peu réactive.

Je déplore l'absence de directives centrales sur l'élaboration des applications, la documentation, la sécurité de la TI et la compatibilité des applications.

146. En conséquence, ces unités élaborent leurs propres applications, exploitent leurs propres serveurs ou proposent des services communs pour l'ensemble de l'Agence, comme 'LiveLink'. Il n'existe de directives centrales que pour le matériel et les logiciels de base utilisés sur les ordinateurs individuels. Il n'y a pas de politique centrale détaillée pour les autres domaines de la TI, par exemple l'élaboration d'applications, la documentation, la sécurité de la TI ou la compatibilité des applications. Ce qui est plus important, c'est qu'il n'y a ni mécanisme ni responsabilités et autorité clairement définies pour faire appliquer les politiques. En conséquence, il existe plusieurs systèmes de bases de données et des 'îlots de TI' au sein de l'Agence.

C.1.4.2.4 Politique et cadre

Il n'y a pas de responsable de l'information. Il n'y a pas non plus de cadre conceptuel approprié pour la TI de l'Agence.

147. L'interaction de MTIT avec le comité de la TI et son rôle en tant qu'organe de communication et de coopération ne sont pas cohérents avec les minutes approuvées de la douzième réunion du CCP en 2001. Les services s'occupant de TI considèrent le comité de la TI plutôt comme une instance d'échange d'informations avec MTIT que comme un organe de coordination. En outre, il n'y a pas de responsable de l'information ni d'organe décisionnel similaire, bien que cela ait été recommandé dans le rapport du groupe de travail sur la technologie de l'information en 1999. Enfin, il n'y a pas non plus de cadre conceptuel approprié pour la TI de l'Agence. Les documents disponibles sur la politique et la stratégie de TI sont plutôt non contraignants et en partie incomplets.

L'OIOS s'est aussi penché sur certaines des questions évoquées.

148. Dans son rapport d'audit sur la gouvernance de la TI, l'OIOS s'est aussi penché sur certaines des questions évoquées ci-dessus. L'approche retenue étant différente de celle de la présente vérification, et comme nous n'en avons eu connaissance que récemment, je ne m'étendrai pas sur ce point à ce stade.

149. Comme tous les domaines soumis à audit sont susceptibles d'amélioration, je considère que l'organisation de TI de l'Agence doit faire l'objet d'autres analyses et je donnerai des informations plus détaillées sur nos constatations dans le prochain rapport.

C.1.5. Garanties

C.1.5.1 Quantités significatives

Le principal objectif des garanties est la détection rapide du détournement de matières nucléaires depuis les utilisations pacifiques.

Les valeurs de la QS ont été fixées dans les années 70 et n'ont pas été changées depuis.

Le progrès scientifique et technique fait qu'il est possible de fabriquer un dispositif explosif nucléaire avec moins de matières.

Réduire les valeurs de la QS pourrait être contraignant pour les utilisateurs de matières nucléaires.

150. Le principal objectif des garanties de l'AIEA est la détection rapide du détournement de matières nucléaires depuis les utilisations pacifiques. Pour s'assurer que les matières et les activités nucléaires soumises aux garanties ne sont pas utilisées à des fins non pacifiques, l'AIEA inspecte les installations nucléaires et connexes en vertu d'accords de garanties dans plus de 140 États. La fréquence et les méthodes des inspections dépendent avant tout de ce que l'on appelle quantité significative (QS).

151. D'après le glossaire des garanties de l'Agence, la QS est la quantité approximative de matières nucléaires pour laquelle on ne peut pas exclure la possibilité de fabriquer un dispositif explosif nucléaire. Les valeurs de la QS utilisées par l'Agence sont notamment les suivantes :

8 kilogrammes de plutonium ;

25 kilogrammes d'uranium hautement enrichi.

Ces valeurs ont été fixées en 1977 et n'ont pas été changées depuis.

152. D'après le glossaire des garanties, la QS n'est pas une valeur fixée à jamais, mais dépend de l'état d'avancement des sciences et des techniques. Le progrès scientifique et technique a abouti à des techniques qui permettent de fabriquer un dispositif explosif nucléaire avec moins de 8 kilogrammes de plutonium ou de 25 kilogrammes d'uranium hautement enrichi. Les dispositifs explosifs nucléaires modernes peuvent être fabriqués avec 50 % ou moins de la masse de plutonium considérée comme nécessaire dans les années 70. Il apparaît donc que, par rapport aux critères actuels, les valeurs de la QS utilisées par l'AIEA sont beaucoup trop élevées.

153. L'Agence a souligné que la fixation d'un repère numérique tel que la QS est une opération toujours difficile et débattue, mais elle estime que réduire la valeur de la QS serait contraignant pour les utilisateurs de matières nucléaires et ne renforcerait pas sensiblement les garanties.

La tâche de l'Agence est de garantir la sécurité maximale même si cela est contraignant.

154. Je reconnais que des valeurs inférieures de la QS pourraient être plus contraignantes non seulement pour les utilisateurs de matières nucléaires, mais aussi pour l'Agence. Toutefois, j'estime que compte tenu du niveau de risque lié à la possibilité que des matières nucléaires se retrouvent dans de mauvaises mains et de l'impact des garanties en tant que l'une des activités de base de l'Agence, la tâche de l'Agence est de garantir la sûreté maximale dans la manipulation de substances fissiles. Le principal objectif des garanties est « de déceler rapidement le détournement de quantités significatives de matières nucléaires des activités nucléaires pacifiques vers la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs ou à des fins inconnues, et de dissuader tout détournement par le risque d'une détection rapide » (INFCIRC/153, par. 28).

Des valeurs dépassées empêchent la détection rapide d'un détournement et pourraient créer des failles dans la sécurité.

155. L'objectif d'une détection rapide ne peut être atteint que si l'Agence ajuste ses critères à l'état d'avancement des sciences et des techniques. Sinon, il semble de fait possible que des installations manipulent une quantité approximative de matières nucléaires pour laquelle on ne peut pas exclure la possibilité de fabriquer un dispositif explosif nucléaire sans être suffisamment surveillées. En conséquence l'emploi de valeurs dépassées pourrait créer des failles dans la sécurité. Si le détournement potentiel d'une quantité de matières nucléaires de qualité militaire ne fait pas l'objet de l'attention maximale, l'intérêt même de tels repères est hautement incertain.

156. J'invite les États Membres à examiner les effets négatifs potentiels de l'utilisation aux fins des garanties de valeurs repères dépassées, et l'importance de la notion de QS en général. Je suggère que le Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI) soit prié de revoir l'intérêt et les valeurs actuels de la QS.

C.1.5.2 Journées d'inspection

Le Département des garanties a fait état de 9 063 journées d'inspection en 2004.

157. À l'occasion du contrôle de performance du Département des garanties, mes collaborateurs ont examiné la notion de journée d'inspection. Le rapport sur l'application des garanties (SIR) présente notamment des données sur les activités d'inspection du Département. À la rubrique « Utilisation du personnel », le nombre total de journées d'inspection est indiqué par la phrase : « *En 2004, les inspecteurs ont réalisé 9 063 journées d'inspection* ».

9 063 journées d'inspection, cela ne signifie pas 9 063 jours de travail complets.

158. Ce genre de présentation peut amener à penser qu'en 2004 les inspecteurs de l'Agence ont passé 9 063 jours de travail complets en inspections. Je tiens à souligner que des explications s'imposent à propos de ce nombre.

159. D'après la définition officielle, une journée d'inspection est une « journée au cours de laquelle un inspecteur a accès à tout moment à une installation pendant un total de huit heures au maximum ». L'expression 'journée d'inspection' est trompeuse dans la mesure où une telle journée ne correspond pas à une période fixe (un jour de travail) mais à une durée variable allant jusqu'à huit heures. Avec cette définition, il est théoriquement possible de comptabiliser une journée d'inspection pour seulement une minute d'accès à une installation. En outre, pour chaque inspecteur, une journée d'inspection est comptabilisée pour chaque visite d'une installation différente faite le même jour, même si la durée de huit heures n'est pas dépassée.

Les données sur les journées d'inspection sont présentées comme un indicateur de performance, mais elles ne se prêtent pas à cela.

160. Historiquement, la notion de journée d'inspection a été introduite par les États Membres pour calculer et limiter le nombre total annuel d'accès aux installations par type d'installation. L'idée était de faire en sorte que les installations ne soient pas 'surinspectées'.

161. De nos jours, la journée d'inspection est présentée comme un indicateur de l'activité d'inspection (par exemple dans le rapport sur l'application des garanties). Ce paramètre n'est pas un indicateur approprié à cette fin. J'estime qu'il y a un risque d'interprétation erronée de ces données. En conséquence, pour les calculs internes le Secrétariat utilise des indicateurs de performance plus utiles comme le jour calendaire d'inspection.

D'autres investigations sont nécessaires.

162. Je considère donc la notion de journée d'inspection comme devant faire l'objet d'autres investigations et je donnerai des informations détaillées sur nos constatations dans le prochain rapport. Le Secrétariat partage mon point de vue et souligne l'importance de la clarté en ce qui concerne les termes utilisés pour décrire l'activité d'inspection. Le prochain rapport sur l'application des garanties tiendra compte de cette question.

C.2. COOPÉRATION TECHNIQUE ET GESTION DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Mes collaborateurs ont mené trois missions sur le terrain en 2005.

163. Mes collaborateurs ont mené des missions dans trois pays en 2005. Je ne donnerai qu'un bref aperçu des résultats préliminaires de ces missions. Mes conclusions finales seront présentées séparément dans une lettre à la direction de l'Agence après que d'autres missions auront eu lieu en 2006.

C.2.1. Coordination des activités de CT avec d'autres organisations

Pour les projets examinés, la coordination avec les autres organisations concernées était insuffisante.

164. La plupart des projets de l'Agence sont liés d'une façon ou d'une autre aux domaines d'activité d'autres organismes des Nations Unies et de programmes d'aide multilatéraux ou bilatéraux. Le PNUAD a été élaboré pour accroître la cohérence entre les programmes d'aide des Nations Unies au niveau des pays. Toutefois, nous avons constaté que le processus du PNUAD n'était pas appliqué dans l'un des pays visités et que dans les deux autres il n'y avait pas de coordination avec les autres organisations concernées (FAO, OMS et UNESCO) en ce qui concerne les projets examinés. Les échanges d'informations et les consultations entre l'Agence, les homologues nationaux et les organismes multilatéraux ou bilatéraux soutenant le pays bénéficiaire dans les mêmes domaines que l'Agence étaient insuffisants. Cette constatation est confirmée dans le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs sur l'évaluation des activités de CT en 2005 (GOV/INF/2005/14 du 17 novembre 2005).

165. Afin de favoriser les synergies et de retirer des avantages de projets complémentaires d'autres organisations, je recommande de renforcer la coordination et la coopération avec tous les organismes actifs dans des secteurs similaires de la CT. L'Agence devrait faire siens les objectifs du PNUAD.

C.2.2. Transfert de technologie

Même après l'achèvement d'un projet, les bénéficiaires dépendent de l'aide de l'Agence.

166. D'après la stratégie de l'Agence, les projets de CT ont comme but principal le transfert de technologie nucléaire et connexe et la mise en place de structures durables et autonomes au niveau national. Néanmoins, la majorité des bénéficiaires dans les pays visités dépendaient de l'aide de l'Agence pour poursuivre les activités de projet et pour continuer de recevoir une assistance financière et du matériel dans le même secteur, même après l'achèvement du projet.

167. À mon avis, l'Agence devrait bien faire comprendre aux bénéficiaires que son financement ne peut pas continuer indéfiniment. Une fois la technologie nucléaire en place et testée et la formation requise dispensée, d'autres sources de financement doivent être trouvées.

C.2.3. Financement futur des activités liées aux projets de l'AIEA

Il arrive souvent qu'il n'y ait pas de fonds nationaux pour les activités futures.

168. Après l'achèvement d'un projet, les autorités nationales devraient soutenir elles-mêmes la poursuite des activités sans s'en remettre à l'assistance permanente de l'Agence. Dans de nombreux cas, il n'y a pas de fonds nationaux pour le financement des activités futures.

169. Je recommande que l'Agence élabore une stratégie lui permettant de s'assurer que l'on se préoccupe assez tôt de l'obtention d'un appui financier futur des autorités nationales, d'autres organisations internationales ou de fondations privées.

C.2.4. Engagement national

Les contributions nationales se limitent souvent à des apports en nature. Souvent, les ressources en devises ne suffisent pas ou ne sont pas disponibles à temps.

170. D'après le critère central (GOV/INF/2002/8/Mod.1), un engagement gouvernemental ferme est essentiel pour la réussite de l'appui en matière de CT. Des contributions financières solides sont considérées comme une preuve importante d'un tel engagement. Lors de nos missions sur le terrain, nous avons observé que, dans la plupart des cas, les contributions nationales se limitaient à des apports en nature (personnel, bâtiments et laboratoires). La valeur monétaire de ces apports n'était pas définie. Lorsque des ressources en devises devaient être prévues au budget ordinaire, elles étaient souvent insuffisantes ou n'étaient pas disponibles à temps.

Il faudrait davantage d'informations détaillées sur la valeur financière des apports en nature.

171. Pour pouvoir déterminer si l'engagement d'un pays est adéquat pour la réussite du projet, il faudrait davantage d'informations détaillées sur la valeur financière des apports en nature. Les contributions en espèces promises par les bénéficiaires devraient être versées intégralement et dans les délais voulus.

172. Je recommande que l'Agence estime de manière réaliste le montant de la contribution du pays avant de lancer un projet. En outre, l'Agence devrait suivre le versement des contributions financières pendant la mise en œuvre du projet.

C.2.5. Priorités nationales

Les projets sont choisis en fonction des besoins et les priorités des États Membres.

173. Conformément au critère central, les projets devraient relever d'un domaine où existe un besoin défini. Le PCN permet de s'assurer que les activités de CT sont effectivement axées sur les besoins et les priorités convenus dans le cadre général du plan national d'utilisation de la technologie liée au nucléaire. Le PCN aide les autorités nationales à recenser les problèmes à traiter grâce aux techniques nucléaires. En outre, il améliore le processus de sélection des projets en le plaçant dans le contexte des priorités nationales.

Les rapports entre certains projets et les priorités nationales n'étaient pas clairs.

174. Certains projets des pays que nous avons visités ne relevaient pas d'un des domaines décrits dans le PCN. Les rapports entre ces projets et les priorités nationales et les raisons pour lesquelles ils avaient été sélectionnés n'étaient pas suffisamment clairs. D'après l'Agence, certains de ces projets avaient été identifiés lors du 'travail d'amont'. Si un projet ne peut pas être relié à l'une des priorités nationales indiquées dans le PCN, l'Agence devrait le mentionner et expliquer pourquoi le projet a néanmoins été retenu.

Révision du processus relatif aux PCN.

175. L'Agence nous a fait savoir que le processus relatif aux PCN avait été revu récemment et que de nouvelles directives avaient été adoptées. Reste à savoir comment le processus révisé résout les problèmes susmentionnés.

C.2.6. Gestion des projets

L'Agence ne gère pas les projets de façon suffisamment anticipative.

176. Les résultats de la vérification donnent à penser que l'Agence ne gère pas les projets de façon suffisamment anticipative. Les apports de l'Agence pendant la mise en œuvre des projets dépendent principalement des demandes des homologues. Ceux-ci doivent soumettre à l'Agence des rapports d'étape semestriels. Souvent, cependant, ces rapports ne sont pas soumis dans les délais – parfois avec deux ans de retard – ou ne donnent que des informations inadéquates. L'Agence ne réagit que par l'envoi de rappels. Un composant attribué à deux projets a connu des problèmes sans qu'une solution puisse être trouvée rapidement. Néanmoins, les projets n'ont pas été remis en cause.

177. Je recommande que l'Agence veille à ce que les rapports d'étape soient établis avec le degré de détail et dans les délais voulus. En cas de non-conformité, il faudrait envisager des réactions telles que la cessation ou la suspension de l'assistance. La conformité aux exigences en matière de rapports pourrait aussi être prise en compte dans l'attribution des futurs projets. Lorsque l'exécution d'un projet est entravée par des conditions adverses sans solution tangible, le projet devrait être réexaminé ou ajusté.

C.2.7. Dépenses de programme recouvrables/coûts de participation nationaux

Les coûts de participation nationaux ont remplacé les dépenses de programme recouvrables.

178. Mes collaborateurs et moi-même avons analysé le mécanisme des DPR du FCT. Ce mécanisme a été remplacé par celui des coûts de participation nationaux (CPN) en 2005. Il convient de noter que les arriérés de DPR restent dus. Ces arriérés s'élevaient à 4,7 millions de dollars en octobre 2005. Entre-temps, l'Agence a pris des mesures pour favoriser le règlement des arriérés.

179. Je recommande que l'Agence prenne d'autres mesures pour encourager les États Membres ayant encore des arriérés au titre des DPR à honorer leurs obligations dès que possible. Concernant les DPR dues par l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie pour les exercices 1984–2002, je renvoie à mes observations figurant sous B.1.2 dans l'analyse des états financiers.

La plupart des pays bénéficiaires versent désormais au moins 2,5 % des CPN dans les délais voulus.

180. Dans mes observations concernant 2004, je recommandais de maintenir à l'examen le mécanisme des CPN pour éviter que l'exécution des projets ne pâtisse du paiement tardif ou du non-paiement de ces coûts par les bénéficiaires. La situation des versements de CPN en octobre 2005 montre que l'Agence semble être dans la bonne voie grâce à l'introduction du mécanisme des CPN. Après quelques difficultés de départ, la plupart des pays bénéficiaires versent au moins les 2,5 % initiaux dans les délais voulus. Un rapport détaillé sera préparé par le Secrétariat pour la réunion de juin 2006 du Conseil des gouverneurs.

C.2.8. Application du mécanisme de la ‘due prise en compte’

Le mécanisme de la ‘due prise en compte’ favorise de bonnes pratiques de versement des contributions au FCT.

181. D’après la décision GC(39)/DEC/12, l’Agence doit tenir dûment compte de la mesure dans laquelle les États Membres ont payé leur part de l’objectif du FCT pour décider de la répartition des ressources entre les programmes nationaux de CT, ainsi que des achats de matériel et du recrutement des experts. En conséquence, l’Agence a élaboré le mécanisme de la ‘due prise en compte’ pour inciter les États Membres à verser dans les délais voulus la totalité de leurs contributions au FCT. Le mécanisme de la ‘due prise en compte’ a été étendu au versement des CPN.

Ne pas respecter le mécanisme de la ‘due prise en compte’ a des conséquences.

182. Le Secrétariat a élaboré des principes de base pour orienter l’application du mécanisme de la ‘due prise en compte’ (GOV/INF/1998/4, GOV/INF/2005/5). Ces principes concernent principalement les ajustements de l’allocation des ressources du FCT aux programmes nationaux de CT selon le statut ‘due prise en compte’ des États Membres. Les conséquences possibles sont des restrictions en matière d’achats et de recrutement d’experts, l’ajout ou le retrait de projets du programme de base et la modification du classement des projets entre programme de base et programme a/.

Des insuffisances dans son application font que le mécanisme est moins efficace.

183. Il n’y a pas de cohérence entre les ajustements apportés aux programmes nationaux de CT à la suite de l’application du mécanisme de la ‘due prise en compte’. Plusieurs ajustements n’étaient pas conformes aux directives du Secrétariat.

184. Souvent, les ajustements consistaient à augmenter ou diminuer les budgets des projets du programme de base. Ce n’est que dans quelques cas que des projets ont été déplacés du programme de base au programme a/.

185. S’agissant de l’application aux achats et au recrutement d’experts, il n’est pas certain que le statut ‘due prise en compte’ des États Membres soit suffisamment communiqué aux départements concernés de l’Agence.

Les modalités d’application actuelles ont des défauts.

186. Malgré le succès du mécanisme de la ‘due prise en compte’ à certains égards, je souhaite attirer l’attention des États Membres sur les aspects ci-après de son application actuelle :

1. Son application aux achats et au recrutement d’experts pourrait ne pas donner les résultats escomptés car elle doit s’inscrire dans le cadre général des règles et règlements dans ces domaines. Si les préférences étaient exercées principalement en rapport avec le statut ‘due prise en compte’, la qualité des projets risquerait d’en pâtir car il se pourrait que l’on retienne une offre autre que la meilleure.
2. Lorsqu’il est nécessaire d’apporter des ajustements à un programme national de CT à cause du statut ‘due prise en compte’, il se pourrait que des projets doivent être revus. Ceci pourrait perturber les concepts, les plans de travail et les budgets initiaux, élaborés avec soin, et représenter une charge de travail supplémentaire pour le personnel chargé de la planification des projets.

187. Le Secrétariat devrait prendre ces effets en considération pour choisir la solution la plus appropriée lors de l’application du mécanisme de la ‘due prise en compte’.

Les détails de l'application devraient être communiqués de façon transparente aux organes directeurs de l'Agence.

188. Compte tenu de l'éventail des ajustements apportés à l'élaboration d'anciens programmes de CT et des préoccupations de certains États Membres quant à l'application du mécanisme de la 'due prise en compte' (voir notamment GC(48)/RES/12), je suggère que les détails de l'application soient communiqués de façon transparente aux organes directeurs de l'Agence s'occupant du programme de CT.

D. SUIVI DES RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE 2004

D.1. Questions financières

D.1.1. Arriérés de contributions régulières

Une part considérable des arriérés de contributions régulières datent de plus d'une décennie.

189. Dans mon rapport pour 2004, je signalais qu'une part considérable des arriérés de contributions régulières dataient de plus d'une décennie. L'arriéré le plus ancien remonte à 1961. Je recommandais que l'Agence poursuive ses efforts pour convenir d'un plan de versement avec les États Membres concernés.

Lettres de rappel des obligations.

190. Des lettres rappelant aux États Membres qu'ils allaient perdre leur droit de vote et proposant des plans de versement ont été envoyées au moins trois fois dans l'année. En outre, des réunions avec les représentants des États ont eu lieu de façon continue.

191. Je traite cette question en détail sous B.1.1.

D.1.2. Contributions au Fonds de coopération technique

Le FCT dépend de versements faits dans les délais et en totalité.

192. Je signalais que le FCT épuisait systématiquement ses liquidités et dépendait donc de versements faits dans les délais et en totalité. Je demandais que le Secrétariat continue d'encourager les États Membres à atteindre l'objectif fixé pour 2005 par le Conseil des gouverneurs. L'Agence partageait nos préoccupations à ce propos.

Les États Membres sont informés régulièrement de la situation des contributions au FCT.

193. Pour améliorer les choses, le Secrétariat publie désormais tous les mois des notes financières pour informer les États Membres de la situation des contributions au FCT. Cette situation fait aussi l'objet d'un document de la Conférence générale.

Les États Membres sont informés des retards de paiement individuellement et dans la lettre annuelle de mise en recouvrement.

194. De plus, les États Membres qui n'ont pas encore promis ou versé de contribution sont contactés individuellement, particulièrement pendant la Conférence générale. En outre, la lettre annuelle de mise en recouvrement sert de rappel.

195. J'apprécie les mesures prises par le Secrétariat et je confirme qu'elles ont porté leurs fruits. Le Secrétariat ne compte pas avoir de problèmes de liquidités au titre du FCT dans un proche avenir.

D.1.3. Dépenses du Fonds de coopération technique en euros

L'Agence devrait essayer d'obtenir que les contributions au FCT soient versées en euros.

196. Je soulignais que la demande d'euros de l'Agence au titre du FCT était d'environ 40 % des contributions. Par conséquent, pour faire des paiements en euros, le Secrétariat doit acheter des euros avec des dollars, ce qui entraîne un risque de change.

L'Agence a encouragé les États Membres à verser une partie de leurs contributions au FCT en euros.

197. Le Secrétariat partage ce point de vue. L'évolution des avoirs financiers a été suivie de près en 2005. À divers moments dans l'année, des fonds en dollars du FCT ont été vendus pour des euros. L'objectif était de faire face aux obligations du FCT en euros et de maintenir le pouvoir d'achat du fonds en période de dépréciation du dollar. L'Agence a aussi encouragé les États Membres, en particulier ceux de la zone euro, à verser une partie ou la totalité de leurs contributions au FCT en euros.

198. Trois États Membres ont commencé de faire leurs paiements en euros. Je me félicite de cette évolution et j'encourage l'Agence à poursuivre dans cette voie.

D.1.4. Fonds pour les programmes extrabudgétaires et Fonds pour la sécurité nucléaire

L'utilisation du Fonds pour les programmes extrabudgétaires n'est pas satisfaisante.

199. Je notais que l'utilisation du Fonds pour les programmes extrabudgétaires n'était pas satisfaisante. L'Agence devrait mettre davantage l'accent sur l'accélération de la planification et de l'exécution des projets au titre de ce groupe de fonds, et en particulier du FSN.

Le Secrétariat a pris plusieurs mesures pour accélérer l'exécution des activités financées par le FSN.

200. Plusieurs mesures ont été prises ou proposées pour accélérer l'exécution des activités financées par le FSN. Des plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire seront mis en œuvre pour divers pays, avec un calendrier d'activités pour une période précise. Un programme de formation théorique et pratique a été lancé aux niveaux international, régional et national. Trois partenariats régionaux ont été mis en place pour renforcer la mise en œuvre. Des mécanismes nouveaux ou renforcés de coordination avec les programmes bilatéraux permettront d'améliorer l'exécution au niveau national. Du personnel supplémentaire a été recruté pour renforcer la mise en œuvre et du personnel chargé de la planification sera recruté. Les mécanismes internes d'exécution du programme ont été améliorés. Les contacts bilatéraux avec les donateurs seront encore intensifiés afin d'éliminer les restrictions à l'appui financier et d'accroître la souplesse d'utilisation des fonds extrabudgétaires. L'organisation du Bureau de la sécurité nucléaire sera revue.

201. D'autres aspects de la gestion du FSN sont examinés dans la section C.1.3, à laquelle je renvoie.

D.1.5. Conditions imposées par les donateurs de contributions volontaires

Les conditions imposées par les donateurs entravent souvent la bonne exécution des projets.

202. Je recommandais que l'Agence redouble d'efforts pour obtenir des contributions volontaires sans conditions excessives, qui font souvent obstacle à une bonne exécution des projets.

L'Agence est en train d'élaborer un 'accord type'.

203. L'Agence est en train d'élaborer un 'accord type' dont il faut espérer qu'il sera accepté par les donateurs de contributions extrabudgétaires et qu'il réduira le plus possible l'imposition de conditions contraignantes à l'utilisation des fonds. Le Bureau des affaires juridiques a été prié de revoir ce texte avant qu'il ne soit envoyé aux parties intéressées au sein de l'Agence pour observations.

204. J'apprécie les efforts de l'Agence et je recommande que les donateurs acceptent 'l'accord type'.

D.1.6. Programme des Nations Unies pour le développement

Comme le PNUD ne fournit plus de fonds importants à l'Agence, ce groupe de fonds devrait être clos.

205. Les projets du PNUD ont diminué d'année en année. Je recommandais donc de clore ce groupe de fonds et de comptabiliser les transactions éventuelles dans un compte distinct du groupe de fonds IV.

D'après l'Agence, comptabiliser ces transactions dans un fonds séparé permet un meilleur contrôle.

206. Cette recommandation a été examinée par la Division du budget et des finances. D'après l'Agence, cet examen a conclu que la comptabilisation dans un fond séparé permet un meilleur contrôle de ces transactions, qui sont importantes dans le contexte global des opérations de l'Agence. Toutefois, le groupe de fonds séparé a été clos.

D.1.7. Fonds d'affectation spéciale

L'intérêt d'un groupe de fonds distinct pour un seul projet est incertain.	207. Dans mon rapport de vérification pour 2004, je soulignais que les activités au titre des fonds d'affectation spéciale se limitaient désormais à un seul projet et que l'intérêt d'un groupe de fonds distinct était incertain.
L'Agence considère que l'approbation du Conseil est nécessaire pour clore un fonds d'affectation spéciale.	208. L'Agence souligne que, en vertu de l'article 8.05 du Règlement financier, les fonds d'affectation spéciale ne peuvent être constitués qu'avec l'approbation du Conseil des gouverneurs. Bien que le Règlement financier n'indique pas la procédure à suivre pour clore un fonds d'affectation spéciale, il semblerait logique que l'approbation du Conseil soit nécessaire.
Avec les fonds du prix Nobel de la paix, le groupe de fonds VI regagne en intérêt.	209. Depuis que le prix Nobel de la paix a été décerné à l'AIEA, et que l'Agence a créé un fonds d'affectation spéciale pour y déposer l'argent correspondant à ce prix, lequel fait partie du groupe de fonds VI, ce dernier regagne en intérêt. Dans ces conditions, je ne vois pas d'objection à ce qu'il soit maintenu.

D.1.8. Exactitude/exhaustivité des états financiers de l'Agence

Les états financiers de l'Agence ne comprennent pas la totalité de l'actif et du passif.	210. Dans mon rapport de l'an dernier, je déclarais que les états financiers de l'Agence ne comprenaient pas la totalité de l'actif et du passif. Plusieurs fonds (Économat, Fonds de prévoyance pour le personnel et restaurant de Seibersdorf) sont tenus séparément. Le Secrétariat n'a suivi que partiellement ma recommandation l'invitant à faire rapport sur ces fonds aux États Membres.
Le Secrétariat est d'un avis différent.	211. D'après une déclaration du Bureau des affaires juridiques, les soldes de ces fonds n'appartiennent pas à l'Agence. Mis à part le capital que l'Agence a investi dans l'Économat (957 253 dollars, voir état II), il n'est pas nécessaire d'inclure ces fonds dans les états financiers.
Les fonds en euros devraient à l'avenir être vérifiés par l'OIOS.	212. Je peux accepter cet avis. Toutefois, dans ce cas, je me dois de déclarer que la vérification de ces fonds est aussi une question interne et devrait être faite par l'OIOS. Les règles de gestion de ces fonds devraient donc être modifiées en conséquence.

D.1.9. Harmonisation budgétaire

Les cycles du FCT et du FBO devraient être synchronisés.	213. Pour harmoniser les cycles du FCT et du FBO, je recommandais que l'Agence optimise d'abord les processus de la CT. On escomptait que ceci serait fait avant la fin de 2006.
L'harmonisation sera légèrement retardée.	214. Un examen des exigences de chaque cycle et de l'échéancier le plus adapté sera mené une fois le nouveau Cadre de gestion du cycle de programme de CT (CGCP) pleinement mis en œuvre. Une raison majeure de recommander la synchronisation est qu'elle permet d'avoir davantage d'informations sur le programme de CT pour la planification du budget ordinaire. Ceci est en cours de réalisation grâce au nouvel échéancier du CGCP qui est appliqué pour le cycle de CT 2007–2008 et qui donnera des informations plus à jour pour la planification du programme et budget ordinaires.

D.1.10. Dépenses communes de personnel

Les crédits ouverts au titre des dépenses communes de personnel sont insuffisants depuis plusieurs années.

Les DCP seront encore augmentées jusqu'à 45,1 %.

215. Je constatais que les crédits ouverts au titre des dépenses communes de personnel (DCP) étaient insuffisants depuis plusieurs années. Je recommandais de porter à un niveau plus raisonnable le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux coûts salariaux.

216. L'augmentation du taux des DCP budgétisé, qui est passé de 39,6 % les exercices précédents à 41,8 % en 2005, a été la première mesure visant à donner suite à cette recommandation. Pour 2006–2007, le Conseil des gouverneurs a recommandé à la Conférence générale un budget qui inclut une autre augmentation du taux des DCP, qui passerait à 45,1 %.

D.2. Questions administratives

D.2.1. Situation en matière de sécurité aux Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf

En 2004, la situation en matière de sécurité aux Laboratoires de Seibersdorf était précaire.

Certaines des propositions ont déjà été appliquées ou sont en train de l'être.

J'ai observé que des efforts considérables avaient été consacrés à la sécurité à Seibersdorf.

Toutefois, les recommandations restantes devraient être appliquées dès que possible.

217. Dans mon rapport pour 2004, je me déclarais vivement préoccupé par la situation en matière de sécurité sur le site des Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf (Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) et autres laboratoires (NAAL)). Je suggérais l'application immédiate des propositions faites par la Section de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies dans un rapport de 2004.

218. Certaines des propositions ont déjà été appliquées, par exemple le système de contrôle de l'accès à l'entrée principale du centre autrichien de recherche (ARC), la participation de la police locale au contrôle de l'identité des personnes entrant sur le site et l'extension de l'éclairage public autour des NAAL. Les autres mesures de sécurité recommandées doivent être mises en œuvre en 2006/07 : surveillance vidéo (LAG et NAAL), contrôle des intrusions et envoi de messages d'alerte à la police après les heures de travail (NAAL), portes de sécurité à l'entrée du LAG et des NAAL.

219. En 2005, l'Agence a fait des efforts considérables pour satisfaire aux normes de sécurité reconnues en ce qui concerne le site de Seibersdorf. Le renforcement du contrôle de l'accès à l'ARC, le système automatique de blocage des portes des NAAL et la présence garantie d'un poste de police, ainsi que d'autres mesures, représentent une amélioration de la sécurité du site.

220. Toutefois, les recommandations restantes devraient être appliquées dès que possible. Maintenant que les mesures prioritaires ont été soit mises en œuvre soit en train de l'être pour le LAG et les NAAL, il est recommandé de procéder rapidement à l'obtention des décisions sur l'expansion du site auprès du Ministère autrichien des affaires étrangères et du centre autrichien de recherche afin de mettre en place une clôture de sécurité tout autour des NAAL.

Un parking a été aménagé près du bâtiment du LAG. Il constitue une menace supplémentaire pour les installations.

221. Lorsque mes collaborateurs ont visité le site en février 2006, ils ont noté une nouvelle source de danger potentiel. Devant le bâtiment du LAG, et à quelques centimètres seulement des fenêtres, ont été aménagées 14 places de stationnement. L'Agence a reconnu le risque d'une attaque à l'explosif contre le site de Seibersdorf et a déjà donné suite à la proposition de la Section de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies concernant la protection des bâtiments contre une telle menace en faisant poser une pellicule anti-souffle sur toutes les fenêtres. La possibilité de garer une voiture contenant un dispositif explosif très près d'un bâtiment va à l'encontre de ce type de mesure de sécurité. Je recommande vivement d'empêcher le stationnement près des bâtiments.

Le contrôle de l'accès à l'entrée principale est toujours insuffisant.

222. En outre, les fonctionnaires de l'AIEA et les membres de l'équipe de vérification ont observé que le contrôle de l'accès à l'entrée principale de l'ARC est toujours insuffisant. Les fonctionnaires de l'AIEA travaillant à Seibersdorf ont, outre leur carte d'identification de l'AIEA, une carte de l'ARC. Le personnel de l'AIEA à Seibersdorf a signalé l'absence de contrôles individuels lorsque l'on entre sur le site en voiture. Afin d'accéder au site en voiture, le détenteur d'une carte de l'ARC doit ouvrir la barrière grâce à la puce incorporée à la carte. Après l'ouverture de la barrière, le conducteur peut facilement entrer sur le site sans autre contrôle. Les gardes ne vérifient pas si le conducteur est le détenteur autorisé de la carte d'accès en comparant la photo avec son visage. Mes collaborateurs avaient des cartes de l'AIEA avec photos et ont fait la même constatation à leur arrivée par la navette. Du fait de l'insuffisance des contrôles, une personne ayant une carte d'accès falsifiée ou obtenue illégalement pourrait pénétrer sur le site. Je recommande vivement d'informer les gardes de l'entrée principale en conséquence.

D.2.2. Infrastructure de TI

En 2004, j'ai recommandé d'améliorer la sécurité physique de la TI.

223. Mon rapport pour 2004 comprenait des recommandations concernant la sécurité physique de l'infrastructure de TI, car mes collaborateurs avaient relevé des problèmes de sécurité relatifs à l'accès physique aux équipements correspondants et à la protection contre l'incendie et l'eau dans les boîtiers de distribution du réseau du CIV. Je recommandais que la sécurité physique de la TI soit améliorée par une stricte application de la politique de l'Agence en la matière aux équipements concernés.

L'Agence déclare que les BMS de l'ONUDI sont seuls responsables.

224. L'Agence partageait nos préoccupations à ce propos. Les pièces à serveurs gérées par des divisions autres que MTIT seront mises en conformité avec la politique de l'Agence sur la sécurité physique des équipements de TI. Les BMS seront chargés de sceller le dos et le haut des armoires techniques de réseau installées dans les couloirs ou les pièces TK, ou de les déménager vers des emplacements plus sûrs.

Après les travaux de rénovation, le risque est plus élevé qu'auparavant.

225. Ces mesures sont les bienvenues, mais elles sont insuffisantes. Du fait des travaux de rénovation des bâtiments, les boîtiers de distribution du réseau sont maintenant situés aux étages communs, sans les mesures de sécurité nécessaires (par exemple détecteurs de fumée et d'eau ou protection contre l'endommagement des câbles sortants). Le risque a en fait augmenté car le nouveau câblage sert aussi au réseau téléphonique. Un incident ou un incendiaire pourrait neutraliser complètement les communications sur l'étage touché.

226. Je me dois de souligner que l'Agence subirait de graves dommages si un incident se produisait. Je continue de recommander que la sécurité physique de la TI soit améliorée par le biais d'une politique stricte en la matière, valable pour l'ensemble de l'Agence. Par ailleurs, je suggère de suivre les normes internationales acceptées.

D.3. Autres recommandations faites en 2004

Recommandation

227. Les contributions volontaires ne sont pas strictement séparées du FBO contrairement à ce qu'exigent les normes comptables pour le système des Nations Unies. Le Secrétariat a suivi ma recommandation tendant à ce que non seulement il enregistre, mais aussi il fasse connaître les coûts réels que l'Agence encourt pour les activités de CT.

228. Je recommandais d'élaborer et d'appliquer un mécanisme relatif aux dépenses d'appui pour les contributions extrabudgétaires.

229. Jusqu'en 2002, tous les intérêts perçus sur les ressources extrabudgétaires, à l'exception du FCT, étaient crédités au FBO. Je recommandais de créditer les intérêts exclusivement aux fonds où se trouvent les capitaux correspondants.

230. Les gains et les pertes au change liés à des ressources extrabudgétaires, à l'exception du FCT, sont généralement comptabilisés au FBO. Je recommandais qu'à l'avenir ils le soient au fonds extrabudgétaire auquel ils se rapportent et qu'ils ne soient pas mélangés à des fonds provenant des contributions régulières.

231. Solliciter des fonds auprès des ONG nécessite un amendement des règles de gestion financière.

232. Je recommandais de maintenir les indicateurs de performance à jour et d'en réévaluer régulièrement la validité afin d'accroître l'efficacité de la gestion basée sur les résultats.

233. Je recommandais de maintenir à l'examen le mécanisme des coûts de participation nationaux (CPN) pour éviter que l'exécution des projets ne pâtisse du paiement tardif ou du non-paiement de ces coûts par les bénéficiaires.

Mesure prise par la direction

Le montant correspondant figure dans les états financiers pour 2004.

Un expert a été engagé. On compte qu'une proposition spécifique sera soumise à l'approbation des États Membres en 2007. La question sera aussi évoquée dans le document sur la planification qui sera soumis au Conseil des gouverneurs en 2006.

Les systèmes sont en cours d'ajustement pour donner suite à cette recommandation. Dans les états financiers de 2005, les intérêts sont crédités aux fonds extrabudgétaires pour les pays qui l'ont demandé.

Dans les états financiers de 2005, les gains et pertes au change sont comptabilisés dans le fonds extrabudgétaire auquel ils se rapportent.

Un amendement des règles de gestion financière est en préparation.

Les indicateurs d'effet et de performance élaborés pour le programme pour 2004–2005 seront revus en décembre 2005 en vue de l'évaluation de l'exécution du programme. En 2006, de nouveaux indicateurs d'effet et de performance seront choisis pour le programme et budget pour 2008–2009, selon que de besoin.

Ceci a été demandé par le Conseil et un rapport détaillé sera préparé pour la réunion de juin 2006. On est en train de recueillir toutes les informations nécessaires (voir C.2.7).

E. AUTRES QUESTIONS

E.1. CAS DE FRAUDE OU DE PRÉSUMPTION DE FRAUDE

Un cas de falsification de demandes de visas a fait l'objet d'une enquête.

Une allocation-logement a été versée sans preuve de paiement d'un loyer.

Dans deux cas, les règles applicables aux achats ont été violées.

Il y a eu présomption de traitement préférentiel d'un fournisseur.

234. Un cas de falsification de demandes de visas a été signalé et a fait l'objet d'une enquête en 2005. Le fonctionnaire concerné a été renvoyé sans préavis.

235. Comme signalé précédemment, une allocation-logement de 25 414 € avait été versée à un fonctionnaire qui ne pouvait pas fournir de preuve écrite du paiement effectif des loyers qu'il prétendait avoir versés à son propriétaire. L'OIOS a achevé l'enquête en 2005 et conclu que le montant peut être recouvré auprès du fonctionnaire.

236. Pour deux projets de CT, les résultats de la procédure d'achat d'équipements pour la CT ont été manipulés. Les achats ont été arrêtés par MTPS et l'examen ultérieur par l'OIOS a confirmé la violation des règles applicables. Ces achats n'ont pas été menés à terme et l'Agence n'a subi aucune perte.

237. Il y a eu présomption de traitement préférentiel d'un fournisseur. Un ancien employé d'un fournisseur a été recruté en tant que consultant par l'Agence pour préparer les spécifications d'un contrat. Le contrat a été accordé à l'ancien employeur du consultant. Après enquête de l'OIOS, MTPS a décidé de revoir les clauses du contrat avec le fournisseur.

E.2. PERTES D'AVOIRS, PASSATION PAR PROFITS ET PERTES, ET VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX

130 articles de matériel des garanties ont été passés par profits et pertes.

Trois articles de matériel des garanties signalés comme volés n'ont pas été passés par profits et pertes

La disparition de 12 articles a été signalée. Une investigation est en cours.

238. Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, l'Agence m'a signalé la perte de 130 articles de matériel des garanties d'une valeur totale de 306 391 \$. Tous les articles ont été passés par profits et pertes car on n'a pas pu en retrouver la trace pendant plus de deux années consécutives. En outre, un article de matériel des garanties acheté pour 3 634 \$ et d'une valeur comptable de 2 180 \$ a été passé par profits et pertes après que son vol eut été signalé.

239. Par ailleurs, j'ai appris que trois articles de matériel des garanties achetés pour 6 031 \$ et d'une valeur comptable de 2 607 \$ ont été signalés comme volés en 2005. Ils n'ont pas encore été passés par profits et pertes.

240. Au total, douze articles non consommables achetés pour 32 634,16 \$ et d'une valeur comptable de 4 522,84 \$ ont disparu. La Section de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies mène une investigation pour déterminer si les articles ont été perdus, volés ou égarés, puis des déclarations de sinistre seront préparées.

241. L'Agence n'a fait aucun versement à titre gracieux en 2005.

F. REMERCIEMENTS

242. Je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la coopération et l'assistance qu'ils m'ont prodiguées durant ma vérification. Je leur suis très reconnaissant de l'aide qu'ils m'ont apportée durant tout le processus de vérification externe.

(signé) Norbert Hauser

Vice-Président de la Cour des comptes fédérale
Allemagne
Vérificateur extérieur

PARTIE II

États financiers

**Texte d'une lettre du 23 mars 2006 adressée par le Directeur
général
au Vérificateur extérieur**

Monsieur,

En vertu de l'article 11.03 a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et signés par le Directeur de la Division du budget et des finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) MOHAMED ELBARADEI
Directeur général

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET DES MODIFICATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS:
pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005
(en dollars des États-Unis)

	FONDS GÉNÉRAL											
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT				FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE		FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES		FONDS EXTRABUDGÉTAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE		FONDS D'AFFECTATION SPECIALE ET FONDS SPECIAL	
	GROUPE DE FONDS I		GROUPE DE FONDS II		GROUPE DE FONDS III		GROUPE DE FONDS IV		GROUPE DE FONDS VI		TOTAL	
État compl./ Note	2005	2004	État compl./ Note	2005	2004	2005	2004	2005	2004	État compl./ Note J.	2005	2004
RECETTES												
Contributions régulières	S1a	313,576,534	295,625,696	-	-	-	-	-	-	-	313,576,534	295,625,696
Contributions régulières supplémentaires	S1b	2,896,590	5,926,902	-	-	-	-	-	-	-	2,896,590	5,926,902
Credit supplémentaire provenant de l'excédent de caisse de 2003												
Contributions volontaires	N - H	2,936,969	-	-	-	-	-	-	-	-	2,936,969	-
Dépenses de programme recouvrables	S8	-	-	69,354,081	65,228,431	-	-	-	-	-	69,354,081	65,228,431
Coûts de participation nationaux	S9a	-	-	829,425	1,565,296	-	-	-	-	-	829,425	1,565,296
Recettes diverses	S9b	-	-	3,368,463	-	-	-	-	-	-	3,368,463	-
Activités productrices de recettes	N - E. (a)	934,863	1,144,196	-	-	-	-	-	-	-	934,863	1,144,196
Fonds reçus en vertu d'arrangements interorganisations												
Activités financées conjointement	N - E. (b)	2,596,621	2,541,143	-	-	-	-	(1,533,472)	(93,850)	-	(1,533,472)	(93,850)
Recettes tirées de services rendus		72,893	38,852	-	-	-	-	-	-	-	72,893	38,852
Intérêts		3,148,374	1,547,835	1,181,978	637,661	966,825	725,111	198,580	94,975	-	5,495,757	3,005,582
Ajustements de change		(861,600)	357,437	(675,446)	38,386	-	-	-	-	-	(1,537,046)	395,823
Autres divers		620,805	666,983	(20,274)	(10,310)	-	-	-	-	-	600,531	656,673
TOTAL RECETTES		325,922,049	307,849,044	74,038,227	67,459,464	39,364,008	54,189,765	13,071,305	10,218,199	81,319,8	453,208,787	440,068,003
TOTAL DÉPENSES	S6	312,841,242	283,969,489	72,350,437	65,563,025	37,031,886	39,167,409	11,160,709	8,098,269	289,399	433,673,673	397,054,883
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	S4	-	19,757,654	-	-	-	-	-	-	-	-	19,757,654
Provision pour le renforcement de la sécurité (Phase II)	S4	7,371,141	-	-	-	-	-	-	-	-	7,371,141	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	S4	5,709,666	4,121,901	1,687,790	1,896,439	2,332,122	15,022,356	1,910,596	2,119,930	523,799	12,163,973	23,255,466
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	N - G. (a)	473,356	935,048	1,750,777	8,118,301	-	-	-	-	-	2,224,133	9,051,349
Réserve pour contributions non recouvrées		(3,390,155)	(745,839)	-	-	-	-	-	-	-	(3,390,155)	(745,839)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		2,792,869	4,309,110	3,438,567	10,014,740	2,332,122	15,022,356	1,910,596	2,119,930	523,799	10,997,953	31,560,976
Économies sur le règlement, ou annulation d'engagements au titre d'exercices antérieurs	S4	1,759,317	1,307,339	3,650,459	2,443,050	899,548	591,877	270,250	262,728	2,574	6,582,148	4,606,352
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 reportés	S4	157,647	65,804	-	-	-	-	-	-	-	157,647	65,804
Virements aux réserves	N - I	576,593	-	-	-	-	-	-	-	-	576,593	-
Virements en provenance des réserves		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	S2	360	(1,440)	-	-	-	-	-	-	-	360	(1,440)
Fonds de roulement de l'Économat	N - K	(140,276)	1,097,529	-	-	-	-	-	-	-	(140,276)	1,097,529
Sommes créditées aux États Membres	S5, N - H	(3,050,717)	(953,776)	-	-	-	-	-	-	-	(3,050,717)	(953,776)
Soldes des fonds en début d'exercice		50,368,614	44,544,048	18,865,412	6,407,622	59,440,480	43,826,247	9,978,279	7,595,621	1,230,199	139,882,984	103,507,539
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		52,464,407	50,368,614	25,954,438	18,865,412	62,672,150	59,440,480	12,159,125	9,978,279	1,756,572	155,006,692	139,882,984

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
au 31 décembre 2005
(en dollars des États-Unis)

	FONDS GÉNÉRAL										TOTAL										
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT GROUPE DE FONDS I					FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE GROUPE DE FONDS II						FONDS EXTRABUDGÉTAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE GROUPE DE FONDS III					FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET FONDS SPÉCIAL GROUPE DE FONDS VI				
	État compt./ Note	2005	2004	État compt./ Note	2005	2004	État compt./ Note	2005	2004	État compt./ Note		2005	2004	État compt./ Note	2005	2004	État compt./ Note	2005	2004		
ACTIF																					
Encaisse et dépôts à terme		78 768 296	71 465 954		58 944 426	47 925 260		77 292 335	74 184 228		23 280 994	18 432 408		1 842 375	1 267 470		240 128 426	213 275 320			
Investissement pour l'économat	N - K.	957 253	1 097 529		-	-		-	-		-	-		-	-		957 253	1 097 529			
Sommes à recevoir																					
Contributions régulières à recevoir des États Membres	S1a, S1b & N - L.	53 014 130	57 099 130	S8	1 638 570	2 484 331		-	-		-	-		-	-		53 014 130	57 099 130			
Contributions volontaires à recevoir	S9a	-	-	S9a	4 529 604	5 359 029		-	-		-	-		-	-		1 638 570	2 484 331			
Dépenses de programme recouvrables à recevoir	S9b	-	-	S9b	1 061 031	-		-	-		-	-		-	-		4 529 604	5 359 029			
Coûts de participation nationaux à recevoir	N - M.1.	9 392 319	7 609 151	N - M.2.	4 206 257	4 257 649		634 068	616 991		513 057	233 814		32	2 862		1 061 031	-			
Autres		142 131 998	137 271 764		70 379 888	60 026 269		77 926 403	74 801 219		23 794 051	18 666 222		1 842 407	1 270 332		14 745 733	12 720 467			
TOTAL ACTIF																					
		142 131 998	137 271 764		70 379 888	60 026 269		77 926 403	74 801 219		23 794 051	18 666 222		1 842 407	1 270 332		316 074 747	292 035 806			
PASSIF																					
Avances de contributions	S1a	17 593 182	12 722 367	S8, S9a, S9b	2 402 685	2 633 954		35 881	11 078		3 995	-		88 835	40 133		20 035 743	15 367 399			
Engagements non réglés	N - N.	49 252 355	26 469 186		36 319 592	32 285 729		11 869 380	12 645 908		11 630 931	8 387 943		-	-		109 158 093	79 828 899			
Provision pour réévaluation de bilan	N - P.	14 212 174	25 945 449		-	768 124		-	-		-	-		-	-		14 212 174	26 713 573			
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	S4	-	19 757 654		-	-		-	-		-	-		-	-		-	19 757 654			
Provision pour le renforcement de la sécurité (Phase II)	S4	7 371 141	-		-	-		-	-		-	-		-	-		7 371 141	-			
Dépenses de programme recouvrables non recouvrées		-	-		4 529 604	5 359 029		-	-		-	-		-	-		4 529 604	5 359 029			
Coûts de participation nationaux non recouvrés	S9a	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-			
Sommes à payer	S9b	-	-		1 061 031	-		-	-		-	-		-	-		1 061 031	-			
Autres	N - O.1.	1 238 739	2 008 494		112 538	114 021		3 348 992	2 703 753		-	300 000		-	-		4 700 269	5 126 268			
TOTAL PASSIF																					
		89 667 591	86 903 150		44 425 450	41 160 857		15 254 253	15 360 739		11 634 926	8 687 943		88 835	40 133		161 068 055	152 152 822			
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS																					
Contributions régulières non recouvrées	S1a	19 197 651	22 587 804		-	-		-	-		-	-		-	-		19 197 651	22 587 804			
Autres réserves	N - I	1 776 593	1 200 000		-	-		-	-		-	-		-	-		1 776 593	1 200 000			
Fonds de roulement	S2, S3	18 000 360	18 000 000		-	-		-	-		-	-		-	-		18 000 360	18 000 000			
Fonds de roulement de l'économat	N - K.	957 253	1 097 529		-	-		-	-		-	-		-	-		957 253	1 097 529			
Excédent (déficit)	S4	12 532 550	7 483 281		-	-		-	-		-	-		-	-		12 532 550	7 483 281			
Solde des fonds		-	-		25 954 438	18 865 412		62 672 150	59 440 480		12 159 125	9 978 279		1 756 572	1 230 199		102 542 285	89 514 370			
TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS																					
		52 464 407	50 368 614		25 954 438	18 865 412		62 672 150	59 440 480		12 159 125	9 978 279		1 756 572	1 230 199		155 006 692	139 882 984			
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS																					
		142 131 998	137 271 764		70 379 888	60 026 269		77 926 403	74 801 219		23 794 051	18 666 222		1 842 407	1 270 332		316 074 747	292 035 806			

ÉTAT III

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005
(en dollars des États-Unis)

	2005	2004
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :		
Excédent (insuffisance) net des recettes par rapport aux dépenses (état I)	10 997 953	31 560 976
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	4 699 155	6 081 008
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(2 025 266)	(1 599 917)
Augmentation (diminution) des avances de contributions	4 668 344	(16 960 230)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	29 329 194	(480 021)
Augmentation (diminution) des sommes à payer	(425 999)	730 474
Augmentation (diminution) des autres soldes	(24 887 912)	23 629 605
Moins : Intérêts	(5 495 757)	(3 005 582)
Ajustements de change	1 537 046	(395 823)
ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	18 396 758	39 560 490
PRODUIT DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		
(Augmentation) diminution des investissements pour l'Économat	140 276	(1 097 529)
Plus : Intérêts	5 495 757	3 005 582
Ajustements de change	(1 537 046)	395 823
ENTRÉES NETTES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES	4 098 987	2 303 876
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES :		
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	6 582 148	4 606 352
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 non reportés	157 647	65 804
Augmentation (diminution) de la provision pour les dépenses de programme non recouvrables et les coûts de participation nationaux (FCT)	231 606	(1 565 296)
Virements aux réserves	576 593	-
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	360	(1 440)
Augmentation (diminution) nette du fonds de roulement de l'Économat	(140 276)	1 097 529
Sommes créditées aux États Membres	(3 050 717)	(953 776)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES	4 357 361	3 249 173
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	26 853 106	45 113 539
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	213 275 320	168 161 781
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE (état complémentaire S 12)	240 128 426	213 275 320
se décomposant comme suit :		
Groupe de fonds I - Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	78 768 296	71 465 954
Groupe de fonds II - Fonds de coopération technique	58 944 426	47 925 260
Groupe de fonds III - Fonds pour les programmes extrabudgétaires	77 292 335	74 184 228
Groupe de fonds IV - Fonds extrabudgétaire de coopération technique	23 280 994	18 432 408
Groupe de fonds VI - Fonds d'affectation spéciale et fonds spécial	1 842 375	1 267 470
	240 128 426	213 275 320

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV

ÉTAT DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET ORDINAIRE
pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts				Dépenses			Renforcement de la sécurité Phase II	Solde
	a/ Ajustés	b/ Virements	c/ Virements	Révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	27 791 000	(173 000)		27 618 000	25 727 167	1 618 425	272 408	27 618 000	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	34 603 000	(138 000)		34 465 000	30 001 172	3 677 621	785 989	34 464 782	218
3. Sécurité et sécurité nucléaires	26 171 000	(207 000)	29 927	25 993 927	24 953 126	852 205	188 596	25 993 927	-
4. Vérification nucléaire	121 944 000	(829 000)		121 115 000	99 262 577	20 686 069	1 145 737	121 094 383	20 617
5. Services d'appui liés à l'information	21 936 000	(57 000)		21 879 000	19 646 174	494 564	1 738 262	21 879 000	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	18 485 000	(127 000)	(29 927)	18 328 073	17 240 117	273 142	33 421	17 546 680	781 393
7. Politiques et gestion générale	61 497 000	(196 000)		61 301 000	57 410 618	3 406 587	483 785	61 300 990	10
Ouverture de crédits supplémentaires - Renforcement de la sécurité (Phase II)	-	7 718 000		7 718 000	346 859	-	-	346 859	7 371 141
Crédits ouverts - Budget	312 427 000	5 991 000	-	318 418 000	274 587 810	31 008 613	4 648 198	310 244 621	802 238
8. Travaux remboursables pour d'autres organisations	3 261 000	-		3 261 000	2 550 936	-	45 685	2 596 621	664 379
T O T A L	315 688 000	5 991 000	-	321 679 000	277 138 746	31 008 613	4 693 883	312 841 242	1 466 617

a/ GC(48)/RES/6

b/ GC(49)/RES/4

c/ Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs (GOV/1999/15) un montant de 29 927 \$ a été transféré au programme sectoriel 3 "Sûreté et sécurité nucléaires" pour couvrir les coûts de l'assistance d'urgence octroyés au Chili. Pour recouvrer cette avance, on a utilisé les soldes non utilisés en fin d'exercice au titre du programme sectoriel 6 "Gestion de la coopération technique pour le développement".

d/ Sur ce montant, 3 436 437 \$ correspondent à des engagements non réglés au titre des coûts d'appui répartis de l'Agence et 1 257 455 \$ à des engagements non réglés au titre des Laboratoires de l'Agence.

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV (SUPPLÉMENTAIRE)

ÉTAT DES SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2004
Pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

Description du programme sectoriel	Soldes non engagés des crédits ouverts reportés	Dépenses			Total	Solde
		Décassements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire ^{a/}		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	554 189	397 686	95 123	61 380	554 189	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	613 124	284 694	323 887	-	608 581	4 543
3. Sécurité et sécurité nucléaires	862 227	565 280	106 558	190 340	862 178	49
4. Vérification nucléaire	9 006 919	3 076 410	5 288 815	560 860	8 926 085	80 834
5. Services d'appui liés à l'information	1 325 799	238 922	47 852	1 039 025	1 325 799	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	1 074 172	535 611	516 319	-	1 051 930	22 242
7. Politiques et gestion générale	6 321 224	1 955 792	4 072 998	242 455	6 271 245	49 979
TOTAL	19 757 654	7 054 395	10 451 552	2 094 060 ^{a/}	19 600 007	157 647

a/ Sur ce montant, 1 578 870 \$ correspondent à des engagements non réglés au titre des coûts d'appui répartis de l'Agence et 515 190 \$ à des engagements non réglés au titre du Laboratoire de l'Agence

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

PARTIE III

ÉTATS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1a

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE
État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

État Membre	2005				Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,845 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,845 €	Versements et crédits en 2005 b/		
Afghanistan	4 594	-	4 594	4 594	-	99 564	-	
Afrique du Sud	697 546	20 678	676 868	697 546	-	-	-	
Albanie	12 197	-	12 197	12 197	-	-	-	
Algérie	173 210	-	173 210	173 210	-	-	-	
Allemagne	27 467 944	230 226	27 237 718	27 467 944	-	-	-	
Angola	2 400	2 400	-	2 400	-	-	-	
Arabie saoudite	1 633 718	-	1 633 718	1 633 718	-	-	-	
Argentine	2 084 003	-	-	-	2 084 003	4 630 740	6 714 743	
Arménie	4 594	-	4 594	4 594	-	116 798	-	
Australie	5 089 102	1 980	5 087 122	5 089 102	-	73 629	4 864 263	
Autriche	2 834 576	12 960	2 821 616	2 834 576	-	44 978	-	
Azerbaïdjan	11 247	-	11 247	11 247	-	8 645	-	
Bangladesh	24 396	-	24 396	24 396	-	453	-	
Biélorus	41 304	180	40 299	40 479	825	-	825	
Belgique	3 411 570	7 740	3 357 068	3 364 808	46 762	-	46 762	
Béning	4 522	-	-	-	4 522	600	5 122	
Bolivie	20 343	-	-	-	20 343	36 401	56 744	
Bosnie-Herzégovine	7 317	915	6 402	7 317	-	109	-	
Botswana	27 811	17 624	10 187	27 811	-	-	-	
Brésil	3 320 391	-	-	-	3 320 391	5 079 977	8 400 368	
Bulgarie	39 769	39 769	-	39 769	-	-	-	
Burkina Faso	4 522	-	471	471	4 051	-	4 051	
Cameroun	18 082	-	-	-	18 082	-	18 082	
Canada	9 181 515	9 181 515	-	9 181 515	-	-	8 594 799	
Chili	485 965	-	-	-	485 965	309 450	795 415	
Chine	4 590 394	-	4 590 394	4 590 394	-	-	-	
Chypre	119 034	-	119 034	119 034	-	-	4 803	
Colombie	336 785	-	-	-	336 785	21 198	357 983	
Corée, République de	3 911 686	4 860	916 807	921 667	2 990 019	-	2 990 019	
Costa Rica	65 550	-	-	-	65 550	206 073	271 623	
Côte d'Ivoire	22 604	-	-	-	22 604	109 397	132 001	
Croatie	87 820	180	87 640	87 820	-	1 847	83 124	
Cuba	92 673	-	-	-	92 673	126 545	219 218	
Danemark	2 296 063	3 420	2 292 643	2 296 063	-	33 880	-	
Égypte	266 374	-	266 374	266 374	-	3 672	-	
El Salvador	47 466	-	-	-	47 466	286 858	334 324	
Émirats arabes unis	711 042	-	711 042	711 042	-	610 261	-	
Équateur	40 685	-	-	-	40 685	44 659	85 344	
Érythrée	2 400	2 400	-	2 400	-	-	2 310	
Espagne	8 055 096	-	8 055 096	8 055 096	-	-	-	

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1a (suite)

État Membre	2005				Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,845 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,845 €			
					Versements et crédits en 2005 b/	Sommes dues		
Estonie	29 826	29 826	-	29 826	-	-	-	27 708
États-Unis d'Amérique	77 009 489	-	61 442 731	61 442 731	15 566 758	-	15 566 758	-
Éthiopie	9 757	-	9 757	9 757	-	-	-	-
Fédération de Russie	3 577 446	14 400	3 563 046	3 577 446	-	-	-	-
Finlande	1 772 213	4 888	1 767 325	1 772 213	-	-	-	-
France	20 060 074	59 940	20 000 134	20 060 074	-	307 007	-	-
Gabon	20 343	-	-	-	20 343	63 460	390 994	411 337
Géorgie	6 780	-	-	-	6 780	360	828 038	834 818
Ghana	9 040	-	-	-	9 040	180	22 225	31 265
Grèce	1 172 253	360	1 171 893	1 172 253	-	23 813	-	-
Guatemala	65 550	-	-	-	65 550	47 460	126 212	191 762
Haïti	6 780	-	-	-	6 780	-	322 568	329 348
Honduras	11 302	-	-	-	11 302	-	11 175	22 477
Hongrie	300 753	300 753	-	300 753	-	-	-	-
Îles Marshall	2 260	-	-	-	2 260	-	44	2 304
Inde	996 926	-	996 926	996 926	-	16 311	-	-
Indonésie	310 909	-	310 909	310 909	-	9 886	-	-
Iran, République islamique d'	341 306	4 391	-	4 391	336 915	18 717	-	336 915
Iraq	33 577	-	33 577	33 577	-	2 513 165	-	-
Irlande	1 119 864	-	1 119 864	1 119 864	-	-	-	-
Islande	110 291	-	110 291	110 291	-	1 492	-	-
Israël	1 371 607	-	1 344 519	1 344 519	27 088	17 594	-	27 088
Italie	15 751 727	18 720	15 733 007	15 751 727	-	231 642	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	284 286	-	284 286	284 286	-	115 784	-	-
Jamaïque	18 082	-	-	-	18 082	8 366	18 287	36 369
Japon	62 363 834	-	62 363 834	62 363 834	-	885 646	-	-
Jordanie	25 185	-	25 185	25 185	-	374	-	-
Kazakhstan	59 351	-	59 351	59 351	-	290 851	-	-
Kenya	20 343	-	2 350	2 350	17 993	18 132	-	17 993
Kirghizistan	2 260	-	-	-	2 260	-	4 579	6 839
Koweït	537 966	-	537 966	537 966	-	3 906	-	-
Lettonie	35 473	-	35 473	35 473	-	474	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	13 562	-	-	-	13 562	-	272	13 834
Liban	51 986	-	-	-	51 986	-	408	52 394
Libéria	2 260	-	-	-	2 260	-	195 434	197 694

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1a (suite)

État Membre	2005				Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,845 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Versements et crédits en 2005 b/			
					Sommes dues au taux de 0,845 €	Sommes dues		
Liechtenstein	17 237	180	17 057	17 237	-	301	-	-
Lituanie	52 701	-	52 701	52 701	-	1 907	-	-
Luxembourg	254 188	360	254 828	255 188	-	3 801	-	-
Madagascar	6 718	-	5 954	5 954	764	4 536	-	764
Malaisie	485 546	4 860	480 686	485 546	-	7 978	-	5 844
Mali	4 081	4 081	-	4 081	-	-	-	-
Malte	31 205	31 205	-	31 205	-	-	-	30 018
Maroc	106 332	-	98 493	98 493	7 839	10 001	-	7 839
Maurice	27 640	14 432	13 208	27 640	-	-	-	25 841
Mexique	4 106 977	-	-	-	4 106 977	2 526 663	27 201	4 134 178
Monaco	10 020	180	9 840	10 020	-	193	-	-
Mongolie	2 303	-	2 303	2 303	-	354	-	563
Myanmar	23 173	-	22 996	22 996	177	22 418	-	177
Namibie	14 402	14 402	-	14 402	-	-	-	13 854
Nicaragua	2 316	-	2 316	2 316	-	1 655	-	-
Niger	2 260	-	-	-	2 260	-	68 115	70 375
Nigeria	90 413	-	-	-	90 413	141 286	11 062	101 475
Norvège	2 215 875	2 215 875	-	2 215 875	-	-	-	2 074 277
Nouvelle-Zélande	720 582	720 582	-	720 582	-	-	-	674 536
Ouganda	13 562	-	-	-	13 562	17 920	178 380	191 942
Ouzbékistan	29 384	-	-	-	29 384	18 715	328 528	357 912
Pakistan	130 140	900	129 240	130 140	-	2 927	-	-
Panama	40 685	-	-	-	40 685	14 177	10 266	50 951
Paraguay	27 123	-	-	-	27 123	540	185 874	212 997
Pays-Bas	5 447 763	4 140	5 443 623	5 447 763	-	79 503	-	-
Pérou	201 166	-	-	-	201 166	445 747	248 347	449 513
Philippines	207 948	-	-	-	207 948	160 580	73 568	281 516
Pologne	1 127 548	-	1 127 548	1 127 548	-	18 963	-	-
Portugal	1 100 808	-	1 078 284	1 078 284	22 524	21 867	-	22 524
Qatar	193 623	-	193 623	193 623	-	107 276	-	-
République arabe syrienne	85 134	7 020	78 114	85 134	-	3 531	-	-
République centrafricaine	2 260	-	-	-	2 260	-	8 415	10 675
République de Moldova	2 260	-	-	-	2 260	180	368 594	370 854
République démocratique du Congo	6 780	-	-	-	6 780	180	203 389	210 169
République dominicaine	76 850	-	-	-	76 850	-	760 711	837 561
République tchèque	432 166	3 060	429 106	432 166	-	9 827	-	-
République-Unie de Tanzanie	13 951	161	13 790	13 951	-	196	-	-
Roumanie	137 036	-	137 036	137 036	-	2 812	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	20 384 237	-	20 384 237	20 384 237	-	262 814	-	-
Saint-Siège	3 273	3 273	-	3 273	-	-	-	3 173

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1a (suite)

État Membre	2005			Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,845 €	Versements anticipés et crédits c/
	Sommes mises en recouvrement	Crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,845 €		
Sénégal	11 586	-	9 617	9 617	1 969	1 969	-
Serbie et Monténégro	40 685	180	-	180	40 505	41 364	-
Seychelles	4 522	-	-	-	4 522	13 679	-
Sierra Leone	2 260	-	-	-	2 260	157 112	-
Singapour	1 241 832	-	1 241 832	1 241 832	-	-	1 184 400
Slovaquie	1 20 319	-	118 879	118 879	1 440	1 440	-
Slovénie	264 037	-	264 037	264 037	-	-	-
Soudan	18 082	-	-	-	18 082	54 433	-
Sri Lanka	38 956	-	37 985	37 985	971	971	-
Suède	3 197 550	2 340	3 195 210	3 197 550	-	-	-
Suisse	3 983 048	10 260	3 972 788	3 983 048	-	-	-
Tadjikistan	2 293	-	1 915	1 915	378	378	-
Thaïlande	511 831	14 040	497 791	511 831	-	-	-
Tunisie	71 833	-	71 833	71 833	-	-	649
Turquie	827 018	13 834	813 184	827 018	-	-	-
Ukraine	87 000	2 160	84 840	87 000	-	-	-
Uruguay	103 975	-	-	-	103 975	453 777	-
Venezuela	373 060	-	18 686	18 686	354 374	354 374	-
Vietnam	46 018	-	46 018	46 018	-	-	-
Yémen	13 903	-	13 903	13 903	-	-	-
Zambie	4 747	460	4 287	4 747	-	-	-
Zimbabwe	15 822	-	-	-	15 822	69 016	-
Total partiel	313 572 014	13 028 110	269 420 949	282 449 059	31 122 955	47 188 116	17 593 182
<u>Nouveaux Membres</u>							
Mauritanie d/	2 260	-	-	-	2 260	4 494	-
Tchad e/	2 260	-	-	-	2 260	2 260	-
Total partiel	4 520	-	-	-	4 520	6 754	-
<u>Anciens Membres</u>							
Cambodge f/	-	-	-	-	-	259 949	-
République populaire démocratique de Corée g/	-	-	-	-	-	152 161	-
Yougoslavie h/	-	-	-	-	-	2 718 146	-
Total partiel	-	-	-	-	-	3 130 256	-
TOTAL	313 576 534	13 028 110	269 420 949	282 449 059	31 127 475	50 325 126	17 593 182

a/ Versements anticipés, complets ou partiels, de contributions au budget ordinaire pour 2005 (12 651 547 \$) et crédits au titre du Fonds de roulement (376 563 \$) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2005.

b/ Versements reçus pendant l'exercice 2005 (34 647 080 \$), crédits au titre des excédents de caisse (113 748 \$) et crédits au titre du Fonds de roulement (223 854 \$).

c/ Versements anticipés de contributions au budget ordinaire pour 2006.

d/ La Mauritanie est devenue Membre de l'Agence le 23 novembre 2004.

e/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

f/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003.

g/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

h/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1b

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET ORDINAIRE DE 2005
État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Sommes mises en recouvrement a/	Versements	Sommes dues au taux de 0,845 €
Afghanistan	58	-	58
Afrique du Sud	8 169	-	8 169
Albanie	144	-	144
Algérie	2 115	-	2 115
Allemagne	242 105	-	242 105
Angola	28	-	28
Arabie saoudite	19 931	-	19 931
Argentine	26 711	-	26 711
Arménie	58	-	58
Australie	44 236	44 236	-
Autriche	24 017	-	24 017
Azerbaïdjan	144	-	144
Bangladesh	290	-	290
Bélarus	492	-	492
Belgique	29 869	-	29 869
Bénin	58	-	58
Bolivie	260	-	260
Bosnie-Herzégovine	88	-	88
Botswana	348	-	348
Brésil	42 557	-	42 557
Bulgarie	461	461	-
Burkina Faso	58	-	58
Cameroun	232	-	232
Canada	78 164	78 164	-
Chili	6 228	-	6 228
Chine	57 391	-	57 391
Chypre	1 101	-	1 101
Colombie	4 317	-	4 317
Corée, République de	50 206	-	50 206
Costa Rica	840	-	840
Côte d'Ivoire	290	-	290
Croatie	1 036	1 036	-
Cuba	1 188	-	1 188
Danemark	20 077	-	20 077
Égypte	3 361	-	3 361
El Salvador	608	-	608
Émirats arabes unis	6 576	-	6 576
Équateur	522	-	522
Érythrée	28	28	-
Espagne	70 427	-	70 427
Estonie	346	346	-
États-Unis d'Amérique	724 232	-	724 232
Éthiopie	116	-	116
Fédération de Russie	30 737	-	30 737
Finlande	14 804	14 804	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1b (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement a/	Versements	Sommes dues au taux de 0,845 €
France	168 521	-	168 521
Gabon	260	-	260
Géorgie	88	-	88
Ghana	116	-	116
Grèce	14 804	-	14 804
Guatemala	840	-	840
Haïti	88	-	88
Honduras	144	-	144
Hongrie	3 505	-	3 505
Îles Marshall	28	-	28
Inde	11 762	-	11 762
Indonésie	3 969	-	3 969
Iran, République islamique d'	4 375	-	4 375
Iraq	434	-	434
Irlande	9 734	9 734	-
Islande	956	-	956
Israël	13 037	-	13 037
Italie	136 537	-	136 537
Jamahiriya arabe libyenne	3 658	3 658	-
Jamaïque	232	-	232
Japon	544 122	-	544 122
Jordanie	318	-	318
Kazakhstan	696	-	696
Kenya	260	-	260
Kirghizistan	28	-	28
Koweït	4 520	-	4 520
Lettonie	465	465	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	174	-	174
Liban	666	-	666
Libéria	28	-	28
Liechtenstein	144	-	144
Lituanie	666	-	666
Luxembourg	2 144	-	2 144
Madagascar	88	-	88
Malaisie	6 213	5 140	1 073
Mali	58	-	58
Malte	374	374	-
Maroc	1 304	-	1 304
Maurice	323	323	-
Mexique	52 639	-	52 639
Monaco	88	-	88
Mongolie	29	29	-
Myanmar	290	-	290
Namibie	173	173	-
Nicaragua	28	-	28
Niger	28	-	28
Nigeria	1 159	-	1 159
Norvège	18 864	18 864	-
Nouvelle-Zélande	6 134	6 134	-
Ouganda	174	-	174

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1b (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement a/	Versements	Sommes dues au taux de 0,845 €
Ouzbékistan	376	-	376
Pakistan	1 536	-	1 536
Panama	522	-	522
Paraguay	348	-	348
Pays-Bas	47 221	-	47 221
Pérou	2 579	-	2 579
Philippines	2 665	-	2 665
Pologne	12 892	-	12 892
Portugal	13 124	-	13 124
Qatar	1 796	-	1 796
République arabe syrienne	1 072	-	1 072
République centrafricaine	28	-	28
République de Moldova	28	-	28
République démocratique du Congo	88	-	88
République dominicaine	985	-	985
République tchèque	5 099	-	5 099
République-Unie de Tanzanie	176	54	122
Roumanie	1 680	-	1 680
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	171 244	-	171 244
Saint-Siège	28	28	-
Sénégal	144	-	144
Serbie et Monténégro	522	-	522
Seychelles	58	-	58
Sierra Leone	28	-	28
Singapour	10 772	10 772	-
Slovaquie	1 412	1 412	-
Slovénie	2 289	-	2 289
Soudan	232	-	232
Sri Lanka	464	-	464
Suède	27 898	-	27 898
Suisse	33 460	-	33 460
Tadjikistan	28	-	28
Thaïlande	5 852	-	5 852
Tunisie	926	926	-
Turquie	10 425	10 425	-
Ukraine	1 101	-	1 101
Uruguay	1 333	-	1 333
Venezuela	4 780	-	4 780
Vietnam	580	-	580
Yémen	174	-	174
Zambie	58	-	58
Zimbabwe	202	-	202
Total partiel	2 896 534	207 586	2 688 948
<u>Nouveaux Membres</u>			
Mauritanie b/	28	-	28
Tchad c/	28	-	28
Total partiel	56	-	56
TOTAL	2 896 590	207 586	2 689 004

a/ Revalorisation d'euros en dollars au taux des Nations Unies en vigueur au moment de la réception.

b/ La Mauritanie est devenue Membre de l'Agence le 23 novembre 2004.

c/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S2

FONDS DE ROULEMENT
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2005
(en dollars des États-Unis)

	2005	2004
Solde au 1er janvier	18 059 461	17 988 026
Sommes reçues/(remboursements) d'États Membres	<u>(72 341)</u>	<u>71 435</u>
Solde au 31 décembre	<u>17 987 120</u>	<u>18 059 461</u>
Niveau fixé	18 000 000	18 000 000
Plus : Augmentation nette due aux contributions des nouveaux États Membres	<u>360</u>	<u>-</u>
Total (état II/état complémentaire S3)	18 000 360	18 000 000
Plus : Versements anticipés de contributions d'États Membres (état complémentaire S3)	-	66 824
Moins : À recevoir d'États Membres (état complémentaire S3)	<u>(13 240)</u>	<u>(7 363)</u>
Solde au 31 décembre	<u>17 987 120</u>	<u>18 059 461</u>

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3

AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT

État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues
Afghanistan	360	360	-
Afrique du Sud	50 760	50 760	-
Albanie	900	900	-
Algérie	13 140	13 140	-
Allemagne	1 504 260	1 504 260	-
Angola	180	180	-
Arabie saoudite	123 840	123 840	-
Argentine	165 960	165 960	-
Arménie	360	360	-
Australie	276 480	276 480	-
Autriche	149 220	149 220	-
Azerbaïdjan	900	900	-
Bangladesh	1 800	1 800	-
Bélarus	3 060	3 060	-
Belgique	185 580	185 580	-
Bénin	360	360	-
Bolivie	1 620	1 440	180
Bosnie-Herzégovine	540	540	-
Botswana	2 160	2 160	-
Brésil	264 420	264 420	-
Bulgarie	2 880	2 880	-
Burkina Faso	360	360	-
Cameroun	1 440	1 440	-
Canada	488 520	488 520	-
Chili	38 700	38 700	-
Chine	356 580	356 580	-
Chypre	6 840	6 840	-
Colombie	26 820	26 820	-
Corée, République de	311 940	311 940	-
Costa Rica	5 220	3 420	1 800
Côte d'Ivoire	1 800	1 440	360
Croatie	6 480	6 480	-
Cuba	7 380	7 380	-
Danemark	124 740	124 740	-
Égypte	20 880	20 880	-
El Salvador	3 780	1 000	2 780
Émirats arabes unis	40 860	40 860	-
Équateur	3 240	3 240	-
Érythrée	180	180	-
Espagne	437 580	437 580	-
Estonie	2 160	2 160	-
États-Unis d'Amérique	4 500 000	4 500 000	-
Éthiopie	720	720	-
Fédération de Russie	190 980	190 980	-
Finlande	92 520	92 520	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues
France	1 047 060	1 047 060	-
Gabon	1 620	1 620	-
Géorgie	540	540	-
Ghana	720	720	-
Grèce	91 980	91 980	-
Guatemala	5 220	5 220	-
Haiti	540	360	180
Honduras	900	720	180
Hongrie	21 780	21 780	-
Îles Marshall	180	180	-
Inde	73 080	73 080	-
Indonésie	24 660	24 660	-
Iran, République islamique d'	27 180	27 180	-
Iraq	2 700	2 700	-
Irlande	60 840	60 840	-
Islande	5 940	5 940	-
Israël	81 000	81 000	-
Italie	848 340	848 340	-
Jamahiriya arabe libyenne	22 860	22 860	-
Jamaïque	1 440	1 440	-
Japon	3 380 760	3 380 760	-
Jordanie	1 980	1 980	-
Kazakhstan	4 320	4 320	-
Kenya	1 620	1 620	-
Kirghizistan	180	-	180
Koweït	28 080	28 080	-
Lettonie	2 520	2 520	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1 080	1 080	-
Liban	4 140	1 980	2 160
Libéria	180	180	-
Liechtenstein	900	900	-
Lituanie	4 140	4 140	-
Luxembourg	13 320	13 320	-
Madagascar	540	540	-
Malaisie	35 280	35 280	-
Mali	360	360	-
Malte	2 340	2 340	-
Maroc	8 100	8 100	-
Maurice	1 980	1 980	-
Mexique	327 060	327 060	-
Monaco	540	540	-
Mongolie	180	180	-
Myanmar	1 800	1 800	-
Namibie	1 080	1 080	-
Nicaragua	180	180	-
Niger	180	180	-
Nigeria	7 200	7 200	-
Norvège	117 900	117 900	-
Nouvelle-Zélande	38 340	38 340	-
Ouganda	1 080	1 080	-
Ouzbékistan	2 340	2 340	-
Pakistan	9 540	9 540	-
Panama	3 240	3 240	-
Paraguay	2 160	2 160	-
Pays-Bas	293 400	293 400	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues
Pérou	16 020	16 020	-
Philippines	16 560	16 560	-
Pologne	80 100	80 100	-
Portugal	81 540	81 540	-
Qatar	11 160	11 160	-
République arabe syrienne	6 660	6 660	-
République centrafricaine	180	-	180
République de Moldova	180	180	-
République démocratique du Congo	540	540	-
République dominicaine	6 120	1 600	4 520
République tchèque	31 680	31 680	-
République-Unie de Tanzanie	1 080	1 080	-
Roumanie	10 440	10 440	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 063 980	1 063 980	-
Saint-Siège	180	180	-
Sénégal	900	900	-
Serbie et Monténégro	3 240	3 240	-
Seychelles	360	360	-
Sierra Leone	180	180	-
Singapour	67 320	67 320	-
Slovaquie	8 820	8 820	-
Slovénie	14 220	14 220	-
Soudan	1 440	1 080	360
Sri Lanka	2 880	2 880	-
Suède	173 340	173 340	-
Suisse	207 900	207 900	-
Tadjikistan	180	180	-
Thaïlande	36 360	36 360	-
Tunisie	5 580	5 580	-
Turquie	64 620	64 620	-
Ukraine	6 840	6 840	-
Uruguay	8 280	8 280	-
Venezuela	29 700	29 700	-
Vietnam	3 600	3 600	-
Yémen	1 080	1 080	-
Zambie	360	360	-
Zimbabwe	1 260	1 260	-
Total partiel	18 000 000	17 987 120	12 880
<u>Nouveaux Membres</u>			
Mauritanie a/	180	-	180
Tchad b/	180	-	180
Total partiel	360	-	360
TOTAL	18 000 360	17 987 120	13 240

a/ La Mauritanie est devenue Membre de l'Agence le 23 novembre 2004.

b/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S4

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

**ÉTAT DES EXCÉDENTS DE CAISSE
AU 31 DÉCEMBRE 2005
(en dollars des États-Unis)**

	2005	2004
<u>Au titre de l'exercice</u>		
Sommes reçues	291 984 969	273 171 503
Décaissements (état IV)	(277 138 746)	(258 511 262)
	<hr/>	<hr/>
Excédent (insuffisance) des sommes reçues par rapport aux décaissements	14 846 223	14 660 241
Engagements non réglés (état IV)	(35 702 496)	(25 458 227)
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	-	(19 757 654)
Provision pour le renforcement de la sécurité (phase II)	(7 371 141)	-
	<hr/>	<hr/>
Déficit provisoire	(28 227 414)	(30 555 640)
Contributions à recevoir (état complémentaire S1a & S1b)	33 816 479	34 511 326
Sommes diverses à recevoir	120 601	166 215
	<hr/>	<hr/>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état I)	5 709 666	4 121 901
<u>Résorption de l'excédent (du déficit) provisoire de l'exercice précédent</u>		
Déficit provisoire de l'exercice précédent	(30 555 640)	(36 948 713)
Réception de :		
Contributions pour les exercices antérieurs (état complémentaire S1)	34 984 682	38 399 629
Recettes diverses	166 215	112 910
Économies sur le règlement d'engagements au titre d'exercices antérieurs	1 759 317	1 307 339
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 reportés	157 647	65 804
	<hr/>	<hr/>
Excédent (déficit) de caisse de l'exercice précédent	6 512 221	2 936 969
Autres excédents : (état complémentaire S5)		
Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions	310 663	424 411
	<hr/>	<hr/>
Total excédent (état II)	12 532 550	7 483 281

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

I. PARTS DES ÉTATS MEMBRES DANS L'EXCÉDENT DE CAISSE DE 2004

État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Barème des contributions pour	
	2004 %	Montant \$
Afghanistan	0,001	65
Afrique du Sud	0,299	19 472
Albanie	0,002	130
Algérie	0,052	3 386
Allemagne	9,635	627 452
Angola	0,002	130
Arabie saoudite	0,407	26 505
Argentine	0,711	46 302
Arménie	0,002	130
Australie	1,604	104 456
Autriche	0,934	60 824
Azerbaïdjan	0,003	195
Bangladesh	0,007	456
Bélarus	0,014	912
Belgique	1,114	72 546
Bénin	0,002	130
Bolivie	0,006	391
Bosnie-Herzégovine	0,003	195
Botswana	0,007	456
Brésil	1,754	114 224
Bulgarie	0,009	586
Burkina Faso	0,002	130
Cameroun	0,007	456
Canada	2,523	164 303
Chili	0,156	10 159
Chine	1,124	73 197
Chypre	0,036	2 344
Colombie	0,147	9 573
Corée, République de	1,358	88 436
Costa Rica	0,015	977
Côte d'Ivoire	0,007	456
Croatie	0,028	1 823
Cuba	0,022	1 433
Danemark	0,738	48 060
Égypte	0,059	3 842
El Salvador	0,013	847
Émirats arabes unis	0,199	12 959
Équateur	0,018	1 172
Érythrée	0,001	65
Espagne	2,484	161 764
Estonie	0,007	456
États-Unis d'Amérique	25,925	1 688 228
Éthiopie	0,003	195
Fédération de Russie	1,183	77 040
Finlande	0,514	33 473

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

État Membre	Barème des contributions pour	
	2004 %	Montant \$
France	6,378	415 349
Gabon	0,010	651
Géorgie	0,004	261
Ghana	0,004	261
Grèce	0,396	25 788
Guatemala	0,020	1 302
Haïti	0,002	130
Honduras	0,004	261
Hongrie	0,088	5 731
Îles Marshall	0,001	65
Inde	0,250	16 281
Indonésie	0,147	9 573
Iran, République islamique d'	0,200	13 024
Iraq	0,099	6 447
Irlande	0,290	18 885
Islande	0,032	2 084
Israël	0,410	26 700
Italie	4,995	325 285
Jamahiriya arabe libyenne	0,049	3 191
Jamaïque	0,003	195
Japon	19,248	1 253 472
Jordanie	0,006	391
Kazakhstan	0,021	1 368
Kenya	0,006	391
Kirghizistan	0,001	65
Koweït	0,145	9 443
Lettonie	0,007	456
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	326
Liban	0,008	521
Libéria	0,001	65
Liechtenstein	0,006	391
Lituanie	0,012	782
Luxembourg	0,079	5 145
Madagascar	0,002	130
Malaisie	0,172	11 201
Mali	0,002	130
Malte	0,011	716
Maroc	0,032	2 084
Maurice	0,008	521
Mauritanie a/	0,001	65
Mexique	0,797	51 902
Monaco	0,004	261
Mongolie	0,001	65
Myanmar	0,007	456
Namibie	0,005	326
Nicaragua	0,001	65
Niger	0,001	65
Nigeria	0,050	3 256
Norvège	0,637	41 483
Nouvelle-Zélande	0,237	15 434

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

État Membre	Barème des contributions pour	
	2004 %	Montant \$
Ouganda	0,004	261
Ouzbékistan	0,008	521
Pakistan	0,045	2 931
Panama	0,013	847
Paraguay	0,012	782
Pays-Bas	1,714	111 619
Pérou	0,086	5 601
Philippines	0,073	4 754
Pologne	0,277	18 039
Portugal	0,339	22 076
Qatar	0,033	2 149
République arabe syrienne	0,059	3 842
République centrafricaine	0,001	65
République de Moldova	0,002	130
République démocratique du Congo	0,003	195
République dominicaine	0,017	1 107
République tchèque	0,149	9 703
République-Unie de Tanzanie	0,003	195
Roumanie	0,042	2 735
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,460	355 567
Saint-Siège	0,001	65
Sénégal	0,004	261
Serbie et Monténégro	0,015	977
Seychelles	0,002	130
Sierra Leone	0,001	65
Singapour	0,372	24 225
Slovaquie	0,032	2 084
Slovénie	0,080	5 210
Soudan	0,005	326
Sri Lanka	0,012	782
Suède	1,012	65 904
Suisse	1,257	81 859
Tadjikistan	0,001	65
Thaïlande	0,216	14 066
Tunisie	0,022	1 433
Turquie	0,322	20 969
Ukraine	0,038	2 475
Uruguay	0,059	3 842
Venezuela	0,153	9 964
Vietnam	0,012	782
Yémen	0,005	326
Zambie	0,002	130
Zimbabwe	0,006	391
TOTAL (état complémentaire S4)	100,001 b/	6 512 221

a/ Nouvel État Membre qui a été admis à l'Agence après l'approbation du barème des contributions.

c/ Le total est supérieur à 100 % étant donné qu'il comprend les nouveaux États Membres auxquels une contribution a été demandée en plus de ce que prévoyait le barème en vigueur.

Il a cependant été tenu compte de cette différence dans le calcul du montant des crédits à restituer.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)**II. EXCÉDENTS DE CAISSE CONSERVÉS EN ATTENDANT LE VERSEMENT
DE CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2005**

Exercice	31 décembre 2004	Montant restitué	31 décembre 2005
1959-1968	1 246	-	1 246
1979-1990	89 809	8 285	81 524
1992	31 971	5 621	26 350
1993	22 844	6 367	16 477
1994	76 117	23 189	52 928
1995	3 608	1 115	2 493
1996	72 997	18 297	54 700
1997	36 919	8 641	28 278
1998	49 298	17 078	32 220
1999	15 187	5 395	9 792
2001	3 962	603	3 359
2002	20 453	19 157	1 296
2003	2 936 969	2 936 969	-
TOTAL (état complémentaire S4)	3 361 380	3 050 717	310 663

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6

FONDS DE BUDGET ORDINAIRE

BUDGET ORDINAIRE DE 2005

ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE
AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en dollars des États-Unis)

Chef de dépense	2005 Budget ajusté a/	Dépenses			Renforcement de la sécurité Phase II d/	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales		
Traitements - Postes approuvés - P	80 135 100	71 451 316	-	71 451 316		8 683 784
Personnel temporaire - P/MD	7 615 200	8 244 310	-	8 244 310		(629 110)
Personnel temporaire - P/CD	1 273 000	860 580	-	860 580		412 420
Traitements - Postes approuvés - G	38 761 900	37 722 151	-	37 722 151		1 039 749
Personnel temporaire - G/MD	3 914 200	4 469 884	-	4 469 884		(555 684)
Personnel temporaire - G/CD	389 000	1 468 378	-	1 468 378		(1 079 378)
Dépenses communes de personnel	53 048 100	52 820 774	-	52 820 774		227 326
Heures supplémentaires	305 600	445 977	1 910	447 887		(142 287)
Total partiel : Dépenses de personnel	185 442 100	177 483 370	1 910	177 485 280	-	7 956 820
Voyages - Fonctionnaires	12 841 300	9 525 572	2 719 549	12 245 121		596 179
Voyages - Non-fonctionnaires	8 551 600	7 827 288	321 329	8 148 617		402 983
Total partiel : Voyages	b/ 21 392 900	17 352 860	3 040 878	20 393 738	-	999 162
Services d'interprétation	887 800	667 481	228 382	895 863		(8 063)
Représentation et réceptions	268 000	299 686	1 762	301 448		(33 448)
Formation	1 110 900	524 758	311 766	836 524		274 376
Matériel : pris à bail ou loué	403 100	336 852	79 778	416 630		(13 530)
Matériel acheté/travaux de construction	11 162 000	4 816 373	10 072 480	14 888 853		(3 726 853)
Fournitures et accessoires	6 474 700	5 049 927	1 832 604	6 882 531		(407 831)
Dépenses générales de fonctionnement	29 626 100	21 385 630	2 255 767	23 641 397	7 371 141	(1 386 438)
Contrats	12 087 200	4 128 251	10 245 386	14 373 637		(2 286 437)
Contrats de recherche et de services techniques	5 256 900	1 911 005	2 786 559	4 697 564		559 336
Divers	3 448 000	3 272 787	159 490	3 432 277		15 723
Total partiel : Autres coûts directs	70 724 700	42 392 750	27 973 974	70 366 724	7 371 141	(7 013 165)
Coûts directs de mise en œuvre	12 593 800	12 650 122	535 906	13 186 028		(592 228)
Coûts de gestion et d'exploitation	5 010 900	4 364 851	713 401	5 078 252		(67 352)
Total partiel : Activités de laboratoire	17 604 700	17 014 973	1 249 307	c/ 18 264 280	-	(659 580)
Services de traduction et de rédaction	6 748 800	6 596 093	189 124	6 785 217		(36 417)
Services d'impression	2 584 600	2 805 749	321 751	3 127 500		(542 900)
Services informatiques d'application	971 500	835 552	516 789	1 352 341		(380 841)
Services informatiques centraux (non imputés)	8 019 700	6 001 518	1 623 222	7 624 740		394 960
Services informatiques centraux (SG fixes)	1 678 100	1 122 586	555 514	1 678 100		-
Services médicaux	1 109 600	990 225	42 229	1 032 454		77 146
Services d'administration des contrats	760 900	732 218	14 615	746 833		14 067
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 380 400	1 259 916	127 498	1 387 414		(7 014)
Total partiel : Coûts partagés	23 253 600	20 343 857	3 390 742	c/ 23 734 599	-	(480 999)
T O T A L : Programmes de l'Agence	318 418 000	274 587 810	35 656 811	310 244 621	7 371 141	802 238
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 261 000	2 550 936	45 685	2 596 621		664 379
TOTAL : Budget ordinaire (état I)	321 679 000	277 138 746	35 702 496	312 841 242	7 371 141	1 466 617

a/ GC(48)/RES/6, GC(49)/RES/4.

b/ Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs (GOV/1999/15), un montant de 29 927 \$ a été transféré au programme sectoriel 3 'Sûreté et sécurité nucléaires' pour couvrir les coûts de l'assistance d'urgence octroyée au Chili. Pour recouvrer cette avance, on a utilisé les soldes disponibles en fin d'exercice au titre du programme sectoriel 6 'Gestion de la coopération technique pour le développement'.

c/ Ces montants représentent des engagements non réglés au titre des coûts d'appui répartis de l'Agence et des Laboratoires de l'Agence.

d/ GC(49)/RES/4.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6 (SUPPLÉMENTAIRE)

SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2004

ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en dollars des États-Unis)

Chef de dépense	Dépenses		
	Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales
Traitements - Postes approuvés - P	74 660	-	74 660
Personnel temporaire - P/MD	3 733	-	3 733
Personnel temporaire - P/CD	34 867	-	34 867
Traitements - Postes approuvés - G	-	-	-
Personnel temporaire - G/MD	13 581	-	13 581
Personnel temporaire - G/CD	5 605	-	5 605
Dépenses communes de personnel	37 598	-	37 598
Heures supplémentaires	100 786	-	100 786
Total partiel : Dépenses de personnel	270 830	-	270 830
Voyages - Fonctionnaires	144 492	97 775	242 267
Voyages - Non-fonctionnaires	512 205	9 466	521 671
Total partiel : Voyages	656 697	107 241	763 938
Services d'interprétation	202 534	-	202 534
Représentation et réceptions	21 547	295	21 842
Formation	209 864	-	209 864
Matériel : pris à bail ou loué	-	-	-
Matériel acheté/travaux de construction	513 018	2 059 519	2 572 537
Fournitures et accessoires	83 824	465 382	549 206
Dépenses générales de fonctionnement	2 090 487	3 836 697	5 927 184
Contrats	2 130 239	3 852 918	5 983 157
Contrats de recherche et de services techniques	25 500	99 500	125 000
Divers	55 397	30 000	85 397
Total partiel : Autres coûts directs	5 332 410	10 344 311	15 676 721
Coûts directs de mise en oeuvre	123 513	515 190	638 703
Coûts de gestion et d'exploitation	-	-	-
Total partiel : Activités de laboratoire	123 513	515 190	638 703
Services de traduction et de rédaction	168 225	-	168 225
Services d'impression	75 980	-	75 980
Services informatiques d'application	(11 700)	301 759	290 059
Services informatiques centraux (non imputés)	211 576	1 039 025	1 250 601
Services informatiques centraux (SG fixes)	-	-	-
Services médicaux	-	-	-
Services d'administration des contrats	11 700	-	11 700
Services de protection et de surveillance radiologiques	215 164	238 086	453 250
Total partiel : Coûts partagés	670 945	1 578 870	2 249 815
TOTAL (état IV supplémentaire)	7 054 395	12 545 612	19 600 007

a/ Ces montants représentent des engagements non réglés au titre des coûts d'appui répartis de l'Agence et du Laboratoire de l'Agence.

ETAT COMPLEMENTAIRE S7

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE ET PAR GROUPE DE FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2005**

(en dollars des États-Unis)

Catégorie	2005						2004
	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement Groupe de fonds I	Fonds général				Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve Groupe de fonds VI	TOTAL
		Fonds de coopération technique Groupe de fonds II	Fonds pour les programmes extrabudgétaires Groupe de fonds III	Fonds extrabudgétaire de coopération technique Groupe de fonds IV	TOTAL		
Traitements	128 101 341	-	-	-	-	-	124 428 672
Dépenses communes de personnel	62 223 876	-	5 184 559	-	-	-	64 471 405
Personnel temporaire	16 811 180	-	11 374 485	-	-	-	25 334 265
Total - Dépenses de personnel	207 136 397	-	16 559 044	-	-	-	214 234 342
Matériel	18 107 740	28 043 183	4 078 437	8 155 122	211 040	58 595 522	44 717 527
Voyages	20 819 522	17 696 944	7 718 940	726 186	-	46 961 592	41 438 140
Contrats	22 227 738	7 452 047	7 398 836	787 069	-	37 865 690	32 207 911
Dépenses générales de fonctionnement	28 742 485	983 793	118 131	67 525	-	29 911 934	27 787 563
Formation	1 148 162	13 547 460	258 798	443 769	-	15 398 189	17 233 978
Fournitures et accessoires	9 983 779	3 806 000	215 421	952 737	78 359	15 036 296	13 376 568
Divers	4 675 419	821 010	684 279	28 301	-	6 209 009	6 058 854
Total	105 704 845	72 350 437	20 472 842	11 160 709	289 399	209 978 232	182 820 541
DÉPENSES TOTALES (état I)	312 841 242	72 350 437	37 031 886	11 160 709	289 399	433 673 673	397 054 883

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S7 (SUPPLÉMENTAIRE)

SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2004

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE
AU 31 DÉCEMBRE 2005**

(en dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses
Traitements	74 660
Dépenses communes de personnel	138 385
Assistance temporaire	<u>57 785</u>
Total - Dépenses de personnel	<u>270 830</u>
Matériel	4 064 869
Voyages	775 821
Contrats	6 768 409
Dépenses générales de fonctionnement	6 419 916
Formation	209 864
Fournitures et accessoires	780 525
Divers	<u>309 773</u>
Total : Autres coûts	19 329 177
DÉPENSES TOTALES (état IV supplémentaire)	19 600 007

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8

CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2005, calculée par application de la quote-part de base a/	2005				Exercices antérieurs								
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2005	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés			
Afghanistan	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Afrique du Sud	0,282	218 550	218 550	218 550	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,005	3 875	4 000	4 000	-	-	-	103,2	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	0,073	56 575	-	56 575	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	8,357	6 476 675	-	4 600 000	-	-	-	71,0	-	-	-	-	-	-	-
Angola	0,001	775	1 495	1 495	-	-	-	192,9	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	0,688	533 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	0,922	714 550	-	-	-	-	-	-	129 764	129 764	-	-	-	-	87 837
Arménie	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	1,536	1 190 400	1 549 187	1 549 187	-	-	-	130,1	-	-	-	-	-	-	1 504 891
Autriche	0,829	642 475	-	642 475	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	0,005	3 875	4 000	4 000	-	-	-	103,2	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	7 750	7 750	7 750	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	7 725
Bélarus	0,017	13 175	13 175	13 175	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	1,031	799 025	-	396 614	-	-	-	49,6	420 422 b/	420 422	-	-	-	-	-
Bénin	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	0,009	6 975	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,003	2 325	-	2 325	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	0,012	9 300	9 300	9 300	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Brazil	1,469	1 138 475	400 000	-	-	-	-	-	1 200 748	1 074 070	126 678	526 678	-	-	-
Bulgarie	0,016	12 400	10 000	10 000	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,002	1 550	1 550	1 550	-	-	-	100,0	1 977 c/	1 977	-	-	-	-	-
Cameroun	0,008	6 200	-	-	-	-	-	-	6 035	-	6 035	-	-	-	6 035
Canada	2,714	2 103 350	2 102 564	2 102 564	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Chili	0,215	166 625	-	153 652	-	-	-	92,2	-	-	-	-	-	-	-
Chine	1,981	1 535 275	1 535 275	1 535 275	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	794
Chypre	0,038	29 450	-	29 450	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	0,149	115 475	-	103 928	-	-	-	90,0	-	-	-	-	-	-	-
Corée, République de	1,733	1 343 075	-	1 000 000	-	-	-	74,5	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	0,029	22 475	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,010	7 750	-	-	-	-	-	-	6 570	-	6 570	-	-	-	6 570
Croatie	0,036	27 900	-	27 900	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	0,041	31 775	-	31 775	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	0,693	537 075	537 075	537 075	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	0,116	89 900	91 000	91 000	-	-	-	101,2	-	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,021	16 275	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	0,227	175 925	-	175 925	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Équateur	0,018	13 950	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Érythrée	0,001	775	-	775	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,431	1 884 025	-	1 884 025	-	-	-	100,0	480 289 b/	480 289	-	-	-	-	480 289

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2005, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs											
			2005		2005		2005		2005		2005			
			Quote-part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2005, calculée par application de la quote-part de base a/	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2005	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés
Estonie	0,012	9 300			-	-	9 300	-	100,0	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	25,000	19 375 000			19 144 625	19 144 625	-	-	98,8	-	-	-	-	-
Éthiopie	0,004	3 100			-	3 100	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	1,061	822 275			-	822 275	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Finlande	0,514	398 350			398 350	398 350	-	-	100,0	-	-	-	-	-
France	5,817	4 508 175			-	4 508 175	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Gabon	0,009	6 975			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Géorgie	0,003	2 325			-	-	-	-	-	14 793	-	14 793	14 793	-
Ghana	0,004	3 100			3 100	-	-	3 100	-	3 737	3 737	-	3 100	-
Grèce	0,511	396 025			396 025	396 025	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Guatemala	0,029	22 475			-	-	-	-	-	39 840	4 980	34 860	34 860	-
Haïti	0,003	2 325			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	0,005	3 875			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	0,121	93 775			93 775	93 775	-	-	100,0	-	-	-	-	5 374
Îles Marshall	0,001	775			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	0,406	314 650			314 650	314 650	-	-	100,0	-	-	-	-	12 247
Indonésie	0,137	106 175			80 000	76 918	-	3 082	72,4	-	-	-	3 082	-
Iran, République islamique d'	0,151	117 025			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iraq	0,015	11 625			-	-	-	-	-	54 600	-	54 600	54 600	-
Irlande	0,338	261 950			-	-	261 950	-	100,0	-	-	-	-	-
Islande	0,033	25 575			31 041	31 041	-	-	121,4	-	-	-	-	-
Israël	0,450	348 750			-	-	110 000	-	31,5	-	-	-	-	-
Italie	4,713	3 652 575			-	-	3 652 575	-	100,0	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,127	98 425			-	-	98 425	-	100,0	-	-	-	-	-
Jamaïque	0,008	6 200			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	18,782	14 556 050			-	-	14 556 050	-	100,0	-	-	-	-	-
Jordanie	0,011	8 525			8 525	8 525	-	-	100,0	5 857	5 857	-	54	-
Kazakhstan	0,024	18 600			-	-	18 600	-	100,0	-	-	-	-	-
Kenya	0,009	6 975			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan	0,001	775			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	0,156	120 900			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0,014	10 850			10 850	10 850	-	-	100,0	-	-	-	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	4 650			-	-	4 650	-	100,0	15 270 b/	15 270	-	-	-
Liban	0,023	17 825			-	-	-	-	-	80	-	80	80	-
Libéria	0,001	775			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	0,005	3 875			8 141	8 141	-	-	210,1	-	-	-	-	-
Lituanie	0,023	17 825			17 825	17 825	-	-	100,0	-	-	-	-	18 000
Luxembourg	0,074	57 350			-	-	57 350	-	100,0	56 810 b/	56 810	-	-	-
Madagascar	0,003	2 325			2 242	2 242	-	-	96,4	2 242	2 242	-	-	-
Malaisie	0,196	151 900			151 900	151 900	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Mali	0,002	1 550			-	-	-	-	-	5 910 b/	5 910	-	-	-
Malte	0,013	10 075			10 075	10 075	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Maroc	0,045	34 875			34 875	34 875	-	34 875	-	-	-	-	34 875	-
Maurice	0,011	8 525			-	-	8 525	-	-	-	-	-	-	8 525
Mexique	1,817	1 408 175			-	-	-	-	-	772 167 b/	772 167	-	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2005, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs									
			2005		2005		2005		2005		2005	
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2005	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés
Monaco	0,003	2 325	2 325	2 325	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Mongolie	0,001	775	-	-	775	-	100,0	-	-	-	-	-
Myanmar	0,010	7 750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	0,006	4 650	-	-	4 650	-	100,0	-	-	-	-	4 650
Nicaragua	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger	0,001	775	775	-	-	775	-	11 510	-	11 510	12 285	-
Nigeria	0,040	31 000	31 000	12 510	-	18 490	40,4	48 587	48 587	-	18 490	-
Norvège	0,655	507 625	-	-	507 625	-	100,0	-	-	-	-	507 625
Nouvelle-Zélande	0,213	165 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	0,006	4 650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	0,013	10 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	0,053	41 075	41 075	41 075	-	-	100,0	-	-	-	-	700
Panama	0,018	13 950	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay	0,012	9 300	-	-	-	-	-	6 800	-	6 800	6 800	-
Pays-Bas	1,630	1 263 250	1 263 250	1 263 250	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Pérou	0,089	68 975	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines	0,092	71 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	0,445	344 875	344 875	344 875	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Portugal	0,453	351 075	-	-	100 000	-	28,5	-	-	-	-	-
Qatar	0,062	48 050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,037	28 675	50 000	50 000	-	-	174,4	-	-	-	-	-
République centrafricaine	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	0,003	2 325	-	-	-	-	-	6 490	-	6 490	6 490	-
République dominicaine	0,034	26 350	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	0,176	136 400	136 400	136 400	-	-	100,0	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,006	4 650	5 000	5 000	-	-	107,5	-	-	-	-	4 952
Roumanie	0,058	44 950	44 950	44 950	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,911	4 581 025	-	-	4 581 025	-	100,0	-	-	-	-	-
Saint-Siège	0,001	775	1 272	1 272	-	-	164,1	-	-	-	-	1 176
Sénégal	0,005	3 875	-	-	3 686	-	95,1	-	-	-	-	-
Serbie et Monténégro	0,018	13 950	13 950	-	-	13 950	-	-	-	-	13 950	-
Seychelles	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	0,374	289 850	289 850	289 850	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,049	37 975	37 975	37 975	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Slovenie	0,079	61 225	61 225	61 225	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Soudan	0,008	6 200	6 200	-	-	6 200	-	19 096	-	19 096	25 296	-
Sri Lanka	0,016	12 400	7 000	7 000	-	-	56,5	-	-	-	-	-
Suède	0,963	746 325	746 325	746 325	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Suisse	1,155	895 125	-	-	147 059	-	16,4	-	-	-	-	-
Tadjikistan	0,001	775	-	-	775	-	100,0	-	-	-	-	-
Thaïlande	0,202	156 550	156 550	156 550	-	-	100,0	1 852	1 852	-	1 852	155 748
Tunisie	0,031	24 025	24 025	24 025	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Turquie	0,359	278 225	-	-	278 225	-	100,0	-	-	-	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2005, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs										
			2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	
			Quote-part de base %	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Versements de sommes promises	Sommes dues	% de la part versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2005	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés
Ukraine	0,038	29 450	0,038	-	29 450	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Uruguay	0,046	35 650	0,046	-	-	-	-	-	60 000	60 000	-	-	-
Venezuela	0,165	127 875	0,165	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vietnam	0,020	15 500	0,020	15 500	-	15 500	-	100,0	-	-	-	-	-
Yémen	0,006	4 650	0,006	4 650	-	4 650	-	100,0	-	-	-	-	-
Zambie	0,002	1 500	0,002	1 500	-	1 500	-	-	-	-	1 500	1 500	-
Zimbabwe	0,007	5 425	0,007	5 425	-	5 425	-	-	-	-	5 425	5 425	-
Total partiel	100,000	77 500 000	100,000	30 482 017	29 994 620	30 482 017	487 397	88,9	3 371 446	3 083 934	287 512	774 909	2 320 298
Nouveaux Membres													
Mauritanie d/	0,001	775	0,001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad e/	0,001	775	0,001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	0,002	1 550	0,002	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anciens Membres													
République populaire démocratique de Corée f/	-	-	-	-	-	-	-	-	29 635	-	29 635	29 635	-
Yougoslavie g/	-	-	-	-	-	-	-	-	834 026	-	834 026	834 026	-
Total partiel	0,000	-	0,000	-	-	-	-	-	863 661	-	863 661	863 661	-
TOTAL	100,002	77 501 550	100,002	30 482 017	29 994 620	30 482 017	487 397	88,9	4 235 107	3 083 934	1 151 173	1 638 570	2 320 298

a/ Comme il est recommandé de le faire dans la résolution GC(V)/RES/100, telle que modifiée par la résolution GC(XV)/RES/286.

b/ Contribution promise/versée en 2005 au titre de 2004 : Belgique - 420 422 \$; Luxembourg - 56 810 \$; Mali - 1 495 \$; Mexique - 772 167 \$; Espagne - 480 289 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 4 485 \$; au titre de 2003 : Mali - 1 495 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 4 485 \$; au titre de 2002 : Mali - 1 460 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 3 380 \$; au titre de 2001 : Mali - 1 460 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 2 920 \$.

c/ Revalorisation de la contribution promise par le Burkina Faso au titre de 2001 - (91 \$).

d/ La Mauritanie est devenue Membre de l'Agence le 23 novembre 2004.

e/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

f/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

g/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9a

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

DÉPENSES DE PROGRAMME RECOUVRABLES

État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

Bénéficiaires	1984-2002			Crédits
	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2005	Sommes dues	
Arménie a/	164 003	23 429	140 574	-
Azerbaïdjan	531	531	-	-
Bolivie	428 078	150 000	278 078	-
Cameroun	22 164	862	21 302	-
Costa Rica a/	156 203	-	156 203	71 460 b/
Côte d'Ivoire	223 528	-	223 528	-
Égypte	-	-	-	137
El Salvador	13 146	-	13 146	-
Émirats arabes unis	1 847	1 847	-	-
Équateur	116 885	63 028	53 857	-
Gabon	7 707	-	7 707	-
Géorgie	128 096	-	128 096	-
Ghana a/	573 842	74 982	498 860	-
Guatemala a/	241 138	34 336	206 802	-
Honduras	35	-	35	-
Iran, République islamique d'	89 957	-	89 957	-
Iraq	161 025	-	161 025	-
Israël	25 114	-	25 114	-
Jamaïque	85 278	534	84 744	-
Kazakhstan	47 382	47 382	-	-
Kenya	28 300	28 300	-	-
Kirghizistan	9 021	-	9 021	-
Malte	3 176	-	3 176	-
Mexique	94 556	94 556	-	-
Mongolie	234 717	75 225	159 492	-
Nigeria	37 109	37 109	-	-
Ouzbékistan	148 840	3 741	145 099	-
Pakistan	-	-	-	1 093
Panama	5 698	-	5 698	-
Paraguay	74 259	-	74 259	-
Pérou	595 267	49 920	545 347	-
Philippines	37 281	14 702	22 579	-
Pologne	-	-	-	619
Portugal	7 282	-	7 282	-
Qatar	2 162	-	2 162	-
République de Moldova	10 894	-	10 894	-
République dominicaine	280 770	-	280 770	-
République tchèque	-	-	-	1 140
Roumanie	54 331	70	54 261	-
Serbie et Monténégro	71	71	-	-
Sri Lanka	378 901	-	378 901	-
Tunisie a/	257 919	25 914	232 005	-
Uruguay	102 886	102 886	-	-
Zimbabwe	87 206	-	87 206	-
Total partiel	4 936 605	829 425	4 107 180	74 449

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9a (suite)

Bénéficiaires	1984-2002			Crédits
	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2005	Sommes dues	
<u>Anciens Membres</u>				
République populaire démocratique de Corée c/	39 712	-	39 712	-
Yougoslavie d/	1 302	-	1 302	-
<u>Arriérés :</u>				
Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, L'ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie d	381 410	-	381 410	-
TOTAL	5 359 029	829 425	4 529 604	74 449

- a/ Classé comme "nouveau" contributeur par suite de la conclusion d'un plan de versement.
- b/ Ce montant est porté au crédit du gouvernement et sera utilisé conformément au plan de versement convenu.
- c/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.
- d/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Pour la période antérieure à 1992, le montant des arriérés de dépenses de programme recouvrables au titre de l'assistance technique fournie à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie s'élevait à 381 410 \$. Après cette date, une assistance technique supplémentaire a été fournie à l'ex-Yougoslavie, au titre de laquelle des dépenses de programmes recouvrables d'un montant de 1 302 \$ restent dues. Depuis, aucune assistance technique n'a été fournie à l'ex-Yougoslavie.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

COÛTS DE PARTICIPATION NATIONAUX

État au 31 décembre 2005

(en dollars des États-Unis)

État Membre	Sommes dues	Sommes versées	Arriérés	Versements anticipés/ crédits
Afrique du Sud	122 087	122 087	-	-
Albanie	78 342	62 150	16 192	-
Algérie	95 757	86 492	9 265	-
Arabie saoudite	9 804	9 804	-	361
Argentine	70 109	70 109	-	-
Arménie	61 422	60 172	1 250	-
Azerbaïdjan	52 062	51 932	130	-
Bélarus	55 823	19 363	36 460	-
Bolivie	27 584	20 078	7 506	-
Bosnie-Herzégovine	57 506	28 753	28 753	-
Botswana	7 971	7 971	-	-
Brésil	76 488	57 969 a/	18 519	-
Bulgarie	101 342	101 342	-	-
Cameroun	58 078	27 172	30 906	-
Chili	50 301	50 301	-	-
Chine	132 044	132 044	-	366
Chypre	5 790	-	5 790	-
Colombie	50 985	29 091	21 894	-
Corée, République de	26 726	13 363	13 363	-
Costa Rica	29 188	29 188	-	-
Côte d'Ivoire	32 890	-	32 890	-
Croatie	43 718	43 718	-	-
Cuba	64 982	64 982	-	-
Égypte	92 233	41 032	51 201	-
El Salvador	37 342	37 342	-	-
Émirats arabes unis	15 297	15 297	-	-
Équateur	29 246	24 252	4 994	-
Estonie	17 000	17 000	-	-
Fédération de Russie	13 292	13 292	-	-
Gabon	18 964	9 482	9 482	-
Géorgie	64 101	32 405	31 696	-
Ghana	45 775	19 297	26 478	-
Grèce	11 417	11 417	-	-
Guatemala	23 263	23 263	-	-
Honduras	25 207	25 207	-	-
Hongrie	21 073	21 073	-	-
Indonésie	67 367	61 067	6 300	-
Iran, République islamique d'	82 423	82 423	-	-
Iraq	32 303	-	32 303	-
Israël	17 461	17 461	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	64 986	64 986	-	-
Jamaïque	22 346	11 029	11 317	-
Jordanie	58 035	58 035	-	-
Kazakhstan	59 550	59 550	-	-
Kenya	71 523	71 523	-	2 479

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b (suite)

État Membre	Sommes dues	Sommes versées	Arriérés	Versements anticipés/ crédits
Kirghizistan	13 546	6 773	6 773	-
Koweït	13 834	13 834	-	-
Lettonie	54 528	54 528	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	42 886	18 409	24 477	-
Liban	18 133	-	18 133	-
Lituanie	44 661	44 661	-	96
Malaisie	61 180	61 180	-	-
Malte	29 401	11 830	17 571	-
Maroc	125 759	-	125 759	-
Maurice	18 874	18 874	-	-
Mexique	72 458	52 791	19 667	-
Mongolie	55 116	55 116	-	-
Namibie	51 274	51 274	-	-
Nicaragua	43 092	24 949	18 143	-
Nigeria	103 861	103 861	-	-
Ouzbékistan	47 566	36 262	11 304	-
Pakistan	149 752	70 276	79 476	-
Panama	29 061	22 012	7 049	-
Paraguay	2 972	1 486	1 486	-
Pérou	39 150	39 150	-	-
Philippines	83 148	34 127	49 021	-
Pologne	65 064	38 855	26 209	-
Portugal	5 528	5 528	-	-
Qatar	11 419	11 419	-	-
République arabe syrienne	56 845	28 423	28 422	-
République de Moldova	46 080	23 040	23 040	-
République dominicaine	6 165	3 512	2 653	-
République tchèque	21 737	21 737	-	4 636
Roumanie	67 170	36 071	31 099	-
Serbie et Monténégro	115 630	105 802	9 828	-
Seychelles	4 604	4 604	-	-
Slovaquie	32 133	32 133	-	-
Slovénie	40 886	12 172	28 714	-
Sri Lanka	54 539	54 539	-	-
Tadjikistan	85 685	37 027	48 658	-
Thaïlande	66 121	47 033	19 088	-
Tunisie	62 262	62 262	-	-
Turquie	67 829	67 829	-	-
Ukraine	136 996	107 546	29 450	-
Uruguay	31 458	31 458	-	-
Venezuela	22 434	22 434	-	-
Vietnam	89 132	89 132	-	-
Zimbabwe	38 322	-	38 322	-
TOTAL	4 429 494	3 368 463	1 061 031	7 938

a/ Représente un crédit résultant de la compensation des frais d'inscription aux cours.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S10

COMPTES COURANTS
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2005

Monnaie	Montant dans la monnaie en question	Taux de change appliqué par l'ONU	Équivalent en dollars
<u>Fonds de l'Agence</u>			
Couronnes slovaques	8 087	31,6200	256
Couronnes suédoises	114 288	7,9600	14 358
Dollars australiens	191 005	1,3700	139 419
Dollars canadiens	682 415	1,1700	583 260
Dollars des États-Unis	2 218 136	1,0000	2 218 136
Euros	643 027	0,8450	760 979
Forints	260 899	213,0000	1 225
Francs suisses	196 688	1,3100	150 143
Lei	105 702	3,1000	34 098
Livres sterling	5 635	0,5810	9 700
Pesos cubains	1 233 402	1,0000	1 233 402
Pesos philippins	550 602	53,0500	10 379
Reais brésiliens	61 414	2,3200	26 472
Roupiés indiennes	590 558	45,2400	13 054
Roupiés pakistanaïses	7 095 659	59,5000	119 255
Won de la R.P.D. de Corée	1 692 579	141,0000	12 004
Yen	2 124 655	117,0000	18 159
Yuan Renminbi	49 829 802	8,0700	6 174 697
Zlotych	61 592	3,1600	19 491
TOTAL COMPTES COURANTS			11 538 487

NOTE : L'utilisation de certaines monnaies par l'Agence est limitée par des dispositions juridiques ou autres. En fin d'exercice, la valeur en dollars, sur la base des taux de change appliqués par l'ONU, des montants détenus en ces monnaies était de 7 454 200 dollars (6 192 016 dollars en 2004).

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11

DÉPÔTS EN BANQUE
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2005

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/Montant	Taux de change appliqué par l'ONU	Équivalent en dollars É.-U.
<u>Fonds de l'Agence</u>					
Anglo Irish Bank, Vienne	4,280 %	au jour le jour	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
JPMorgan Chase, New York	3,610 %	au jour le jour	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,250 %	au jour le jour	EUR 4 000 000	0,845	4 733 726
BACA AG	2,150 %	au jour le jour	EUR 2 200 000	0,845	2 603 550
Banco do Brasil, Vienne	3,800 %	06/01/03	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
BAWAG, Vienne	3,770 %	06/01/03	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Fortis Bank, Brussel	3,750 %	06/01/03	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	3,730 %	06/01/06	\$ É.-U. 15 000 000	1,000	15 000 000
SE Banken, Londres	3,710 %	06/01/06	\$ É.-U. 7 000 000	1,000	7 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,360 %	06/01/12	EUR 2 000 000	0,845	2 366 864
Anglo Irish Bank, Vienne	4,120 %	06/01/13	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
BNP Paribas	3,750 %	06/01/17	\$ É.-U. 10 000 000	1,000	10 000 000
Banco do Brasil, Vienne	3,900 %	06/01/18	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	2,420 %	06/01/19	EUR 2 000 000	0,845	2 366 864
Societe Generale, Vienne	2,100 %	06/01/23	EUR 1 000 000	0,845	1 183 432
SMBC, Londres	3,800 %	06/01/23	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	2,420 %	06/01/26	EUR 2 000 000	0,845	2 366 864
San Paolo Bank, Vienne	2,360 %	06/01/27	EUR 9 000 000	0,845	10 650 888
BACA AG	2,380 %	06/01/30	EUR 6 000 000	0,845	7 100 592
SE Banken, Londres	3,780 %	06/01/30	\$ É.-U. 5 000 000	1,000	5 000 000
SMBC, Londres	3,800 %	06/01/30	\$ É.-U. 2 500 000	1,000	2 500 000
JPMorgan Chase, New York	3,770 %	06/02/01	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,380 %	06/02/01	EUR 2 000 000	0,845	2 366 864
Anglo Irish Bank, Vienne	3,960 %	06/02/06	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	3,890 %	06/02/06	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Société générale, Vienne	3,890 %	06/02/06	\$ É.-U. 1 500 000	1,000	1 500 000
Fortis Bank, Bruxelles	3,850 %	06/02/08	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,370 %	06/02/08	EUR 2 000 000	0,845	2 366 864
Anglo Irish Bank, Vienne	3,990 %	06/02/10	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
JPMorgan Chase, New York	3,780 %	06/02/15	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	2,370 %	06/02/15	EUR 1 000 000	0,845	1 183 432
SMBC, Londres	3,970 %	06/02/17	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	3,860 %	06/02/22	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
SE Banken, Londres	3,965 %	06/02/22	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
SMBC, Londres	3,980 %	06/02/22	\$ É.-U. 5 000 000	1,000	5 000 000
SMBC, Londres	3,850 %	06/02/22	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
San Paolo Bank, Vienne	2,380 %	06/02/24	EUR 9 000 000	0,845	10 650 888
Tokyo-Mitsubishi, Londres	4,000 %	06/02/27	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
BNP Paribas	3,820 %	06/03/01	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
BAWAG, Vienne	3,900 %	06/03/08	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
BAWAG, Vienne	3,920 %	06/03/13	\$ É.-U. 1 500 000	1,000	1 500 000
Banco do Brasil, Vienne	3,960 %	06/03/14	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	3,980 %	06/03/15	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,050 %	06/03/23	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
BNP Paribas	2,420 %	06/03/29	EUR 9 000 000	0,845	10 650 888

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11 (suite)

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/Montant	Taux de change appliqué par l'ONU	Équivalent en dollars É.-U.
Société générale, Vienne	4,030 %	06/03/30	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Banco do Brasil, Vienne	4,250 %	06/04/03	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Societe Generale, Vienne	4,040 %	06/04/03	\$ É.-U. 4 000 000	1,000	4 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,060 %	06/04/07	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Banco do Brasil	4,330 %	06/04/11	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,060 %	06/04/14	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,070 %	06/04/21	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
SE Banken, Londres	4,320 %	06/04/21	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
BACA AG	2,500 %	06/04/26	EUR 3 500 000	0,845	4 142 012
Anglo Irish Bank, Vienne	4,400 %	06/04/28	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Banco do Brasil, Vienne	4,500 %	06/04/28	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,310 %	06/04/28	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,390 %	06/05/02	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
SMBC, Londres	4,450 %	06/05/08	\$ É.-U. 5 000 000	1,000	5 000 000
SE Banken, Londres	4,490 %	06/05/15	\$ É.-U. 1 500 000	1,000	1 500 000
SMBC, Londres	4,500 %	06/05/16	\$ É.-U. 1 500 000	1,000	1 500 000
Raiffeisen Landesbank, Vienne	4,500 %	06/05/22	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
San Paolo Bank, Vienne	4,510 %	06/05/31	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Banco do Brasil, Vienne	4,700 %	06/06/12	\$ É.-U. 1 000 000	1,000	1 000 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	4,620 %	06/06/15	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	4,630 %	06/06/16	\$ É.-U. 6 000 000	1,000	6 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	4,630 %	06/06/30	\$ É.-U. 3 000 000	1,000	3 000 000
Societe Generale, Vienne	4,590 %	06/06/30	\$ É.-U. 10 000 000	1,000	10 000 000
Anglo Irish Bank, Vienne	4,670 %	06/07/07	\$ É.-U. 2 000 000	1,000	2 000 000
TOTAL DES DÉPÔTS EN BANQUE					228 233 728

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S12

ENCAISSE, COMPTES COURANTS ET DÉPÔTS EN BANQUE,
PAR GROUPE DE FONDS ET PAR FONDS

AU 31 DÉCEMBRE 2005

Groupe de fonds	Encaisse	Comptes courants et dépôts en banque	Total
I Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	356 211	78 412 085	78 768 296
II Fonds de coopération technique	-	58 944 426	58 944 426
III Fonds pour les programmes extrabudgétaires	-	77 292 335	77 292 335
IV Fonds extrabudgétaire de coopération technique	-	23 280 994	23 280 994
VI Fonds d'affectation spéciale et fonds spécial	-	1 842 375	1 842 375
TOTAL (état II)	356 211	239 772 215	240 128 426

PARTIE IV

Notes aux états financiers

A. Énoncé des objectifs de l'Agence

1. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une organisation intergouvernementale autonome fondée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son mandat statutaire est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

B. Principes comptables essentiels

B.1. Base de présentation

2. Les états financiers de l'Agence sont présentés en dollars des États-Unis (dollars É.-U.) et reflètent l'application du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'AIEA. Les états financiers sont conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies sur tous les points essentiels.

B.2. Groupement des fonds

3. L'Agence tient des comptes séparés pour chaque fonds ; ces comptes sont présentés en six groupes. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs, aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général et aux procédures et pratiques établies par le Secrétariat en conformité de ce Règlement et de ces Règles.

4. L'objet du groupe de fonds I (Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement) est de faire face aux engagements de dépenses de l'Agence découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce à des avances versées par les États Membres.

5. L'objet du groupe de fonds II (Fonds général - Fonds de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés au programme approuvé de coopération technique. Le groupe de fonds II est alimenté par des allocations annuelles approuvées par la Conférence générale qui sont financées grâce à des contributions volontaires, aux dépenses de programme recouvrables, aux coûts de participation nationaux et à des recettes diverses. Les fonds non utilisés peuvent être reportés pour l'achèvement du programme approuvé.

6. L'objet du groupe de fonds III (Fonds général - Fonds pour les programmes extrabudgétaires) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires menées à l'appui du programme ordinaire. Le groupe de fonds III est financé grâce à des contributions volontaires spéciales de pays donateurs et d'organisations internationales. Les contributions restent à la disposition des programmes jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur concerné.

7. L'objet du groupe de fonds IV (Fonds général - Fonds extrabudgétaire de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires des projets approuvés de coopération technique. Le groupe de fonds IV est financé grâce à des contributions volontaires spéciales des États Membres, des organisations internationales et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui restent à la disposition des projets approuvés jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur.

8. L'objet du groupe de fonds VI (fonds d'affectation spéciale et fonds spécial) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités financées grâce à leurs ressources respectives.

B.3. Constatation des recettes

B.3.1. Groupe de fonds I

9. Les contributions des États Membres et les recettes diverses (travaux pour d'autres organismes) sont enregistrées sur la base de l'exercice. En ce qui concerne les autres recettes diverses, seule la partie qui a été effectivement perçue en fin d'exercice est incluse dans les états financiers aux fins du calcul des excédents à restituer aux États Membres.

B.3.2. Groupe de fonds II

10. Les contributions volontaires des États Membres sont enregistrées sur la base de l'exercice. Les recettes diverses et les recettes perçues au titre des dépenses de programme recouvrables sont enregistrées sur la base de la gestion.

B.3.3. Groupes de fonds III, IV et VI

11. Pour ces groupes de fonds, les recettes sont enregistrées sur la base de la gestion, à l'exception d'une créance de 401 657 dollars (84 059 dollars en 2004) garantie par une lettre de crédit.

B.4. Gestion de la trésorerie

12. La trésorerie est gérée globalement pour permettre à l'Agence de faire face à ses obligations financières dans toutes les monnaies requises et pour réduire l'achat de monnaies à l'extérieur de l'Agence. Les montants dus entre fonds ou groupes de fonds sont réglés en équivalent-dollars des États-Unis au taux applicable à la date de l'opération. Les intérêts sont enregistrés initialement au Fonds du budget ordinaire (groupe de fonds I). En fin d'exercice, ils sont répartis entre les groupes de fonds I, II, III et IV sur la base des montants en monnaies productrices d'intérêts détenus pendant l'exercice et de la part des liquidités des donateurs demandant à percevoir les intérêts provenant de leurs contributions volontaires.

B.5. Constatation des dépenses

13. Les dépenses comprennent les décaissements et les engagements non réglés de l'exercice budgétaire en cours.

14. On entend par engagement de dépenses un engagement comportant une charge imputable sur les ressources pour lesquelles l'autorisation de dépenses a été donnée et par engagement non réglé un engagement, ou une partie d'engagement, qui n'a pas encore été payé. Les engagements de dépenses sont enregistrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière sur la base de contrats, de bons de commande, d'accords ou d'autres types d'engagements juridiques, ou sur la base d'une dette reconnue par l'Agence.

B.6. Système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières

15. Le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières a été introduit en 1986 afin de réduire les effets pour l'Agence des fluctuations des taux de change sur les dépenses au titre du budget ordinaire. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins auxquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en dollars des États-Unis et une partie en euros, exprimée en tant qu'équivalent-dollars des États-Unis au taux de change moyen des Nations Unies qui devrait être enregistré pendant l'exercice budgétaire. Par conséquent, les dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimées en dollars des États-Unis, ne peuvent être déterminées qu'à la fin de l'exercice.

16. Les contributions des États Membres sont calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale. Chaque contribution comporte aussi une partie en dollars des États-Unis et une partie en euros. Ces parties sont en proportion directe des parts respectives des deux monnaies dans les dépenses au titre du budget ordinaire.

B.7. Transactions en d'autres monnaies

17. Les transactions en d'autres monnaies sont enregistrées dans les états financiers au taux de change des Nations Unies en vigueur au moment de la transaction.

18. Les gains et les pertes au change sont comptabilisés de la façon suivante :

B.7.1. Groupes de fonds I et II

- Les gains et les pertes réalisés à la suite de l'achat d'autres monnaies et du règlement de sommes à percevoir ou à verser sont crédités ou imputés aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains nets non réalisés résultant de la revalorisation du bilan apparaissent comme provision dans le bilan, alors que les pertes nettes non réalisées sont imputées aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains et les pertes non réalisés dus à la revalorisation d'engagements non réglés sont enregistrés comme ajustements des dépenses de programme correspondantes de chaque groupe de fonds.

B.7.2. Groupes de fonds III, IV et VI

- À des fins comptables, tous les gains et pertes nets (réalisés et non réalisés) au titre des groupes de fonds III, IV et VI sont enregistrés en tant qu'éléments des groupes de fonds respectifs.

B.8. Excédents/déficits de caisse et soldes des fonds

19. Pour le groupe de fonds I, les excédents de caisse sont répartis entre les États Membres conformément au barème des contributions pour l'exercice auquel ils se rapportent. Ceci s'applique aux États Membres qui ont payé l'intégralité de leurs contributions respectives. Les déficits de caisse sont provisoirement couverts par des avances provenant du Fonds de roulement en attendant le versement des contributions régulières au titre d'exercices antérieurs.

20. Pour les groupes de fonds II, III, IV et VI, les soldes des fonds représentent l'actif ou le passif net des fonds. Ces soldes sont reportés aux exercices futurs.

B.9. Immobilisations

21. Les immobilisations sont inscrites comme dépenses l'année de leur acquisition. Cependant, les comptes d'inventaire sont maintenus pour le matériel non consommable, les fournitures et les accessoires d'une valeur supérieure à 2 000 dollars ou à caractère sensible et ayant une durée de vie utile estimée de cinq ans ou de trois ans pour le matériel d'ordinateur. La valeur du stock est donnée dans la note R ci-après.

B.10. Contributions non recouvrées et contributions versées d'avance

22. Une réserve pour contributions non recouvrées égale au montant des contributions arriérées depuis plus d'un an apparaît sur le bilan comme déduction des excédents disponibles. Les recettes correspondantes ne sont pas ajustées.

23. Les contributions versées d'avance sont considérées comme une dette vis-à-vis du donateur lorsqu'elles sont initialement reçues, et sont enregistrées en tant que recettes pendant l'exercice suivant.

B.11. Contributions en nature

24. Les contributions en nature – sous la forme de ressources humaines, de matériel, de réunions et de bourses offerts par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales – ne sont pas enregistrées dans les comptes de l'Agence. Toutefois, des estimations de ces contributions apparaissent dans la note Q ci-après.

B.12. Services gratuits

25. Pour les fonds en euros, l'Agence assure gratuitement certains services administratifs et de vérification.

C. Participation à la Caisse des pensions

26. L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le versement de pensions, prestations de décès, pensions d'invalidité et autres indemnités. La Caisse des pensions gère un régime de prestations financé par capitalisation. Les obligations financières de l'Agence vis-à-vis de la Caisse des pensions comprennent sa cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque

les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations.

27. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

D. Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants

28. Le 1^{er} janvier 1981 a pris effet entre la République d'Autriche, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA un accord portant création d'un fonds commun destiné à couvrir les dépenses relatives aux réparations et remplacements importants de bâtiments, d'installations et d'équipements techniques qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie des districts de siège de l'Organisation des Nations Unies et de l'AIEA au Centre international de Vienne. Cet accord s'applique également à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) depuis 1986, date à laquelle cette organisation est devenue indépendante.

29. Au 31 décembre 2005, le solde du Fonds, qui est administré par l'ONUDI, s'élevait à 968 047 dollars (2 981 037 dollars en 2004).

E. Recettes diverses par principales catégories

	2005	2004
a) Activités productrices de recettes		
Publications de l'Agence - INIS	74 146	60 784
Publications de l'Agence - Autres	373 959	382 136
Recettes de Laboratoire	325 801	195 150
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	159 857	502 926
Recettes au titre d'autres services	1 100	3 200
Total (état I)	934 863	1 144 196
b) Activités financées conjointement		
Services de traitement de l'information	348 865	284 299
Services d'impression	740 026	912 852
Services médicaux	841 396	813 240
Services de radioprotection et de surveillance	122 641	114 369
Services de traduction	37 622	52 228
Revue Fusion nucléaire	156 688	165 097
Services de Laboratoire	309 560	199 058
Services du Laboratoire de l'environnement marin	39 823	-
Total (état I)	2 596 621	2 541 143

F. Dépenses (état I)

30. Les dépenses totales d'un montant de 72 350 437 dollars pour le Fonds de coopération technique ne comprennent pas des engagements de dépenses s'élevant à 2 800 581 dollars au titre des budgets des projets pour des exercices ultérieurs (933 873 dollars en 2004).

G. Ajustements au titre d'exercices antérieurs

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
a) Fonds du budget ordinaire :		
Excédent des contributions recouvrées		
Par rapport aux arriérés d'exercices précédents		
Total (état I)	<u>473 356</u>	<u>933 048</u>
b) Fonds de coopération technique :		
Annonces et ajustements d'annonces de contributions		
concernant les programmes d'exercices antérieurs		
Total (état I)	<u>1 750 777</u>	<u>8 118 301</u>

H. Sommes créditées aux États Membres

31. Les excédents de caisse restitués se sont élevés à 3 050 717 dollars (953 776 dollars en 2004). Cette somme comprend les excédents de caisse de 2003, d'un montant de 2 936 969 dollars qui a été transféré pour financer partiellement le renforcement de la sécurité, phase II (GC(49)/RES/4), et les excédents de caisse d'exercices antérieurs qui ont été déduits des contributions respectives des États Membres (état I).

I. Réserves

Virements aux réserves

32. Un montant de 576 593 dollars a été alloué à la réserve du Fonds pour le remplacement du matériel 2005 (FRM 2005) en 2005 avec l'accord du Conseil des gouverneurs (GOV/2000/20 et

GOV/2003/26), ce qui porte le total en réserve pour la période de cinq ans à 1 776 593 dollars (états I et II).

J. Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve (état I)

33. Le groupe de fonds VI comprend un fonds d'affectation spéciale et un fonds spécial comme suit :

	Fonds disponibles 1/	Dépenses	Solde non utilisé
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>			
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche (RITF)	1 376 408	289 399	1 087 009
Total 2005	1 376 408	289 399	1 087 009
Total 2004	1 486 890	256 691	1 230 199
<u>Fonds spécial</u>			
Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer	669 563	-	669 563
Total 2005	669 563	-	669 563

1/ Y compris les soldes non utilisés reportés d'exercices antérieurs.

K. Investissement pour l'Économat

34. L'Économat du Centre international de Vienne (CIV) a été créé à la suite d'un accord qui a pris effet le 1^{er} avril 1972 entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la République d'Autriche. En vertu d'un mémorandum d'accord du 31 mars 1977 entre l'AIEA, l'ONU et l'ONUDI relatif à la répartition des services communs au CIV, la responsabilité de la gestion de l'Économat a été confiée à l'AIEA.

35. L'investissement initial a été financé à parts égales grâce aux fonds accumulés des économats de l'AIEA et de l'ONUDI disponibles au 1^{er} octobre 1979.

36. Au 31 décembre 2005, la valeur de l'investissement réalisé pour l'Économat par l'AIEA était de 957 253 dollars (808 879 euros) (état II).

L. Contributions régulières à recevoir

37. Contributions non acquittées par exercice budgétaire :

Exercices	2005	2004
1961-1997	5 136 425	6 532 963
1998	753 232	1 017 927
1999	525 510	814 819
2000	329 093	491 405
2001	306 667	361 798
2002	324 290	4 476 432
2003	3 267 917	8 892 460
2004	8 554 517	34 511 326
	19 197 651	57 099 130
2005 (état compl. S1a & S1b)	33 816 479	-
Total (état II)	53 014 130	57 099 130

M. Sommes à recevoir – Autres

M.1. Fonds du budget ordinaire

	2005	2004
États Membres	3 904 951	2 795 321
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	158 082	310 461
Membres du personnel	1 604 624	2 722 286
Fournisseurs et entrepreneurs	603 988	864 465
Autres comptes	3 107 434	909 255
Avances au Fonds de roulement	13 240	7 363
Total (état II)	9 392 319	7 609 151

M.2. Fonds de coopération technique

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
États Membres	60 782	115 982
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	540 235	289 313
Membres du personnel	187 769	31 203
Fournisseurs et entrepreneurs	316 734	420 030
Fonds remis à des agents	3 100 737	3 401 121
Total (état II)	<u>4 206 257</u>	<u>4 257 649</u>

N. Engagements de dépenses non réglés – Fonds du budget ordinaire

38. Les engagements non réglés se répartissent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Exercice considéré	35 702 496	25 458 227
Exercices antérieurs	1 004 247	1 010 959
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts pour 2004	12 545 612	-
Total (état II)	<u>49 252 355</u>	<u>26 469 186</u>

O. Sommes à payer – Autres**O.1. Fonds du budget ordinaire**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
États Membres	-	530 083
Membres du personnel	601 112	554 173
Autres comptes	618 253	854 476
Fournisseurs et entrepreneurs	19 374	69 762
Total (état II)	<u>1 238 739</u>	<u>2 008 494</u>

O.2. Fonds de coopération technique

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Membres du personnel	(2 744)	14 678
Autres comptes	114 109	91 188
Fournisseurs et entrepreneurs	1 173	8 155
Total (état II)	<u>112 538</u>	<u>114 021</u>

P. Provision pour revalorisation de bilan (état II)

39. La provision correspond aux gains nets non réalisés provenant de la revalorisation des comptes de bilan :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Fonds du budget ordinaire	14 212 174	25 945 449
Fonds de coopération technique	-	768 124
Total (état II)	<u>14 212 174</u>	<u>26 713 573</u>

40. Le renforcement du dollar par rapport à l'euro s'est traduit par une baisse nette des gains non réalisés pour le Fonds du budget ordinaire en comparaison avec l'an dernier et à une perte nette non réalisée pour le Fonds de coopération technique, annulant ainsi complètement leur provision de l'an dernier.

Q. Contributions en nature

41. Les contributions en nature faites par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales sont les suivantes :

	En milliers de dollars É.-U.					
	États Membres		ONU, organisations internationales et sources non gouvernementales		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Bourses	769	218	-	-	769	218
Matériel et fournitures	88	78	6	47	94	125
Réunions et autres	1 467	1 653	-	-	1 467	1 653
Ressources humaines	13 359	14 317	27	206	13 386	14 523
Total	15 683	16 266	33	253	15 716	16 519

42. En raison du caractère de ces contributions, on ne peut donner que des estimations de leur valeur monétaire. Pour plus de détails, voir l'annexe A3 a, b et c (non vérifiée).

R. Matériel non consommable

43. Les valeurs nettes ci-après sont tirées des inventaires de l'Agence :

	En milliers de dollars É.-U.	
	2005	2004
Matériel scientifique et technique	16 162	14 971
Matériel informatique	2 194	2 151
Matériel de bureau	3	5
Matériel de transport	377	487
Meubles et accessoires	0	2
Total	18 736	17 616

44. Aux fins de l'inventaire sont considérés comme du matériel tous les articles dont la valeur d'achat initiale est supérieure ou égale à 2 000 dollars, ainsi que tous les articles sensibles.

45. Les montants indiqués sont les valeurs actuelles déterminées par rapport à la valeur initiale des articles en fonction de leur durée de vie utile estimée, qui est de trois ans pour le matériel de traitement électronique de l'information, et de cinq ans pour tous les autres articles de matériel.

46. Le titre de propriété du matériel fourni dans le cadre de la coopération technique est transféré au bénéficiaire au moment de la livraison ; ce matériel n'est donc pas inclus dans l'inventaire des biens de l'Agence.

S. Passif éventuel

47. Trois fonctionnaires de la catégorie des services généraux de l'Agence ont fait appel devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail en demandant la réintroduction de la majoration linguistique avec effet du 1^{er} avril 2002. L'Agence conteste cet appel ; toutefois, si cet appel aboutit, on estime que le coût de rétablissement de la majoration linguistique sera d'environ 9,1 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 décembre 2005.

T. Coûts d'appui à la coopération technique

48. L'appui à la coopération technique provient de deux sources : a) le budget du programme sectoriel 6, Gestion de la coopération technique pour le développement, et b) la valeur des compétences scientifiques et techniques que les départements techniques mettent à la disposition du programme de coopération technique.

49. Dans le Programme et budget pour 2004-2005 (GC(47)/3), le montant du budget ordinaire consacré à l'appui au programme de coopération technique pour 2005 était estimé à 29 616 000 dollars.

U. Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie

50. La société Vanbreda International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel. Elle est dépositaire du Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie qui est destiné à conserver les excédents de primes versés en sus des montants dus à la société et à absorber les augmentations futures de primes. Ce fonds, dont la valeur était de 1 945 285 dollars (1 643 766 euros) au 31 décembre 2005, appartient conjointement à l'Agence et aux participants sur la base de leurs contributions.

V. Prestations à la cessation de service

51. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les fonctionnaires de l'Agence ont droit à certaines prestations à la cessation de service. Les dépenses sont enregistrées pendant l'exercice au cours duquel les prestations sont versées. Les droits et les obligations correspondantes au 31.12.05 sont estimés comme suit :

	En milliers de dollars É.-U.	
	2005	2004
Rapatriement - primes	17 177	16 087
- voyages et déménagements	9 834	8 098
Congés annuels accumulés	21 819	23 122
Indemnités de cessation de service	19 456	21 179
Total	68 286	68 486

W. Prestations dont bénéficient les retraités

52. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence. L'Agence contribue à la prime totale du retraité et enregistre le coût de cette prestation durant l'exercice où il est encouru. La part de l'Agence dans la prime totale s'est élevée à 1 792 033 dollars (1 743 913 dollars en 2004).

53. Toutefois, pour mieux comprendre les dimensions financières des obligations de l'Agence en matière d'assurance maladie au bénéfice des retraités, un actuaire-conseil indépendant a été engagé en 2002 pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations correspondantes pour les périodes s'achevant de 2002 à 2005. La méthode d'évaluation utilisée était celle du coût unitaire projeté du crédit. Les charges à payer projetées au 31 décembre 2005 s'élèvent à 93 millions de dollars (84,9 millions de dollars en 2004) sur la base d'un taux d'intérêt de 8,5 % et d'un taux d'inflation pour les frais médicaux de 6 %.

PARTIE V

ANNEXES

ANNEXE A1

FONDS DE BUDGET ORDINAIRE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005
(en dollars des États-Unis)

	Prévisions budgétaires a/	Ajustements	Prévisions ajustées	Ressources effectives			Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées
				Sommes reçues	Sommes dues	Total	
Contributions régulières des États Membres	313 572 014	-	313 572 014	282 449 059	31 122 955	313 572 014	-
Contributions régulières des États Membres (supplémentaires)		2 896 534	2 896 534	207 586	2 688 948	2 896 534	
Total partiel	313 572 014	2 896 534	316 468 548	282 656 645	33 811 903	316 468 548	-
Différence, taux de change effectif/moyen	(4 240 014)	157 466	(4 082 548)	-	-	-	4 082 548
Total partiel	309 332 000	3 054 000	312 386 000	282 656 645	33 811 903	316 468 548	4 082 548
Contributions régulières des nouveaux États Membres	-	4 576	4 576	-	4 576	4 576	-
Total contributions régulières et revalorisation	309 332 000	3 058 576	312 390 576	282 656 645	33 816 479	316 473 124	4 082 548
Recettes diverses							
a) Travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 8)							
Services de traitement de l'information	-	-	-	348 865	-	348 865	348 865
Services d'impression	1 520 000	-	1 520 000	706 881	33 145	740 026	(779 974)
Services médicaux	922 000	-	922 000	753 940	87 456	841 396	(80 604)
Services de protection et de surveillance radiologiques	119 000	-	119 000	122 641	-	122 641	3 641
Services de traduction	260 000	-	260 000	37 622	-	37 622	(222 378)
Revue Fusion nucléaire	180 000	-	180 000	156 688	-	156 688	(23 312)
Services de laboratoire	200 000	-	200 000	309 560	-	309 560	109 560
Services du Laboratoire de l'environnement marin	60 000	-	60 000	39 823	-	39 823	(20 177)
Total partiel	3 261 000	-	3 261 000	2 476 020	120 601	2 596 621	(664 379)
b) Imputables à des programmes déterminés							
Publications de l'Agence - INIS	64 000	-	64 000	74 146	-	74 146	10 146
Publications de l'Agence - Autres	483 000	-	483 000	373 959	-	373 959	(109 041)
Recettes du Laboratoire	220 000	-	220 000	325 801	-	325 801	105 801
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	500 000	-	500 000	159 857	-	159 857	(340 143)
Recettes au titre de l'appui au programme	20 000	-	20 000	72 893	-	72 893	52 893
Recettes au titre d'autres services	2 000	-	2 000	1 100	-	1 100	(900)
Total partiel	1 289 000	-	1 289 000	1 007 756	-	1 007 756	(281 244)
c) Non imputables à des programmes déterminés							
Revenus de placements et intérêts	1 237 000	-	1 237 000	3 148 374	-	3 148 374	1 911 374
Gains (pertes) au change	-	-	-	(861 600)	-	(861 600)	(861 600)
Autres	569 000	-	569 000	620 805	-	620 805	51 805
Total partiel	1 806 000	-	1 806 000	2 907 579	-	2 907 579	1 101 579
Total partiel b) et c)	3 095 000	-	3 095 000	3 915 335	-	3 915 335	820 335
Total partiel a), b) et c)	6 356 000	-	6 356 000	6 391 355	120 601	6 511 956	155 956
TOTAL CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES ET RECETTES DIVERSES	315 688 000	3 058 576	318 746 576	289 048 000	33 937 080	322 985 080	4 238 504
Crédit supplémentaire provenant de l'excédent de caisse de 2003 pour le renforcement de la sécurité (Phase II)		2 937 000	2 937 000	2 936 969	-	2 936 969	(31)
TOTAL	315 688 000	5 995 576	321 683 576	291 984 969	33 937 080	325 922 049	4 238 473

a/ GC (48)/RES/6

b/ GC (49)/RES/4

c/ États complémentaires S1 a et S1b.

ANNEXE A2

FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

	Année en cours	2004	2003	2002	2001	antérieur à 2001	Total
I. Prévisions							
Objectifs	77 500 000	74 750 000	74 750 000	73 000 000	73 000 000		373 000 000
Autres recettes prévues	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		5 000 000
Total des allocations de ressources	78 500 000 a/	75 750 000	75 750 000	74 000 000	74 000 000		378 000 000
II. Ressources effectives							
1. Contributions volontaires							
recues pour 2005	68 866 684	-	-	-	-		68 866 684
2004	2 071 265	64 752 326	-	-	-		66 823 591
2003	405 980	8 703 737	56 371 128	-	-		65 480 845
2002	424 840	90 711	1 895 103	57 513 069	-		59 923 723
2001	156 869	498 688	108 760	564 979	57 981 151		59 310 447
pour des exercices antérieurs	24 980	115 888	402 386	70 188	5 496 760		6 110 202
Total	71 950 618	74 161 350	58 777 377	58 148 236	63 477 911		326 515 492
2. Paiement des dépenses de programme recouvrables							
	829 425	1 565 296	2 649 195	2 363 301	2 125 644		9 532 861
3. Coûts de participation nationaux reçus							
	3 368 463	-	-	-	-		3 368 463
4. Recettes diverses							
	486 257	665 737	784 633	420 375	1 687 991		4 044 993
Total des sommes reçues	76 634 763	76 392 383	62 211 205	60 931 912	67 291 546		343 461 809
5. Sommes dues							
Contributions volontaires promises et non payées	487 397	140 508	4 680	4 380	6 190	995 415	1 638 570 b/
Dépenses de programme recouvrables	-	-	577 839	489 558	377 373	3 084 834	4 529 604 c/
Coûts de participation nationaux	1 061 031	-	-	-	-	-	1 061 031 d/
Total des sommes dues	1 548 428	140 508	582 519	493 938	383 563	4 080 249	7 229 205
Total des ressources effectives	78 183 191	76 532 891	62 793 724	61 425 850	67 675 109	4 080 249	350 691 014
III. Différence entre ressources effectives et prévisions							
	(316 809)	782 891	(12 956 276)	(12 574 150)	(6 324 891)	4 080 249	(27 308 986)

a/ GC(48)/RES/7

b/ État complémentaire S8

c/ État complémentaire S9a

d/ État complémentaire S9b

ANNEXE A3a

RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 2005 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)
(en dollars des États-Unis)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1a/S1b	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S8	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Afghanistan	5 452	4 652	-	-	-	-	-	800
Afrique du Sud	1 102 100	705 715	218 550	-	-	125	-	177 710
Albanie	16 341	12 341	4 000	-	-	-	-	-
Algérie	253 646	175 325	56 575	-	-	-	-	21 746
Allemagne	35 132 256	27 710 049	4 600 000	1 672 485	-	5 155	-	1 144 567
Angola	3 923	2 428	1 495	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	1 667 927	1 653 649	-	-	-	-	-	14 278
Argentine	2 445 537	2 110 714	-	110 000	-	2 165	930	221 728
Arménie	20 032	4 652	-	-	-	-	-	15 380
Australie	6 842 010	5 133 338	1 549 187	575	-	2 510	-	156 400
Autriche	3 585 921	2 858 593	642 475	2 418	-	5 225	-	77 210
Azerbaïdjan	18 991	11 391	4 000	-	-	-	-	3 600
Bangladesh	39 436	24 686	7 750	-	-	-	-	7 000
Bélarus	88 354	41 796	13 175	-	-	-	-	33 383
Belgique	4 126 531	3 441 439	396 614 b/	11 111	-	1 315	-	276 052
Bénin	5 380	4 580	-	-	-	-	-	800
Bolivie	370 603	20 603	-	350 000	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	9 730	7 405	2 325	-	-	-	-	-
Botswana	43 419	28 159	9 300	-	-	-	-	5 960
Brésil	3 999 172	3 362 948	400 000	-	-	595	-	235 629
Bulgarie	133 350	40 230	12 400	-	-	130	-	80 590
Burkina Faso	7 730	4 580	1 550 c/	-	-	-	-	1 600
Cameroun	19 914	18 314	-	-	-	-	-	1 600
Canada	12 093 803	9 259 679	2 102 564	28 325	-	1 360	-	701 875
Chili	696 425	492 193	153 652	11 750	-	400	-	38 430
Chine	7 146 865	4 647 785	1 535 275	710 050	-	1 505	-	252 250
Chypre	149 585	120 135	29 450	-	-	-	-	-
Colombie	452 430	341 102	103 928	-	-	-	-	7 400
Corée, République de	6 394 862	3 961 892	1 000 000	451 934	-	25	56 432	924 579
Costa Rica	119 390	66 390	-	50 000	-	-	-	3 000
Côte d'Ivoire	22 894	22 894	-	-	-	-	-	-
Croatie	165 399	88 856	27 900	-	-	-	-	48 643
Cuba	153 580	93 861	31 775	-	-	-	-	27 944
Danemark	2 899 222	2 316 140	537 075	-	-	2 100	-	43 907
Égypte	400 466	269 735	91 000	-	-	15	-	39 716

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES					EN NATURE a/ (Note Q)				
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1a/S1b	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S8		Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines	
			Contributions régulières	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)						Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires
El Salvador	168 474	48 074	-	-	120 000	-	-	-	400	
Émirats arabes unis	898 343	717 618	175 925	-	-	-	-	-	4 800	
Équateur	371 807	41 207	-	-	328 000	-	-	-	2 600	
Érythrée	3 203	2 428	775	-	-	-	-	-	-	
Espagne	10 630 981	8 125 523	1 884 025	b/	236 627	36 215	770	-	347 821	
Estonie	741 049	30 172	9 300	-	701 577	-	-	-	-	
États-Unis d'Amérique	127 310 296	77 733 721	19 144 625	-	28 327 083	576 733	7 410	19 000	1 501 724	
Éthiopie	12 973	9 873	3 100	-	-	-	-	-	-	
Fédération de Russie	6 230 702	3 608 183	822 275	-	909 091	-	270	-	890 883	
Finlande	2 418 348	1 787 017	398 350	-	46 878	-	550	-	185 553	
France	26 724 270	20 228 595	4 508 175	-	1 022 227	57 600	14 623	30 348	862 702	
Gabon	20 603	20 603	-	-	-	-	-	-	-	
Géorgie	13 668	6 868	-	-	-	-	-	-	6 800	
Ghana	60 906	9 156	3 100	-	41 250	-	-	-	7 400	
Grèce	1 616 989	1 187 057	396 025	-	-	13 000	190	-	20 717	
Guatemala	68 990	66 390	-	-	-	-	-	-	2 600	
Haiti	9 468	6 868	-	-	-	-	-	-	2 600	
Honduras	11 446	11 446	-	-	-	-	-	-	-	
Hongrie	643 203	304 258	93 775	-	37 937	-	3 275	-	203 958	
Îles Marshall	2 288	2 288	-	-	-	-	-	-	-	
Inde	1 581 900	1 008 688	314 650	-	-	23 900	1 946	-	232 716	
Indonésie	418 478	314 878	80 000	-	-	-	-	-	23 600	
Iran, République islamique d	643 524	345 681	-	-	239 650	-	-	-	58 193	
Iraq	48 149	34 011	-	-	-	-	-	-	14 138	
Irlande	1 535 728	1 129 598	261 950	-	122 776	-	125	-	21 279	
Islande	157 406	111 247	31 041	-	-	-	-	-	15 118	
Israël	1 546 214	1 384 644	110 000	-	-	-	100	-	51 470	
Italie	19 966 680	15 888 264	3 652 575	-	102 880	-	1 100	-	321 861	
Jamahiriya arabe libyenne	550 696	287 944	98 425	-	159 417	-	-	-	4 910	
Jamaïque	19 114	18 314	-	-	-	-	-	-	800	
Japon	83 851 851	62 907 956	14 556 050	-	4 998 447	37 280	2 675	-	1 349 443	
Jordanie	105 550	25 503	8 525	-	70 522	-	-	-	1 000	
Kazakhstan	149 569	60 047	18 600	-	-	-	-	-	70 922	
Kenya	22 803	20 603	-	-	-	-	-	-	2 200	
Kirghizistan	6 688	2 288	-	-	-	-	-	-	4 400	
Koweït	542 486	542 486	-	-	-	-	-	-	-	
Lettonie	220 112	35 938	10 850	-	154 698	-	-	-	18 626	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	70 586	13 736	4 650	b/	50 000	-	-	-	2 200	
Liban	52 652	52 652	-	-	-	-	-	-	-	
Libéria	2 288	2 288	-	-	-	-	-	-	-	
Liechtenstein	25 522	17 381	8 141	-	-	-	-	-	-	
Lituanie	176 323	53 367	17 825	-	30 860	-	-	-	74 271	
Luxembourg	315 482	257 332	57 350	b/	-	-	-	-	800	
Madagascar	14 848	6 806	2 242	-	-	-	-	-	5 800	
Malaisie	711 521	491 759	151 900	-	19 136	-	50	-	48 676	

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)				
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1a/S1b	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S8		Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
			Contributions régulières	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)					
Mali	5 739	4 139	-	b/	-	-	-	-	1 600
Malte	676 802	31 579	10 075	-	633 948	-	-	-	1 200
Maroc	154 594	107 636	34 875	-	-	-	-	-	12 083
Maurice	38 288	27 963	8 525	-	-	-	-	-	1 800
Mexique	4 324 417	4 159 616	-	b/	60 000	10 900	315	-	93 586
Monaco	1 662 049	10 108	2 325	-	216 149	-	-	1 360 267	73 200
Mongolie	3 907	2 332	775	-	-	-	-	-	800
Myanmar	23 463	23 463	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	33 731	14 575	4 650	-	-	-	-	-	14 506
Nicaragua	3 344	2 344	-	-	-	-	-	-	1 000
Niger	6 263	2 288	775	-	-	-	-	-	3 200
Nigeria	258 479	91 572	31 000	-	99 867	-	-	-	36 040
Norvège	2 819 745	2 234 739	507 625	-	11 077	-	100	-	66 204
Nouvelle-Zélande	763 765	726 716	-	-	35 224	-	25	-	1 800
Ouganda	14 536	13 736	-	-	-	-	-	-	800
Ouzbékistan	43 800	29 760	-	-	-	-	-	-	14 040
Pakistan	736 315	131 676	41 075	-	489 250	-	310	-	74 004
Panama	43 807	41 207	-	-	-	-	-	-	2 600
Paraguay	27 471	27 471	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	7 232 490	5 494 984	1 263 250	-	345 605	-	835	-	127 816
Pérou	208 970	203 745	-	-	-	-	25	-	5 200
Philippines	344 495	210 613	-	-	117 144	-	25	-	16 713
Pologne	1 541 948	1 140 440	344 875	-	10 000	-	30	-	46 603
Portugal	1 254 316	1 113 932	100 000	-	-	-	-	-	40 384
Qatar	195 419	195 419	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	168 706	86 206	50 000	-	-	-	20 500	-	12 000
République centrafricaine	2 288	2 288	-	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	7 488	2 288	-	-	-	-	-	-	5 200
République démocratique du Congo	12 668	6 868	-	-	-	-	-	-	5 800
République dominicaine	78 835	77 835	-	-	-	-	-	-	1 000
République tchèque	1 258 898	437 265	136 400	-	500 526	-	685	-	184 022
République-Unie de Tanzanie	20 727	14 127	5 000	-	-	-	-	-	1 600
Roumanie	307 538	138 716	44 950	-	33 690	-	25	-	90 157
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26 883 626	20 555 481	4 581 025	-	1 098 050	-	4 825	-	644 245
Saint-Siège	4 573	3 301	1 272	-	-	-	-	-	-
Sénégal	17 016	11 730	3 686	-	-	-	-	-	1 600
Serbie et Monténégro	149 480	41 207	13 950	-	84 347	-	-	-	9 976
Seychelles	5 380	4 580	-	-	-	-	-	-	800
Sierra Leone	2 288	2 288	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	1 543 054	1 252 604	289 850	-	-	-	-	-	600
Slovaquie	773 003	121 731	37 975	-	500 420	-	-	-	112 877
Slovenie	398 205	266 326	61 225	-	-	-	100	-	70 554
Soudan	75 484	18 314	6 200	-	49 970	-	-	-	1 000
Sri Lanka	47 220	39 420	7 000	-	-	-	-	-	800
Suède	4 354 650	3 225 448	746 325	-	97 333	-	3 170	-	282 374

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1a/S1b	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique) état compl. S8	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Suisse	4 357 532	4 016 508	147 059	-	13 450	1 460	-	179 055
Tadjikistan	12 496	2 321	775	-	-	-	-	9 400
Thaïlande	686 493	517 683	156 550	-	-	-	-	12 260
Tunisie	221 230	72 759	24 025	120 000	-	-	-	4 446
Turquie	1 164 244	837 443	278 225	-	-	25	-	48 551
Ukraine	208 608	88 101	29 450	-	-	75	-	90 982
Uruguay	127 268	105 308	-	10 000	-	-	-	11 960
Venezuela	383 240	377 840	-	-	-	-	-	5 400
Viet Nam	66 338	46 598	15 500	-	-	-	-	4 240
Yémen	18 727	14 077	4 650	-	-	-	-	-
Zambie	6 305	4 805	1 500	-	-	-	-	-
Zimbabwe	21 449	16 024	5 425	-	-	-	-	-
Total partiel	447 130 063	316 468 548	69 354 081	45 630 304	769 078	88 239	1 466 977	13 352 836
<u>Nouveaux Membres</u>								
Mauritane	3 888	2 288	-	-	-	-	-	1 600
Tchad	2 288	2 288	-	-	-	-	-	-
Total partiel	6 176	4 576	-	-	-	-	-	1 600
TOTAL	447 136 239	316 473 124	69 354 081	45 630 304	769 078	88 239	1 466 977	13 354 436
<u>Autres</u>								
Cap-Vert	1 600	-	-	-	-	-	-	1 600
Comores	800	-	-	-	-	-	-	800
Togo	1 600	-	-	-	-	-	-	1 600

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les États Membres pour le matériel et les fournitures; coûts indiqués par les États Membres pour les réunions et autres; pour les services d'experts gratuits, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les États Membres.

b/ Contribution promise/versée en 2005 au titre de 2004 : Belgique - 420 422 \$; Luxembourg - 56 810 \$; Mali - 1 495 \$; Mexique - 772 167 \$; Espagne - 480 289 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 4 485 \$; au titre de 2003 : Mali - 1 495 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 4 485 \$; au titre de 2002 : Mali - 1 460 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 3 380 \$; au titre de 2001 : Mali - 1 460 \$; L'ex-République yougoslave de Macédoine - 2 920 \$.

c/ Revalorisation de la contribution promise par le Burkina Faso au titre de 2001 - (91 \$)

ANNEXE A3b

RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR 2005
(CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)
(en dollars des États-Unis)

	E N E S P È C E S				E N N A T U R E			a/ (Note Q)
	T O T A L	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines		
Association américaine des physiciens en médecine (AAPM)	3 449	-	-	-	-	-	3 449	
Association mondiale des exploitants nucléaires (WANC)	1 000	-	-	-	-	-	1 000	
Banque mondiale	20 000	20 000	-	-	-	-	-	
Bureau international des poids et mesures (BIPM)	6 200	-	-	6 200	-	-	-	
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	104 369	104 369	-	-	-	-	-	
Commission des communautés européennes (CCE)	4 217 084	4 213 424	-	-	-	-	3 660	
Fonds des Nations Unies pour les partenariats international (FNUPI)	300 000	300 000	-	-	-	-	-	
Fonds OPEP pour le développement international	170 000	170 000	-	-	-	-	-	
Nuclear Threat Initiative (NTI)	50 000	50 000	-	-	-	-	-	
Organisation des Nations Unies (ONU)	112 000	112 000	-	-	-	-	-	
Organisation des Nations Unies pour l'alimentatio et l'agriculture (FAO)	2 486 850	2 486 850	-	-	-	-	-	
Organisation mondiale de la santé (OMS)	4 559	-	-	-	-	-	4 559	
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	2 000	-	-	-	-	-	2 000	
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	4 110	-	-	-	-	-	4 110	
Organisation régionale pour la protection de l'environneme de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA)	12 000	12 000	-	-	-	-	-	
Organisation régionale pour la protection du milieu mari (ROPME)	50 000	50 000	-	-	-	-	-	
Procter and Gamble	40 982	40 982	-	-	-	-	-	
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	(1 521 872)	(1 523 472)	-	-	-	-	1 600	
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	237 870	233 290	-	-	-	-	4 580	
Union africaine (UA)	2 200	-	-	-	-	-	2 200	
Autres sources	535 566	535 566	-	-	-	-	-	
TOTAL	6 838 367	6 785 009	-	6 200	-	-	27 158	

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les organisations pour le matériel et les fournitures; organisations pour les réunions et autres; pour les ressources humaines, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les organisations.

RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR PROGRAMME SECTORIEL POUR 2005 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)
(en dollars des États-Unis)

	EN ESPÈCES		EN NATURE (Note Q)			Ressources humaines
	TOTAL	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires a/	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires						
1. Gestion et coordination globales et activités communes	111 633	(2 367)	-	-	-	114 000
Programme A - Énergie d'origine nucléaire	4 082 275	1 634 019	8 455	-	56 432	2 333 369
Programme B - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	1 836 559	551 425	31 943	-	-	1 253 191
Programme C - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	1 259 485	330 300	4 400	10 000	-	914 785
Programme D - Sciences nucléaires	2 376 400	250 000	3 000	-	-	2 123 400
Total Programme sectoriel 1	9 616 352	2 763 377	47 798	10 000	56 432	6 738 745
Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement						
2. Gestion et coordination globales et activités communes	104 741	104 741	-	-	-	-
Programme E - Alimentation et agriculture	2 596 013	2 505 386	78 427	-	-	12 200
Programme F - Santé humaine	720 349	237 000	237 427	27 300	-	218 622
Programme G - Ressources en eau	76 979	-	47 253	9 938	-	19 788
Programme H - Protection des environnements marin et terrestre	2 236 801	693 721	5 620	-	1 410 545	126 915
Programme I - Applications physiques et chimiques	229 070	39 985	96 843	-	-	92 242
Total Programme sectoriel 2	5 963 953	3 580 833	468 570	37 238	1 410 545	469 767
Programme sectoriel 3 - Sécurité et sûreté nucléaires						
3. Gestion et coordination globales et activités communes	873 024	264 741	-	-	-	608 283
Programme J - Sûreté des installations nucléaires	4 043 271	2 695 076	60 517	-	-	1 287 678
Programme K - Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 619 213	4 107 568	35 573	10 500	-	1 465 572
Programme L - Gestion des déchets radioactifs	3 126 316	969 706	121 915	-	-	2 034 695
Programme M - Sécurité nucléaire	6 341 571	6 258 065	-	-	-	83 506
Total Programme sectoriel 3	20 003 395	14 295 156	218 005	10 500	-	5 479 734
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire						
4. Gestion et coordination globales et activités communes	231 873	231 873	-	-	-	-
Programme N - Garanties	16 369 206	15 896 983	-	-	-	472 223
Programme O - Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	112 000	112 000	-	-	-	-
Total Programme sectoriel 4	16 713 079	16 240 856	-	-	-	472 223
Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information						
Programme P - Information du public et communication	894 680	894 680	-	-	-	-
Programme Q - Technologies de l'information et de la communication (TIC)	34 701	-	-	34 701	-	-
Programme R - Sources d'information nucléaire	3 000	-	-	-	-	3 000
Programme S - Services de conférence, de traduction et de publication	-	-	-	-	-	-
Total Programme sectoriel 5	932 381	894 680	-	34 701	-	3 000
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement						
Programme T - Gestion de la coopération technique pour le développement	794 900	534 670	36 105	2 000	-	222 125
Total Programme sectoriel 6	794 900	534 670	36 105	2 000	-	222 125
Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale						
Programme U - Direction générale, élaboration des politiques et coordination	178 842	177 242	1 600	-	-	-
Programme V - Administration et services généraux	638 194	638 194	-	-	-	-
Programme W - Services de supervision et analyse de la performance	239 000	239 000	-	-	-	-
Total Programme sectoriel 7	1 056 036	1 054 436	1 600	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	55 080 096	39 364 008	769 078	94 439	1 466 977	13 385 594

a/ Non compris les projets extrabudgétaires de coopération technique, d'une valeur de 13 071 305 dollars.

